
Stanford University Libraries
3 6105 117 490 743

RÉIMPRESSION

DE

L'ANCIEN MONITEUR.

TOME TRENTE ET UNIÈME.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON,

IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR,

Rue Garancière, 8.

RÉIMPRESSION

DE

L'ANCIEN MONITEUR

SEULE HISTOIRE AUTHENTIQUE ET INALTÉRÉE

DE LA

REVOLUTION FRANÇAISE

DEPUIS LA RÉUNION DES ÉTATS-GÉNÉRAUX JUSQU'AU CONSULAT

(Mai 1789 — Novembre 1799)

AVEC DES NOTES EXPLICATIVES.

ÉDITION ORNÉE DE VIGNETTES, REPRODUCTION DES GRAVURES DU TEMPS.

> Qu'il est utile, ô Athéniens, qu'il est bon d'avoir des archives publiques! Là, les écrits restent fixes et ne varient pas selon le caprice de l'opinion.
>
> *Disc. d'Eschine contre Ctésiphon.*

TOME TRENTE ET UNIÈME.

TABLE

RÉDIGÉE ET COLLATIONNÉE PAR M. A. RAY.

PARIS.

HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,

RUE GARANCIÈRE, 8.

1863



TABLE.

L.

RÉIMPRESSION

DE

L'ANCIEN MONITEUR.

TOME TRENTE ET UNIÈME.

* Le MONITEUR a imprimé Lacoste par erreur, c'est Lacrosse qu'il faut lire.

un décret sur les invalides; ordonner le versement de 40,000 fr. dans leur caisse, 518, 559, 560, 740; XII, 29, 67, 107, 228, 267. — Et organiser les canonniers nationaux, XI, 559, 627. — Présente un projet concernant l'habillement des volontaires, 759. — Sa motion relative au commandement de leurs bataillons, XII, 42. — Il appuie l'augmentation de solde de la gendarmerie, 59. — Fait déterminer le mode de nomination aux emplois militaires, 100, 783. — Son opinion sur le mode de brûlement des anciens drapeaux, 158. — Il est élu président, 254. — Fait augmenter le nombre des bataillons volontaires, 303, 384. — Reproches à lui adressés dans la discussion sur Rochambeau, 327. — Il fait rendre un décret relatif aux vivres de l'armée, 659. — S'étonne des plaintes de Dumouriez sur son non-complément, 660. — Son opinion sur l'assassinat de Grangeneuve, 668. — Et sur le mouvement de retraite ordonné à l'armée du Rhin, XIII, 18. — Il fait régler la réception à faire aux gardes nationaux venant à Paris, 24. — Et destiner des fonds au port de Boulogne, 61. — Son rapport sur l'organisation des volontaires qui assisteront à la fédération, 135. — Il défend Montesquiou; fait établir une manufacture d'armes à Moulins, 167. — Son rapport sur la conduite de Lafayette, 193. — Il attaque Dumouriez, 196. — Fait voter des fonds pour l'Hôtel des Invalides, 226. — Et exiger le service personnel dans la garde nationale, 286. — Rend compte des brigandages des Autrichiens à Bavai et à Orchies, 334. — Est maintenu sur la liste des candidats au ministère de la guerre, XIV, 116. — Et porté en triomphe à Toulouse, XVI, 737. — Réélu au conseil des Anciens, opine sur le droit de ce Conseil de prendre des décisions non soumises aux Cinq-Cents, XXVI, 431. — Fait ajourner la discussion sur l'assemblée électorale de la Seine, 454. — Son rapport sur la désertion, 546. — Sur l'amnistie et sur les congés, 556. — Sur l'emprunt réclamé par la commune d'Uzès, 596. — Et sur le mode de remplacement des juges, 701. — Il combat la résolution relative à l'embauchage, XXVII, 46, 52. — Attaque le tarif des lettres, 75. — Son opinion sur la création de receveurs intermédiaires, 178. — Et sur la loi du 3 brumaire relative à l'organisation de la marine, 356. — Il fait renvoyer à une commission le projet d'établissement d'une banque, 565. — Appuie la résolution concernant des passeports à l'étranger, 628. — Lit un mémoire de Bertholet sur la fabrication des monnaies, XXVIII, 11. — Son opinion sur le mode de surveillance des étrangers, 108. — Son rapport sur les livres élémentaires imprimés aux frais de la République, 129. — Il fait ouvrir un crédit de 500,000 livres à la trésorerie, 147, 148. — Et déterminer la forme des jugements militaires, 177. — Vote en faveur de la résolution relative aux monnaies, 241. — Est élu secrétaire, 291. — Fait accorder des fonds pour le service de la guerre et de l'intérieur, 360. — Son rapport sur la résolution relative à l'entier recouvrement de l'emprunt forcé, 381, 397. — Il combat celle qui fixe le cas de cautionnement prescrit par le code des délits et des peines, 397. — Son opinion sur le paiement d'une partie des rentes en numéraire, 402. — Et sur les prévenus de l'assassinat de l'agent de la commune de Bénevé, 421. — Il reçoit une lettre de Duverney sur les accusés de la haute-cour, 435. — Fait rejeter la résolution concernant les contributions exercées dans l'Ouest, 436. — Combat celle sur la manière de constater les vols faits chez les receveurs de deniers publics, 437. — Et celle sur les hospices civils, 449, 456. — Son rapport sur le nouveau code militaire, 457. — Il est élu président, 466. — Son opinion contre la résolution relative à la loi du 3 brumaire an IV, 499. — Il propose l'adoption de celle concernant les conseils d'administration des troupes, 508. — Son rapport sur cet objet; il combat la résolution relative aux enfants abandonnés, 510. — S'oppose au paiement en numéraire des fonctionnaires publics, 513. — Fait ouvrir un crédit au ministre de la guerre, 521. — Appuie la résolution relative aux canaux d'Orléans et de Loing, 525, 526. — Fait rejeter celle qui organise des conseils de guerre pour juger les généraux, 538, 640. — Et approuver celle relative au service de la gendarmerie, 545, 575. — Son opinion sur les droits de passe, 597. — Il demande qu'il soit formé une commission pour connaître l'état des recettes et des dépenses, 666. — Parle sur plusieurs résolutions relatives au remplacement des fonctionnaires publics, 670. — A la libre circulation des grains, 676. — Aux secours à accorder aux militaires blessés ou infirmes, 691. — A l'imprimerie de la République, 725. — Aux receveurs de deniers publics, 737. — Et au traitement des officiers de santé, 741. — Est nommé membre de la commission des inspecteurs, 752. — Ses objections contre l'article 2 de la résolution sur les mouvements des troupes; il est adjoint à la commission; provoque le rejet des résolutions concernant la vente des biens nationaux, 757. — Et le paiement de la solde des officiers réformés, 775. — Parle en faveur des fugitifs des Haut et Bas-Rhin, 786. — Déclare qu'il a toujours été l'ami de Carnot, XXIX, 63. — Sa réponse aux inculpations de Mallet-Dupan, 67. — Lettre de Willot envoyée par lui à Carnot, 74. — Il fait fixer le traitement des officiers de santé attachés aux armées, 83. — Son opinion sur la mise en activité de la constitution dans les colonies, 109. — Il fait hommage de la première livraison du *Musée des monuments français*, par Lenoir, 118. — Fait rejeter la résolution sur l'Hôtel des Invalides, 134. — Parle sur une motion relative à la tenue des séances, 163, 165. — Propose un nouveau mode de nomination des commissions, 175. — Son rapport sur l'organisation de la gendarmerie, 243. — Il appuie la résolution relative à l'école polytechnique, 248. — Et l'ordonnancement du cinquième des contributions de Paris, 274. — S'élève contre l'abus des dépenses locales, 281. — Son opinion sur les droits de bac, 290. — Sur la comptabilité intermédiaire, 291. — Sur les taxations des receveurs-généraux, 296. — Sur la navigation de la Haisne et de l'Escaut, 297. — Il combat la résolution sur les monnaies, 317. — Son opinion sur les preuves de possession d'état à faire par les enfants naturels, 328. — Il fait voter des fonds pour les besoins du ministère de la guerre, 331. — Parle sur le placement de l'école centrale de Lot-et-Garonne, 380. — Et sur l'organisation des conseils militaires, 391. — S'oppose à l'établissement d'un droit d'octroi municipal à Paris, 420. — Parle sur le paiement des arrérages du 2e semestre de l'an VI, 430. — Et sur les dépenses communales, municipales et départementales, 524. — Fait voter des fonds pour le ministère des finances, 535. — Combat la résolution sur les congés absolus et sur les dispenses de service, 594 *bis*, 601. — Fait rejeter la demande d'un crédit supplémentaire pour le ministère de la marine; appuie l'impôt sur le sel, 611. — Combat la résolution relative à la manufacture d'horlogerie de Besançon, 630. — Son rapport sur la solde de retraite des militaires, 664. — Passé au conseil des Cinq-Cents, il veut faire examiner les ventes de domaines nationaux, et accuse les opérations de l'ancien Directoire en cette partie, 717. — Fait charger une commission de présenter un travail sur les traités de paix, etc., 722. — Son opinion sur la révision des congés militaires, 730. — Son projet sur l'em-

* Le MONITEUR a imprimé Lafuturé par erreur, c'est Lafeuterie qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Flotte par erreur, c'est Laflotte qu'il faut lire.

sion de la formule du serment de haine à l'anarchie, 755. — Baudin combat son opinion sur l'amnistie, 766. — Son discours sur les dangers publics, 778. — Il fait l'éloge du général Joubert, 793. — Parle contre la licence de la presse, 803. — Et sur les effets de la déclaration de la patrie en danger, 809.

LAMARQUE, capitaine de grenadiers. — Son éloge, XXI, 433.

LAMARQUAND (J.-F.), fournisseur des troupes. — Est condamné à mort, XX, 560.

LAMARTINIERE. — Est procureur-syndic de la commune de Paris, et membre du bureau de ville, II, 282, 283.

LAMBALLE (princesse de). — Dépose dans l'affaire du comité autrichien, XII, 433. — Annonce de son évasion, 508, 511. — Elle est arrêtée, XIII, 449. — Et massacrée au 2 septembre, 614. — Confiscation de ses biens, XVII, 311. — Motion de lever les scellés mis sur ses biens, XXIV, 91. — Condamnation à mort de Grizon, son assassin, XXVIII, 531. — Réclamation de ses biens par le prince de Carignan, 791.

LAMBALLE. — Adresse de cette ville à l'Assemblée nationale, II, 108.

LAMBEL, député de Villefranche, en Rouergue, à la Constituante. — Demande l'abolition des titres de comte, marquis, etc., IV, 676. — Présente quelques amendements au projet concernant l'acquittement de la contribution patriotique, V, 343.

LAMBERT, contrôleur des finances. — Son mémoire sur la répartition des impôts, III, 708. — Il se plaint de la non-perception des octrois et droits d'aides, V, 180. — Est dénoncé et déclaré avoir perdu la confiance de la nation ; ses plaintes à ce sujet, et réponse du roi qui lui conserve la sienne, VI, 160, 166, 206. — Annonce que la perception des impôts éprouve des obstacles et des retards, 490. — Est remplacé par de Lessart, 552. — Dénoncé par Rœderer, XI, 331. — Arrêté à Sainte-Foix, XV, 375. — Et condamné à mort, XXI, 112.

LAMBERT (Charles), de Belan, député de la Côte-d'Or à la Législative. — Demande les honneurs du Panthéon pour la mémoire de Louis XII et d'Henri IV, XI, 366. — Ses réflexions sur la démocratie, XII, 80. — Réélu à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV, 172, 217, 254.

LAMBERT, commissaire ordonnateur. — Dénonce les agents de la trésorerie, XVIII, 342. — Est destitué, XIX, 290.

LAMBERT, général. — A un cheval tué sous lui, XXVIII, 358. — Meurt à l'armée de Rhin-et-Moselle, 433. — Motion en faveur de sa famille, XXIX, 96.

LAMBERT, porte-clefs de la prison du Luxembourg. — Est accusé de conspirer en faveur de Danton et autres, XX, 134. — Sa déclaration sur la conspiration des prisons, 166. — Son procès, 191. — Il est condamné à mort, 203.

LAMBERT (J.-P.), garçon boucher. — Est condamné à mort, XX, 376.

LAMBERT (J.-B.-B.), surnuméraire. — Est condamné à mort, XX, 472.

LAMBERT (J.-B.), notaire. — Est condamné à mort, XIX, 380.

LAMBERT (M.), ex curé. — Est condamné à mort, XXI, 274.

LAMBERT, chef de bataillon. — Son éloge, XXV, 88.

LAMBERT, cultivateur à Sainte-Vaubourg. — Rapport sur une réclamation faite par lui, XXI, 317.

LAMBERT, chef d'escadron. — Se distingue à Kaïssa, XXIX, 837.

LAMBERT. — Annonce de son *Cours de fortifications*, VII, 320.

LAMBERT, aide-de-camp. — Se distingue à l'armée d'Italie, XXVIII, 565, 667.

LAMBERT, réfugié napolitain. — Son discours sur la fête de Noël, XXIX, 141.

LAMBERT (la fille). — Est invectivée par Philippe à la haute cour de Vendôme, XXVIII, 708.

LAMBERT, de Toulon. — Demande que les Français jouissent à l'étranger des droits accordés en France aux sujets des autres puissances, I, 71.

LAMBERT-LAUTERBOURG (Joseph), député du Bas-Rhin à la Législative. — Fait fixer la taxe des lettres pour les armées, XII, 603. — Son rapport sur la suppression des postes royales, XIII, 16.

LAMBERTÉ, imprimeur. — Co-accusé de Babeuf ; soutient devant la haute-cour qu'il est étranger à cette conspiration, XXVIII, 665. — L'accusateur national l'en considère comme complice, 682. — Il est acquitté, 717. — Est l'un des signataires de la pétition contre la nomination de Sieyès au Directoire, XXIX, 785.

LAMBERTI, membre du grand conseil de Milan. — Fait décréter, dans le congrès cispadan, l'abolition de la noblesse et des titres, XXVIII, 615. — S'élève contre une motion en faveur de la polygamie, XXIX, 243. — Est nommé membre du Directoire cisalpin par le général Brune, 269. — Et conservé par l'ambassadeur Trouvé, 390.

LAMBERTIE (Madeleine), femme Villemain. — Est condamnée à mort, XX, 112.

LAMBERTYE (comte de), député du Poitou à la Constituante. — Prête le nouveau serment, après la fuite du roi, VIII, 728.

LAMBESC (prince de). — Commande les mouvements de Royal-Allemand, au 12 juillet, I, 169. — Blesse un vieillard, 170. — Ses voitures sont arrêtées et brûlées à Dun, 178, 248, 550. — Il est décrété de prise de corps, II, 216. — Instruction de son procès, 348, 360, 454 ; IV, 590. — Il passe au service de l'Autriche, VI, 485. — Est accusé d'émettre de faux assignats, XV, 605. — Défaite de son armée à Fleurus, XXI, 94.

LAMBIN (Jacques), accoucheur. — Co-accusé d'Hébert et de Chaumette, est acquitté par le tribunal révolutionnaire, XX, 203.

LAMBLARDIE, directeur de l'école des ponts-et-chaussées. — Demande d'une pension pour sa veuve, XXIX, 122 *. — Discussion y relative, 252. — Et ordre du jour, 628.

LAMBOY (veuve). — Restitution d'objets qui lui avaient été confisqués, XXI, 250.

LAMBRECHTS, ministre de la justice. — Fait suspendre le départ des émigrés rentrés, dont le Directoire doit fixer la déportation, XXIX, 38. — Résolution qui lui ouvre un crédit, 77. — Sa lettre sur le serment de haine à la royauté, 537. — Sa circulaire relative à une ordonnance du roi de Danemark sur la marine, 638. — Il est l'un des candidats pour la place de directeur, 676. — Déclaration des neuf départements réunis en sa faveur, 722.

LAMBRIQUET, garçon de chambre du frère du tyran. — Est condamné à mort, XXI, 275.

LAMBRO, major russe. — Est battu par les Turcs, V, 29.

LAMBTON, membre des Communes d'Angleterre. — Combat l'adresse au roi contre les sociétés populaires, XXI, 269. — Fait une sortie contre le despotisme des ministres, XXVI, 577, 697.

LAMEIGNERE, juge de paix. — Est exclu de l'assemblée électorale de Paris, XXIX, 243.

LAMERVILLE. (*Voyez* Heurtaut.)

LAMESLE (N.), avoué. — Est condamné à mort, XX, 359.

LAMETH (Charles, comte de), député d'Artois à

* Le MONITEUR a imprimé Lambertie par erreur, c'est Lamblardie qu'il faut lire.

* Le Moniteur a imprimé Lambert par erreur, c'est Landenberg qu'il faut lire.

* Le MONITEUR attribue, par erreur, à d'Angivilliers, les articles indiqués aux pages 301, 439, 525, tome I, et 52, tome II; c'est Lanjuinais qu'il faut lire.

* Le Moniteur a imprimé Poterie par erreur, c'est Laporterie qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Laroque par erreur, c'est Laroquette qu'il faut lire.

LATIERCE, maire de Varèze. —Y est assassiné, VI, 264. —Rapport sur cet assassinat, 515. —Décret en faveur de sa famille, 519.

LATIL, député de Nantes à la Constituante et curé de Saint-Thomas-d'Aquin. —Prête le serment civique, VI, 739. — Se défend de l'accusation d'intolérance religieuse, IX, 18. — Est condamné à mort, XXI, 396.

LATITU.—Est condamné aux fers, XVIII, 74.

LATON, commandant des gardes nationales de Vallon. — Est arrêté et décrété d'accusation, XIII, 184, 187.

LATONTINIÈRE, commandant l'artillerie parisienne. — Est menacé de mort s'il refuse des munitions, II, 34.

LATOUCHE. — Dénonce Barbé-Marbois, gouverneur de l'Ile de France, XI, 116.

LATOUCHE. (*Voyez* Creuzé-Latouche).

LATOUCHE-LEVASSOR, chancelier du duc d'Orléans, député de Montargis à la Constituante. — Se réunit à l'Assemblée, I, 98. — Demande que le comité des recherches examine sa conduite, II, 81.— Lit une lettre par laquelle le duc d'Orléans explique les motifs de son voyage à Londres, V, 59. — Réclame en sa faveur à l'occasion du décret contre les apanages, 392 ; VI, 685.— Demande la peine de mort pour l'officier de marine qui se serait caché pendant le combat, V, 455. — Réclame au sujet des troubles du faubourg Saint-Antoine, VIII, 636.

LATOUCHE-MÉHÉE. (*Voyez* Méhée).

LATOUCHE-TRÉVILLE, amiral. — Annonce la prestation du nouveau serment par son escadre, XIII, 667. — Transmet les détails de son expédition contre Naples, XV, 72, 78, 82.—Annonce qu'un ouragan a démâté les vaisseaux *le Languedoc* et *l'Entreprenant*, 310.

LATOUR (comte de), émigré français.—Ses intrigues en Allemagne, XXIX, 547.

LATOUR (comte de), général autrichien. — Bat les Belges près de Marche, IV, 657.— Déroute de son armée, XXII, 16. — Sa lettre au général Tourville, XVI, 165. — Brutalité de sa conduite envers Drouet, XXVII, 221. — Il est envoyé comme courrier à Vienne, par le prince Charles, pour annoncer la reddition de Kell ; et se fait précéder de 36 postillons sonnant du cor, XXVIII, 546. — Commande les Autrichiens sur le Rhin, 634. —Est destitué, XXIX, 331. — Démenti de cette nouvelle, 398.

LATOUR, colonel du régiment de Royal-Liégeois. — Décret rendu contre lui, VI, 252, 252 *ter*. — Son arrestation, 330 —Sa fuite, 339.

LATOUR, aide-de-camp de Masséna.—Se distingue à la bataille de Lodi, XXVIII, 278.

LATOUR-D'AUVERGNE, capitaine d'infanterie.— Son éloge, XVI, 350; XVII, 38, 316; XXI, 407. — Décret sur sa réclamation qui révoque l'échange des principautés de Sedan et de Raucourt, IX, 330. — Notices de son ouvrage intitulé : *Les Origines Gauloises;* éloge de ses talents, XXVIII, 547, 642.

LATOUR-FOISSAC, général, commandant la première division de l'armée de l'intérieur. — Son rapport sur l'affaire du camp de Grenelle, XXVIII, 422.— Commandant la garnison de Mantoue, il annonce au général Moreau que cette place est approvisionnée pour huit mois, XXIX, 765. — S'offre en otage, ainsi que son état-major, lors de la capitulation de cette forteresse, 780. — Sa lettre au général autrichien Kray, à ce sujet, 782. — Ordre donné par le ministre Bernadotte, de le faire traduire, ainsi que son état-major, par-devant un conseil de guerre, 784.

LATOUR-MAUBOURG (Charles). — Est arrêté à Namur, XIII, 537. — Proteste contre son arrestation, 633. — Epouse la fille aînée de Lafayette, XXIX, 276.

LATOUR-MAUBOURG (Victor, marquis de), député du Puy à la Constituante.— Se réunit à l'Assemblée, I, 99. — Renonce à un privilége héréditaire, 287. — Rend compte du siége de Carpentras par les Avignonnais, VII, 151, 152.— Réclamation contre l'insertion de son nom dans la liste du club monarchique, 588. — Il demande qu'on fixe un jour pour le rapport sur l'affaire d'Avignon, VIII, 190.—Son opinion sur la réunion de ce pays à la France, 281, 303.—Il discute le procès-verbal de la séance où s'est décidée cette question, 305.—Rend compte de l'esprit public après la fuite du roi, 721.—Jure fidélité à l'Assemblée, 724.— Est l'un des commissaires chargés de recevoir le serment des troupes, 727.—Est envoyé à Varennes par l'Assemblée, 734.— Appuie le licenciement des gardes-du-corps, 752 —Part pour Metz, IX, 58.—Est dénoncé par Boutidoux, XIII, 69. — Emigre, 519. — Est arrêté à Namur, 537.— Proteste contre son arrestation, 633. — Est transféré à Luxembourg, 733. — Et mis en liberté, XXVI, 505. — Vaublanc félicite Bonaparte de l'avoir rendu à la liberté, ainsi que ses compagnons de captivité, XXVIII, 746.— Son arrivée à Hambourg, XXIX, 40. — Sa lettre à Bonaparte, 61. — Sa réception à Hambourg, 62.

LATOUR-DU-PIN-CHAMBLY, ex-colonel. — Est condamné à mort, XXI, 192.

LATOUR-DU-PIN-GOUVERNET, lieutenant-général. — Est condamné à mort, XX, 384.

LATOUR-DU-PIN-MONTAUBAN, évêque d'Auch. — Est décrété d'ajournement personnel, VII, 242, 345. — Son interrogatoire, 402.

LATOUR-DU-PIN-PAULIN (comte de), député de Saintes à la Constituante.—Est nommé ministre de la guerre, I, 277. — Sa lettre à ce sujet, 288. — Il annonce les mesures qu'il a prises pour le maintien de la tranquillité publique, 502.— Refuse, avec les autres ministres, de se charger de l'approvisionnement de Paris, II, 88. — Annonce l'arrivée de 6,000 fusils de Maubeuge, 323. — Son mémoire sur l'organisation de l'armée, 374. — Il expose l'état de détresse de l'Hôtel des Invalides, 429. — Sa lettre au marquis de Causans, III, 183. — Autre sur l'arriéré des traitements militaires, 683. — Il est dénoncé à l'occasion de l'enlèvement arbitraire de Muscard, IV, 133. — Sa lettre sur cette affaire, 149. — Il annonce des troubles à Lyon, 464. — Son mémoire sur les désordres de l'armée, 546.— Sa circulaire aux commandants des corps militaires, 583. — Il justifie la conduite de Livarot, commandant à Lille, 665. — Son mémoire sur l'organisation de l'armée, V, 260, 416. — Autre, sur son insubordination, 326.— Il annonce une insurrection à Metz; une nouvelle émeute à Toulon, 437. — Et des mouvements dans le régiment de la Reine, 484. — Prévient que le calme se rétablit dans les divers corps militaires, 490.—Rend compte d'une nouvelle insubordination du régiment de Châteauvieux, 511, 515, 527.—Et de la marche des Autrichiens vers la Belgique, 513. —Transmet la proclamation de Bouillé à la garde nationale de Nancy, 538. — Annonce que le calme n'a pu être rétabli dans cette ville sans effusion de sang, 544. — Notifie la soumission du régiment de Poitou, 588. — Et la sortie du régiment de Languedoc de Montauban, 602. — Annonce que les districts de Marseille s'opposent au départ du régiment de Vexin, 611.—Prend des mesures pour l'approvisionnement les places frontières, 646. — Est dénoncé avec tout le ministère dont on réclame le renvoi, VI, 160, 166.— La commune de Marseille demande l'autorisation de le poursuivre, 198. — Il offre au roi de se retirer, 206. — Est inculpé dans le rapport sur les troubles de Montauban, 241.—Transmet une lettre de Bouillé sur les excès commis à Béfort, par les officiers de Royal-Liégeois et Lauzun, 249.—Est dénoncé à cette occasion, 252 *ter*.— Se justifie, 289.— Transmet une

* Le MONITEUR a imprimé par erreur, à cette page, Auger ; à la page 399, t. XVIII, Lausier ; et à la page 622 *bis*, t. XXIX, Laudier c'est Laugier qu'il faut lire.

Les lettres qu'il reçut de Bezenval sont reconnues par celui-ci, II, 309. — Arrestation et procès de son meurtrier, III, 121, 152. — Motion de confisquer ses biens, XIX, 671.

LAUNOY (Louis-Godefroy-Henri), frère du suivant, maréchal-de camp. — Emigre avec Lafayette, XIII, 530. — Est arrêté à Namur, 537. — Proteste contre son arrestation, 633. — Inscrit sur une liste d'émigrés, donne lieu à l'exclusion de son frère du conseil des Anciens, XXIX, 55, 69, 76.

LAUNOY (J.-Barthélemi), député de l'Aisne au conseil des Anciens. — Fait rejeter la résolution relative à l'ouverture des successions des prêtres déportés, XXVIII, 430. — Et adopter celle concernant le choix des livres pour les bibliothèques nationales, 437. — Propose de rejeter celle sur les exécuteurs testamentaires, 516. — Et d'approuver celle concernant l'exploitation des bois de construction en Hollande, 775. — Vote celle relative à la garde nationale, 794. — Est exclu des fonctions législatives jusqu'à la radiation de son frère de la liste des émigrés, XXIX, 55, 69, 76, 97.

LAUNOY (poste de). — Est repris par le général Beurnonville, XIV, 380. — Entrée des troupes républicaines, XVII, 541. — Sa garnison est faite prisonnière, XX, 519.

LAUPRÉ, co-accusé de Bussy. — Décret pour sa mise en liberté, VII, 76. — Autre qui lui accorde une indemnité, 183.

LAURAGUAIS (comte de). — Auteur de *la Lettre sur les Etats généraux convoqués par Louis XVI, et composés par Target, Introd.*, 596.

LAURAN (L.-A), directeur des messageries à Toul. — Est acquitté, XX, 360.

LAUREAU (Pierre), vice-président du directoire du département, député de l'Yonne à la Législative. — Demande que les villes maritimes s'approvisionnent à l'étranger, X, 411. — Parle en faveur de la libre circulation des grains, 440. — S'élève contre les adresses des sociétés populaires, 556. — Son opinion sur les secours à accorder aux départements, XI, 140. — Son ouvrage sur l'extinction de la mendicité, 180. — Son opinion sur les moyens d'approvisionner l'Etat, 290. — Il combat la demande de Robbé de conserver sa pension, 371. — Propose un deuil de trois jours en l'honneur de Simoneau, 578. — Demande l'audition de Deleutre sur les événements d'Avignon, 671. — Son discours sur les troubles du Cantal, 767. — Son opinion sur la responsabilité des communes en cas de révolte, XII, 17. — Sa motion relative aux travaux publics, 51. — Il demande la suppression du droit de pêche, 59. — S'oppose à la conversion en monnaie des monuments de bronze, 70. — S'élève contre la fête donnée aux soldats de Châteauvieux, 91. — S'oppose à l'abolition de la traite, 107. — Sa motion relative aux travaux des routes, 116. — Autre en faveur des parents d'émigrés, 269. — Il s'oppose à l'armement des piques, XIII, 241. — Annonce que l'Angleterre arme contre la France, 249. — Demande un plan d'ouvrages à faire sur la Loire, 259. — Sa motion relative aux contributions de Paris, 282. — Son opinion sur la réunion des religieuses, 300.

LAURENCE, député de la Manche à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 193, 253. — Il est décrété d'arrestation, XVIII, 60. — Proteste contre le 31 mai, XXII, 385. — Son rappel à la Convention, 699. — Son opinion sur l'organisation du tribunal révolutionnaire, XXIII, 77. — Il appuie l'annulation d'une taxe révolutionnaire imposée par Saint-Just et Lebas, 189. — Veut qu'on laisse l'opinion publique juger les hommes qu'on a crus grands, 363. — Est élu secrétaire, 399. — Dénonce Lalande comme terroriste, 445. — Demande qu'on restitue au peuple le droit de nommer les fonctionnaires, 613. — Propose de rayer Diétrick de la liste des émigrés, etc., XXIV, 300, 301. — Demande la suspension de l'action en rescision, XXV, 644.

LAURENCEAU, garde forestier. — Est condamné à mort, XXI, 40.

LAURENCEOT, député du Jura à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 189, 252. — Il est décrété d'arrestation, XVIII, 60. — Proteste contre le 31 mai, XXII, 385. — Son rappel à la Convention, 699. — Il parle en faveur des émigrés des départements du Rhin, XXIII, 167, 179. — Est élu secrétaire, XXV, 407. — Fait l'éloge de la municipalité de Blois, 408. — Demande le décret d'arrestation contre Lequinio, 439. — Ses accusations contre Fouché, 454. — Il fait réadmettre Chevalier à la Convention, 472. — Veut que les députés captifs soient considérés comme présents, 540. — S'oppose à l'effet rétroactif de la loi des successions, 591. — Membre du conseil des Cinq-Cents, il vote la lecture publique des pièces qui inculpent plusieurs représentants, XXVIII, 115. — Fait adopter une résolution relative à la publication des lois, 310. — Et une autre portant que tout citoyen valide ne peut être refusé pour le service de la garde nationale, 437.

LAURENCIE (de la), évêque de Nantes. — Est dénoncé par le directoire de la Loire-Inférieure, VI, 480. — Remplit les fonctions d'aumônier en chef de l'armée des émigrés, XXV, 762.

LAURENDEAU, député d'Amiens à la Constituante. — Parle sur la division de son département, III, 257. — Sa motion sur les offices des mesureurs, 571.

LAURENS (Claude-François), libraire. — Accusé de distribution d'écrits anticiviques, est acquitté, XVI, 559.

LAURENT, député du Bas-Rhin à la Convention. — Fait renvoyer le procès de Diétrick au tribunal de Besançon, XIV, 728. — Signale la corruption de l'esprit public à Strasbourg, 811, 812. — Son vote dans le procès du roi, XV, 167, 202, 253. — Il est nommé commissaire à Porentrui, 415. — Éloge de sa bravoure, XVI, 582. — Sa lettre sur la situation de l'arsenal d'Huningue, XVII, 365. — Il fait mander Audouin à la barre, 643. — Éloigner de Paris les administrateurs suspendus, 644. — Et arrêter à Bapaume trois Autrichiens, XVIII, 150. — Annonce la marche de Ransonnet sur Saint-Amand, 216. — Transmet le détail de plusieurs belles actions, XX, 563. — Annonce des succès près de Maubeuge, XXI, 101. — La prise de Mons, 126. — Et l'imposition mise par lui sur les moines de Mons et de Bruxelles, 197. — Envoie les dépouilles des églises du département de Jemmapes, 211. — Annonce la prise de Louvain et de Malines, 256. — Celle d'Anvers, 319. — Et la découverte à Bruxelles de l'instrument qui tenait Drouet enchaîné, 732. — Fait part du courage de Legros, XXII, 170. — Appuie un discours de Boissy sur les relations extérieures de la France, XXIII, 343. — Combat l'effet rétroactif de la loi des successions, 501. — Propose de prohiber le commerce des grains pendant la nuit, XXIV, 219. — Réélu au conseil des Cinq-Cents, il fait arrêter un message au Directoire relativement aux hôpitaux militaires, XXIX, 311. — Se plaint de la non-mise en vente des biens des cultes réformés, 330. — Combat l'impôt du tabac, 379. — Son opinion sur les dispenses du service militaire, 540. — Il appuie le projet relatif aux biens du culte protestant, 617. — Est élu secrétaire, 659. — Parle contre l'annulation des congés militaires proposée par Delbrel, 725. — Et contre le projet de Grocassand sur les comptes à rendre par les fournisseurs, 804. — Si-

* Le MONITEUR a imprimé Lebas par erreur, c'est Lebois qu'il faut lire.

Son rapport sur l'organisation du trésor public, 605. — Son projet sur l'administration des pont-et-chaussées, 637, 638, 753. — Fait suspendre le paiement du centième denier dû par les perruquiers, 753. — Admettre à la reconstitution les rentes perpétuelles dues par l'Etat, 753. — Organiser une école gratuite des ponts-et-chaussées, VII, 2. — Et autoriser la municipalité de Paris à signer les contrats de rentes constituées; son nouveau rapport sur la dépense publique, 126, 130. — Il fait décréter la conservation des rentes dues au clergé par des particuliers, 243. — Et le paiement de celles dues par le clergé et les pays d'Etat, 331. — Sa lettre sur ses rapports de finances, 379. — Il fait décréter le versement de 72 millions au trésor public, 379, 381. — Déclare que les pensions ne se paient que sur un certificat de présence, 515. — Son opinion sur l'organisation du trésor public, 580, 590. — Il fait décréter le paiement de diverses dépenses, 604. — Fait rendre plusieurs décrets pour accélérer la liquidation, pour le paiement des travaux du canal du Nivernais, et celui des dépenses du quartier de janvier, 762. — Fait fixer le traitement des ministres, VIII, 398. — Décréter le paiement de diverses rentes, 641. — Accorder un fonds de 3 millions aux ponts-et-chaussées, IX, 152. — Rendre un décret sur la comptabilité, 185. — Son opinion sur l'organisation des ponts-et-chaussées, 296, 324. — Il fait décréter une avance de 800 mille livres à la municipalité de Bordeaux, 421. — Mettre à la charge de l'Etat les rentes constituées sur le clergé, 451. — Régler le mode de rectification des erreurs de nom dans les contrats de rente et les quittances de finances, 780. — Et consacrer des fonds à l'acquisition de livres précieux, 790. — Député extraordinaire du département de Seine-et-Oise, il fait le récit de l'émeute d'Etampes, XI, 563. — Réélu au conseil des Anciens par ce département, il présente un rapport sur le système général des finances, XXVI, 612. — Et un autre sur le paiement en numéraire des droits de douane, XXVII, 14. — Appuie un projet de création de receveurs intermédiaires, 176. — Est élu secrétaire, 293. — Fait ordonner la restitution du domaine national des Carmélites, XXVIII, 3. — Son opinion sur la résolution concernant la fabrication des monnaies, 7, 9, 241. — Propose le rejet de celle qui fixe le mode de surveillance sur la trésorerie nationale, 249. — Est élu président, 291. — Fait mettre des fonds à la disposition des commissaires de la trésorerie, 346. — Et accorder un nouveau délai aux payeurs de rentes pour la présentation de leurs comptes, 353. — Son rapport en faveur de la résolution pour le paiement, en numéraire, du dernier quart des domaines nationaux, 377. — Il fait approuver celle pour le paiement des contributions en numéraire ou mandats au cours, 393. — Celle qui donne à Droz une maison nationale, en indemnité de ses travaux sur les monnaies, 417. — Et celle relative aux loyers des maisons, 426. — Son rapport en faveur de celle qui ordonne de payer aux rentiers le quart en numéraire, 445. — Il vote le rejet de celle sur la comptabilité de la trésorerie nationale, 449, 457. — Son opinion sur les hospices civils, 455, 456. — Il fait ouvrir un crédit de 25 millions au ministre de l'intérieur, 456. — Son rapport sur la fixation des dépenses ordinaires et extraordinaires de l'année, 478. — Autre sur celle des droits de patente, 500. — Il combat la résolution relative au paiement des obligations de citoyen à citoyen, contractées avant le papier monnaie, 522. — Son rapport à ce sujet, 523. — Il fait rejeter la résolution pour l'annulation des baux, 547. — Son rapport sur les opérations de la commission de surveillance de la trésorerie, 701. — Il fait rejeter la résolution relative au compte des dépenses des archives, 723. — Approuver celle qui rappelle les agents du Directoire à Saint-Domingue, 728. — Rejeter celle sur les contributions, 735. — Propose le rejet de celle qui autorise la trésorerie à faire des négociations, 736. — En fait approuver une concernant le paiement des fournitures de l'armée pendant deux mois, 775. — Et une sur les rescriptions bataves, 790. — S'oppose à la destitution des commissaires de la trésorerie, XXIX, 33. — Son rapport sur la suppression des payeurs de département, 117, 134. — Autre sur l'emprunt de 80 millions, 126, 130. — Il fait rejeter l'ouverture de registres pour les dons civiques, 130. — La résolution relative aux autorisations de paiement données par la trésorerie sur les receveurs généraux, 148. — Et une autre sur le recouvrement des contributions, 180. — Son opinion sur le régime hypothécaire, 259. — Il fait rejeter l'extension proposée aux droits de timbre, 305, 311. — Son rapport sur l'établissement d'un bureau de visite et de marque des étoffes, toiles et toileries, 361, 404. — Il défend la résolution sur le régime hypothécaire, 477, 489. — Fait annuler la loi qui confisquait les actions non visées dans les délais prescrits, 659. — Son rapport sur les réclamations en matière de contribution foncière, 711. — Il fait approuver trois résolutions sur le même objet, 719. — Combat l'emprunt de 100 millions, 774. — Fait rejeter, pour vice de formes, une résolution sur les dépenses de l'an VIII, 799. — Son rapport sur les dépenses du ministère des finances, 841, 846. — Il fait rejeter une résolution relative à l'emprunt de 50 millions, 894, 903. — Est nommé président de la commission intermédiaire des Anciens, 899.

LEBRUN, compositeur. — Auteur de la musique de la pièce intitulée : *le Bon Fils*, XXVI, 10. — Et de celle d'*Un moment d'Humeur*, XXVIII, 376.

LEBRUN, littérateur. — Fragments de son poème sur la Nature, VI, 202, 708. — Son *Ode patriotique sur les événements de 1792*, XV, 359. — Il participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIII, 130. — Publie des *Vers sur les femmes poètes*, XXVIII, 249. — Le *Chant du banquet républicain pour la fête des Victoires*, 296. — Des *vers sur Bonaparte*. XXIX, 67, 95. — Un quatrain à l'occasion de l'ordre qui le privait de deux pièces de son logement, 285. — Un *Chant dithyrambique pour les fêtes de la Liberté*, 324. — Et un *Hymne pour le 21 janvier*, 593 *bis*.

LEBRUN, peintre. — Demande que la loi des émigrés ne soit pas appliquée à sa femme, XVIII, 314.

LEBRUN, fournisseur. — Décret qui le renvoie devant le tribunal de Rhône-et-Loire, XIV, 675. — Ajournement et rapport du décret d'accusation contre lui, 694, 708.

LEBRUN, capitaine de grenadiers. — Eloge de sa bravoure, XVI, 644.

LEBRUN (P.-P.-Marie), inspecteur des remontes. — Est condamné à mort, XVIII, 57.

LEBRUN, capitaine aide-de-camp. — Entre le premier à Terracine, XXIX, 364.

LEBRUN. (*Voyez* Pigault-Lebrun et Topino-Lebrun).

LEBRUN (Tondu), orateur d'une députation. — Demande la formation d'un bataillon de volontaires liégeois, X, 662. — Est élu ministre des affaires étrangères, XIII, 383. — Rend compte des relations diplomatiques de la France, 513. — Sa réponse à la note de l'ambassadeur d'Angleterre, 523. — Il est autorisé à donner des passeports aux agents diplomatiques, 555. — Annonce les dispositions hostiles de la Russie et de l'Empire, 599, 705. — Propose de déclarer la guerre au roi de Sardaigne, 707. — Annonce que le décret de la commission impériale pour la levée des contingents vient de paraître, 713. — Sa lettre sur les ouvertures des négociations avec le roi de Prusse,

XIV, 56. — Il rend compte de la situation politique de la République, 59. — Annonce des propositions d'armistice faites par le roi de Prusse, la déclaration nouvelle de Brunswick, et le refus de Dumouriez de traiter avant l'annulation de cette déclaration, 98. — L'établissement d'une municipalité à Carrouge, 108. — Transmet la notification adressée à la république de Genève, contre la demande par elle faite au canton de Berne d'une garnison de 1,600 hommes, 114.—Annonce l'invasion de Worms; l'arrestation de Lassale, 164. — Et la satisfaction demandée au peuple genevois, 169. — Sollicite le paiement des lettres de change tirées par l'ordonnateur des colonies, 184. — Instruit de la reprise de Verdun, 197. — Annonce la punition, à Gênes, des Vénitiens qui avaient déchiré le pavillon français, 223. —Et les négociations de Montesquiou avec Genève, 230. — Sa lettre relative aux manœuvres employées auprès de la cour ottomane, pour y décrier l'ambassadeur Sémonville, 268. — Décret qui lui ordonne de rendre compte de la conduite du ministre français résidant près de l'électeur Palatin, 360. — Il atteste que les ministres de la justice et de la guerre ont rendu compte des sommes mises à leur disposition, 420. — Accuse le général Montesquiou d'avoir compromis les intérêts de la nation dans le traité passé avec Genève, 423.—Lettre que lui adressent les Belges et les Liégeois, 490. — Il donne des renseignements sur la conduite politique de Desportes, 539. — Communique une adresse de Rochester, 604. — Annonce que le grand et le petit conseil de Genève ont voté pour le renvoi des Suisses; sa lettre sur la mise en liberté des artistes français arrêtés à Rome, 638. — Annonce que le peuple de Porentrui s'est constitué en république, 657, 665. — Transmet le rappel de Châlons, ambassadeur à Lisbonne, 663. — Prétendue mission donnée par lui à Viard, 684. — Sa réponse, 692. — Il rend compte des mesures prises contre les députés de Francfort, près de la Convention, 700. — Son mémoire sur les rapports de la France avec l'Angleterre, 791.—Il est autorisé à donner copie des pièces réclamées par Malesherbes, 802. — Annonce que Genest est nommé ministre auprès des Etats-Unis, 809. — Envoie les pièces relatives à la neutralité de l'Espagne et à son intercession en faveur de Louis XVI, 870. — Rend compte des symptômes d'hostilités qui se manifestent de la part de l'Angleterre contre la France, XV, 19. — Et de l'effet produit à Constantinople par le décret d'accusation rendu contre Choiseul-Gouffier, 274. — Annonce que le roi d'Angleterre a pris le deuil de Louis XVI et ordonné à Chauvelin de se retirer, 316.—Transmet les demandes d'entrer au service de France faites par un grand nombre d'officiers étrangers, 452. — Annonce qu'un embargo est mis sur tous les bâtiments des villes anséatiques; transmet le vœu de Florennes pour sa réunion à la France, 616. — Maulde lui reproche son rappel, 723. — Il rend hommage au patriotisme de Proly, 749. — Transmet le récit des cruautés exercées en Espagne contre les Français, 752.—Annonce que les départements se tranquillisent; on lui reproche la destitution de Sémonville, 818. — Danton le rend responsable des sommes dépensées dans la Belgique, XVI, 28. — Il écrit qu'il a destitué Sémonville, 42. — Son rapport en faveur de Dubuisson, Proly et Péreyra, 76.—Il transmet un manifeste du prince de Cobourg, 120. — Promet aux Belges et aux Liégeois réfugiés la protection de la France, 226. — Adresse demandant son arrestation, 536. — Décret ordonnant un rapport sur sa conduite, 538. — Il est décrété d'arrestation, 554.—Traduit au tribunal révolutionnaire, XVII, 588. — Et décrété d'accusation, 593. — S'évade, 607. — Est impliqué dans la conspiration de Bretagne, XVIII, 46. — Arrêté par Héron, XIX, 39. — Et condamné à mort, 84.

LECANDRE (E.), capitaine au 17e de cavalerie.— Est condamné à mort, XX, 612.

LECARBONNIER (L.-C.),—Est condamné à mort, XVIII, 42.

LECARLIER, député de Laon à la Constituante. — Ses observations sur l'exportation des grains, II, 359. — Il est élu secrétaire, VIII, 703. — Député de l'Aisne à la Convention, 5. — Son vote dans le procès du roi, XV, 170, 210, 253. — Il est porté sur la liste des candidats pour remplacer Carnot et Barthélemy au Directoire, XXVIII, 816, 818. — Est nommé commissaire près l'armée française, en Suisse, XXIX, 217. — Sa proclamation aux montagnards de ce pays, 239. — Son arrêté sur l'acceptation de la constitution helvétique, 243.—Il ordonne une levée de 16 millions, 254. — Est nommé ministre de la police, 266. — Son ordre contre les réquisitionnaires et conscrits qui se retireraient en pays étrangers, 464. — Remplacé par Duval, il est envoyé dans les départements réunis, 467. — Sa mort; proposition d'envoyer une députation à ses funérailles; son éloge par J. Debry, 788.

LECARMAN (veuve). *Voyez* Lebreton.

LECARPENTIER, député de la Manche à la Convention. — Fait décréter que la Convention jugera Louis XVI, XIV, 651. — Ajoute aux griefs reprochés à ce prince, 718.—Son vote dans le procès de Louis XVI, XV, 151, 163, 193, 237, 253.—Il défend l'arrêté du conseil exécutif concernant les théâtres, 175. — S'oppose à la mise en liberté de Roux, XVI, 407.—Sa motion contre Brissot, 623. — Il demande la mise hors la loi des administrateurs de l'Eure, 732.—Dénonce onze administrateurs de la Manche, 756. — Fait ordonner la publication des correspondances de toutes les autorités et sociétés populaires avec les députés de leur département, XVII, 109. — Rendre un décret concernant des officiers de l'artillerie et des colonies, 431. — Et mettre Féru en liberté, 435. — Répond de la sûreté du port de Cherbourg, XVIII, 304. — Remplace Lavallée et autres, 313. — Interception d'un paquet adressé par lui à la Convention, 428.— Il envoie des détails sur le siége de Granville, 470. — Annonce des succès sur les rebelles, 511.—Eloge de sa conduite dans la Manche, 534. — Ses opérations à Port-Malo, XIX, 243. — Il annonce les prises faites par l'escadre de Cancale, 274. — D'autres prises, 328.—Et l'inauguration des bustes de Lepelletier et de Marat à Port-Malo, 502.—Epure les autorités de Dinan, 578. — Annonce la régénération de Port-Malo, 643.—Et des prises maritimes, XX, 357.— Mande que le nouveau pavillon a été arboré à Port-Malo, 601. — Rend compte de ses opérations à Coutances, Carentan et Mortain, XXI, 157. — Annonce que les fêtes et les arrestations continuent à Valogne, 298. —Discute le projet de décret sur l'instruction publique, XXII, 532. — Improuve un écrit de Gouly sur les colonies, 627. — Combat une motion sur les approvisionnements de bois, 658. — Et un projet relatif à la retenue sur les rentes, XXIII, 654. — Est dénoncé par des citoyens de Port-Malo, XXIV, 301. — Et par la commune de Coutances, 462.—Est décrété d'arrestation, 513.—Et d'accusation, 522.— Est conduit au lieu désigné pour sa détention, 616.— Et compris dans l'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 346.

LECARPENTIER DE CHAILLOUE (*Voyez* Chailloué).

LECAUCHOIS. — Demande la suspension des partages de succession, XXIX, 130.

LECERF, officier de santé. — Trait de courage et d'humanité, XXIX, 660.

LECERF (François), député de l'Eure au conseil des Cinq-Cents.—Est exclu du Corps Législatif, XXVII,

439.— Son opinion contre le projet relatif aux biens vendus de Saint-Amand, 447, 449. — Sa motion sur le paiement des obligations des citoyens entre eux; autre sur le partage des biens indivis; il fait rejeter la proposition en faveur des créanciers remboursés en papier monnaie, 451.— Son opinion sur l'ordre des délibérations et la police du Corps Législatif, 454. — Il parle contre Louise Despagne, dont les biens étaient soumissionnés, 455. — Son opinion en faveur du projet relatif au commissaire des guerres Maurel, prévenu d'un vol de 600,000 livres, 458. — Il demande l'ajournement de la mise en liberté des prêtres détenus; combat le projet sur le paiement des fermages et rentes foncières, 462. — Fait continuer la prohibition des marchandises anglaises; vote une distinction entre les anciens et les nouveaux créanciers de l'Etat, 467. — Son opinion sur un débiteur du gouvernement, qui a reçu 12 millions d'inscriptions pour 200,000 francs qui lui étaient dûs, 468.— Autre sur la licence des journaux et sur la calomnie écrite, 472. —Il vote le maintien de la loi du 3 brumaire an IV, 474.— Pose une série de questions sur cette loi, et pour définir ce qu'on entend par amnistiés, 475. — Combat le projet sur le maintien des ventes des presbytères, 477. — Parle sur la dénonciation d'un faux imprimé sous le titre de *Loi définitive sur les transactions sociales*, 480.— S'oppose à l'impression du discours de Boissy-d'Anglas sur les maisons de jeu, 482. — Son opinion sur les transactions particulières, antérieures à juillet 1791, etc., 490, 491. — Il est élu secrétaire, 496. — Demande la question préalable sur toute espèce d'atermoiement, dans la discussion sur les transactions, 497. — Réclame contre la nomination d'une commission des colonies, 499.— Son opinion sur les attributions de cette commission, 501. — Il fait adopter la question préalable sur le projet de Richard, pour la répression du brigandage, 506. — Appuie le projet de Daunou, sur la répression des abus de la presse, 512.— Fait ajourner la discussion sur l'effet rétroactif de la loi de successibilité des enfants naturels; et le projet pour le paiement, par préférence, des rentiers sexagénaires; appuie l'envoi du tachygraphe aux corps administratifs, 515. — S'oppose à ce que Barbault-Royer, arrivant de Saint-Domingue, soit entendu à la barre; appuie l'envoi d'un message pour connaître l'état des colonies, et fait arrêter que les renseignements seront lus en comité secret, 520. — S'oppose à ce qu'on rende l'usufruit des maisons coloniales, 521. — Attaque le projet de Favart, pour la suspension du divorce, 528, 535.— Appuie le projet de dégrèvement pour les départements de l'Ouest, 536. — Somme Mailhe de signer sa dénonciation contre la municipalité de Toulouse, 543. — Demande l'impression du discours de Lamarque, sur la conspiration de Lavilleheurnoy, 548. — Dénonce un article du journal de Baruel - Beauvert contre Bonaparte, et s'oppose à ce qu'il soit poursuivi, 556, 558. — Appuie le rapport de l'arrêté qui appelle à la barre le juge-de-paix Monnier, 577. — Demande que le projet qui modère la peine des grands coupables qui font des révélations importantes, s'étende aux condamnés, 590. — S'oppose à l'impression d'un discours de Jourdan, contre l'aliénation des biens nationaux situés entre le Louvre et la place de la Concorde, 620. — Vote pour le recours en cassation contre les jugements des tribunaux militaires, 626. — Est élu président, 629. — Son rapport sur les déportés et réfugiés de Saint-Domingue, 635. — Il rappelle à l'ordre Boissy-d'Anglas, dans son opinion sur les troubles des assemblées de Nevers, 640. — Rassure l'Assemblée sur les blessures de Sieyès, 657. — Fait renvoyer au Directoire une pétition relative aux troubles des assemblées primaires du Morbihan, 689. — Combat une réclamation de Nina d'Ambert en faveur de son père, XIII, 305. — Sa motion-ordre sur la situation de Paris; il fait ordonner des visites domiciliaires, 308. — Son opinion sur la célébration du décadi, 319.— Il est élu président, 320.— Prononce un discours commémoratif du 9 thermidor, du 13 vendémiaire et du 18 fructidor, 327. — Son rapport sur les récompenses nationales dues aux citoyens tués ou blessés en défendant la loi, 331, 404. — Il prononce un discours sur le 10 août, 335. — Réclame un comité général pour les affaires de la Cisalpine, 351.— Fait fixer les dépenses du Directoire pour l'an VII, 358. — Et amender le projet relatif à l'impôt du tabac, 391. — Propose d'autoriser le Directoire à faire une levée de 200,000 hommes, 411. — Son opinion sur les dépenses du ministère de l'intérieur, 413.— Il s'oppose au renouvellement de la commission des finances, 416. — Fait décréter la vente de 125 millions de biens nationaux, 431. — Et adopter une résolution concernant les acquéreurs de biens nationaux, 460. — Parle sur un arrêté relatif à un conscrit, 463. — Et sur la loi concernant les veuves et les enfants des défenseurs de la patrie, 469.— Combat un projet tendant à autoriser la commune de Toulouse à acheter un terrain national, 470. — Demande la confiscation des biens des déportés qui ont fui le lieu de leur déportation, 475, 476. — Fait rejeter les articles relatifs aux prêtres, 478. — Son opinion sur la répartition de la contribution personnelle, 490. — Sur le projet concernant les biens des pères et mères d'émigrés, 519. —Et sur le retirement des monnaies de cuivre et de billon, 589 *bis*. — Il demande que les émigrés naufragés à Calais soient détenus jusqu'à la paix, 589 *bis*, 590 *bis*.—Combat une motion de Crochon, sur les scissions, 595. — Un projet sur les lois relatives aux transactions pendant la durée du papier-monnaie; une réclamation de la veuve Anisson-Duperron, 595 *bis*. — Et la proposition de déclarer que l'impôt sur le sel ne sera jamais augmenté, 603 *bis*. — Fait ajourner la discussion sur cet impôt, 605 *bis*.—Vote la cassation du bail des salines de la Meurthe, 609. — Parle sur l'affaire du condamné Trouffleau, 611. —Son rapport sur l'établissement de banques particulières, 636. — Son projet sur le mode de libération des acquéreurs de biens nationaux, 642, 656.— Son opinion sur l'organisation du notariat, 656. — Sa motion sur l'examen des procès-verbaux d'élections, 659. — Il demande l'admission des députés de Saint-Domingue, 660. — Réclame des renseignements sur les élections des Bouches-du-Rhône, 672. — Son opinion sur celles de la Corrèze; il combat celles de Thirion; appuie celle du département de Jemmapes, 682. — Son opinion sur celles du Gers, 683. — Et sur la liberté de la presse, 688, 712. — Il s'oppose à l'accusation des ex-directeurs, 777. — Son rapport en faveur des banques particulières, 789. — Il s'oppose à la déclaration des armes existantes chez les citoyens, 804. — S'écrie, à l'occasion de la déclaration de la patrie en danger, qu'en 1792 il eut l'intention, par cette mesure, de renverser la constitution royale, 813. — Fait décerner un drapeau à l'armée d'Helvétie, 831. — Célèbre les victoires des armées, 843.

LECOINTRE (Laurent), négociant à Versailles. — Dénonce l'arrestation des blés destinés pour Paris, I, 161. — S'indigne de la distribution de cocardes blanches; demande que les gardes-du-corps prêtent serment, II, 19. — Rallie la garde nationale, 28. — Fait distribuer du pain à une troupe venant de Paris; reçoit des pouvoirs illimités de la municipalité de Versailles, 33. — Député de Seine-

* Le Moniteur a imprimé Refiot par erreur, c'est Lefiot qu'il faut lire.

des habitants de Bédouin, 675. — Est renommé au comité de sûreté générale, 682. — Annonce des mouvements dans les ateliers d'armes, 739. — En rend compte, 744. — Son opinion sur l'affaire de Defermont et autres députés proscrits, 770. — Combat l'opinion de Grégoire sur la liberté des cultes, XXIII. 51. — Et celle de Noël Pointe sur les suspects, 52, 53. — Prétend que les menaces de Duhem et autres ne tendent qu'à effrayer la Convention. 66. — Accuse un cousin de Barère de calomnier Tallien, 102. — Son opinion sur les excès reprochés à Maignet, 156. — Il combat une motion en faveur des émigrés des départements du Rhin, 167. — En fait une sur le traitement des députés, 198. — Ses accusations contre les anciens comités, 224. — Son opinion sur l'assassinat d'Olivier, 255. — Il réclame contre le décret qui envoie Duhem à l'Abbaye; ses accusations contre lui, 327. — Il jure de poursuivre les hommes de sang, 385. — Dénonce une conspiration contre la Convention, 420. — Dit qu'on ne pardonne pas à cette assemblée d'avoir fermé les Jacobins, 478. — Fait ajourner la nomination de députés pour les colonies, 516. — Appelle Thuriot chef de factieux, 531. — Demande un rapport sur les membres de l'ancien gouvernement, 549. — Fait décréter d'arrestation Billaud et trois autres, 591. — Appuie les réclamations de la Montansier; traite L. Bourdon d'assassin, 629. — Demande le rétablissement du tableau des droits de l'homme dans la salle de la Convention, 648. — Adjure ses collègues d'oublier leurs haines, 666. — Discute les attributions politiques du comité de salut public, 684. — Il fait ordonner l'impression de l'adresse de Boissy d'Anglas sur les subsistances, XXIV, 2. — Son opinion sur la restitution des biens des condamnés, 27. — Fait décréter la confection des lois organiques de la constitution, 32. — Appuie un projet de grande police présenté par Sieyès, 36. — Assure que les tribunes sont ouvertes à tout le monde, 44. Demande qu'on entende les membres inculpés des anciens comités, 48, 90. — Et qu'on statue sans désemparer sur leur sort, 55. — Les inculpe; accusations contre lui, 59, 74, 75. — Barère invoque ses discours pour sa défense, 82. — Il déclare qu'il s'est opposé au 31 mai, 85. — Demande une loi qui force les fermiers à vendre leurs grains à un prix raisonnable, 115. — Fait adjoindre Barras et Lecointre à Pichegru, 119. — Fait l'éloge des sections Lepelletier et autres, 135. — Dénonce Billaud, Collot, Barère, Levasseur, etc., 151. — Défend Lesage-Senault, 154. — Fait renvoyer aux comités une motion sur le recensement des grains, 220. — Son opinion sur la restitution des biens des condamnés, 229, 368. — Projet de l'arrêter attribué aux conspirateurs du 29 germinal, 259. — Il fait amender un projet sur le désarmement des terroristes, 364. — Appuie une pétition pour la réforme de la constitution, 463. — Trouve insuffisant le projet présenté pour empêcher la rentrée des émigrés, 469. — Déclare qu'une pièce relative à la conduite des émigrés à Toulon a plus d'un an, 470. — Veut que les assignats à face soient échangés contre des assignats républicains, 476. — Demande la parole au nom du comité de sûreté générale, au 1er prairial; est repoussé et maltraité; rentre dans la salle à la tête d'un détachement de citoyens, 510. — Fait voter les remercîments aux citoyens qui ont délivré la Convention, 511. — Et décréter que les députés délibéreront en costume et armés, 515. — Demande la mise hors la loi des chefs du rassemblement qui s'intitule : *Convention nationale*, 518. — Propose une proclamation aux Parisiens pour les détromper sur les faux bruits relatifs aux événements de prairial, 519. — Demande un rapport général sur ces événements, 521. — Invite ses collègues au calme; dit qu'il n'appartient plus qu'au destin de régler l'ordre des choses, 527. — Demande le bombardement de ceux qui ne voudront pas se rendre, 536. — Dénonce Laignelot, 560, 562. — Appuie l'admission des assignats à face en paiement des biens nationaux, 566. — Parle en faveur des prisonniers de guerre, 568. — Appuie l'arrestation des membres des anciens comités du gouvernement, 572. — Demande la traduction de Romme et de ses complices au tribunal criminel de la Seine, 584. — S'oppose à l'arrestation de Maure, 603. — Invite la Convention à rappeler son énergie du 1er prairial, XXV. 36. — Demande compte des mesures prises pour réprimer les assassinats, 58. — Se plaint du nom de terroriste donné aux patriotes, 79. — S'oppose à l'arrestation de Guffroy, 141. — Demande la mise en liberté de la femme de Lebon, 142. — Fait régler le mode de défense de ce député, 184. — S'oppose à la suspension des radiations de la liste des émigrés, 222. — Sa motion en faveur des patriotes, 240. — Il se défend d'avoir demandé la mise en liberté des terroristes, 261. — Ne veut pas plus de terreur que de roi, 285. — Discute le projet de constitution, 299. — Appuie le mode proposé pour juger les détenus, 304, 332. — Parle en faveur d'Ernouf, 370. — Demande un prompt rapport sur les députés inculpés, 372. — Veut que la Convention marche à son but et méprise les injures des journalistes, 415. — Défend Chambon contre les accusations de Goupilleau, 431. — Fait décréter Bô d'arrestation, 448. — Défend Fouché, 454. — Dénonce les intrigues des émigrés à Paris, 524. — Fait charger les comités de prononcer sur les demandes des députés détenus, 553. — Dénonce la rentrée en France des émigrés, 561. — Sa motion contre les agioteurs, 626. — Ne veut pas que la Nation paie l'impression des contes bleus de Gouly, 657. — Demande un rapport sur la conduite de Talleyrand, 664. — Parle en faveur des citoyens désarmés, 671. — Invite les patriotes à employer les armes de la raison, 700. — Repousse les calomnies répandues contre lui, 702. — Déclare n'avoir inculpé aucune assemblée primaire, 719. — Dit que les conspirateurs des sections veulent détruire Paris, XXVI. 4. — Parle en faveur de Servan, 40. — Son opinion sur la responsabilité des présidents et secrétaires des assemblées primaires, 61. — Il parle contre les meneurs des sections de Paris, 114. — Fait rejeter la motion d'élever un monument aux victimes des décemvirs, 116. — Invite la Convention à conserver cette attitude qui défie la mort, 120. — Il dit que, malgré la victoire de la Convention, le 13 vendémiaire est un jour de deuil pour l'humanité, 133. — Son opinion sur la proposition de casser les élections de Paris, 150. — Demande la simple déportation de Barère, 187. — Son explication sur Castellanne, chef de la section Lepelletier, 219. — Il donne des détails sur la séance du comité général; accuse Rovère et Aubry, et demande des mesures contre eux, 220. — Provoque l'examen de la conduite des députés envoyés dans le Midi, 271. — Appuie la demande de mise en liberté de Rossignol et de d'Aubigny, 331. — Réélu au conseil des Anciens, il appuie le rejet de la résolution relative à la désertion, 332. — Combat celle relative à l'élection des députés de la Seine, XXVII, 22. — Demande la suppression des places d'impériale, 76. — Son opinion sur le mode de radiation des listes d'émigrés, 512. — Demande la translation à Compiègne de l'école centrale de l'Oise, 670. — Son discours à l'occasion de l'exclusion de Paris des ex-conventionnels et autres, XXVIII. 270. — Il demande la clôture de la discussion sur les successions, 345. — Rappelle à l'ordre Dupont de Nemours, à l'occa-

LEGRAND, de Bâle.— Est élu membre du Directoire helvétique, XXIX, 251.
LEGRAND (J.), de Gouvelémont. — Est condamné à mort, XX, 728.
LEGRAND-DE-LALEU, avocat. — Est adjoint au tribunal de police de Paris, II, 243, 282. — Nommé archiviste, constate qu'une statue de Louis XIV appartient à la Commune, XIII, 270.
LEGRAND-SAINT-RENÉ, électeur de Paris. — Sa participation aux événements du 14 juillet, I, 172, 178, 555, 572, 386.
LEGRAS, chirurgien de Geffroy.—Décret pour son emploi à la tête des hôpitaux ou des armées, XXI, 84.
LEGRAS, capitaine d'artillerie légère. — Se distingue à l'armée de Rhin et Moselle, XXVIII, 418. — Son éloge par le général Moreau, 426.
LEGRAS.—Impliqué dans la conspiration du camp de Grenelles, est condamné à la déportation, XXVIII, 437.
LEGRAS (Noël), domestique. — Fait découvrir de l'argent caché chez l'abbé Carrey, son maître, XVIII, 652.
LEGRIS, chanoine de Sens. — Sa lettre sur la conduite du chapitre de cette ville, IV, 698. — Réponse à cette lettre, V, 8.
LEGRIS, ex-notaire. — Est condamné à mort, XXI, 275.
LEGRIS, ex-intendant du duc d'Havré. — Est condamné à mort, XXI, 299.
LEGRIS, garde des impositions. — Sa participation à la prise de la Bastille, I, 188.
LEGRIS-DE-NEUVILLE (Philippe), émigré. — Est condamné à mort, XXIX, 464.
LEGROS (Albert), adjudant-général à l'armée du Nord. — Est fusillé par ordre de Cobourg ; éloge de son courage, XXII, 170. — Secours accordés à sa veuve, 288. — Inscription de son nom sur la colonne du Panthéon, 769.
LEGROS, capitaine de cavalerie. — Sa tête est coupée et promenée au bout d'une pique, à Cambrai, XIV, 204.
LEGROS. — Invente des membres mécaniques, XVII, 641. — Propose d'en établir une fabrique aux frais de la République, XXVIII, 309.
LEGROS, chef de brigade. — Dépose dans le procès de Carrier, XXIII, 49.
LEGROS, contrôleur de la trésorerie à l'armée d'Italie. — Est arrêté par ordre du général Bonaparte pour vol de deniers, XXVIII, 579.
LEGROS, aide-exécuteur des jugements criminels. — Est condamné pour avoir donné des soufflets à la tête de Charlotte Corday en la montrant au peuple, XVII, 255.
LEGROS-LAMBERT, grenadier au 2e régiment d'infanterie. — Enlève un étendard à l'ennemi, XVI, 472. — Est recommandé au représentant Gasparin, 588.
LEGUAY, capitaine au 23e de chasseurs à cheval. — Est condamné à mort, XXI 544.
LEGUEN DE KERANGAL, député de Bretagne à la Constituante. — Demande la suppression des droits féodaux ; son discours décide les sacrifices de la nuit du 4 août, I, 280, 284.
LEHARDY (P.), député du Morbihan à la Convention. — Présente ses vues sur le mode d'examen des papiers du comité de surveillance de Paris, XIV, 121. —Prétend que sans les évêques la République serait perdue, 247.—Dénonce le ministre Pache, XV, 6.— Présente une série de questions sur le jugement du roi, 144. — Son vote dans le procès de ce prince, 163, 183, 195, 253. — Il dénonce *les semaines parisiennes*, 331. — Son opinion sur le plan d'organisation de l'armée, 424. — Il s'élève contre une pétition des sections de Paris, relative aux subsistances, 431. — Elles demandent son expulsion, XVI, 156.
— Il est élu secrétaire, 181. — Défend les journaux dénoncés par Thuriot, 366. — Demande la mise en liberté des personnes arrêtées à Orléans, 428. — Fait un appel aux bons citoyens de Paris, 529. — Demande du décret d'accusation contre lui, 544. — Il est décrété d'arrestation, 554. — Et d'accusation, XVIII, 32, 37, 60.—Texte de cet acte, 200, 212, 220. — Son procès et sa condamnation à mort, 225, 308, 318. — Demande d'une fête funèbre annuelle en son honneur et en celui des compagnons de son sort, XXIV, 614.
LEHARIVEL-DU-ROCHER, chef d'escadron. — Annonce l'arrestation de Saint-Christol, XXIX, 17.
LEHAUT, député de la Sarthe à la Convention.— Dénonce le jury de l'Ardèche, XX, 606. — Est arraché aux assassins de prairial, XXIV, 544*.
LEHOC, agent diplomatique.—Sa mission à Hambourg, XII, 98. — Son arrivée dans cette ville, 397. — Il fait mettre en liberté Isnard, fédéré provençal, XIV, 461.—Son départ, XV, 602. — Par suite de son expulsion, un embargo est mis sur tous les bâtiments des villes anséatiques, 616.—Ministre de France en Suède, sa réception, XXIV, 520.
LEHOC, commandant du bataillon des Jacobins. — Son discours sur les engagements volontaires, III, 128.
LEHODEY, journaliste. — Sa justification par le comité de surveillance, XIV, 250. — Il est dénoncé par Louvet, XXIV, 45.
LEHRBACH (comte de), ministre autrichien. — Son adresse pour unir la Souabe à la coalition, XIII, 81. — Sa mission à Berlin, XIX, 41. — Il est nommé président du tribunal d'appel de l'Autriche-Inférieure, XXVIII, 535. — Ministre d'Autriche à Rastadt, notice sur son caractère, XXIX, 290.— Notes à lui remises par les ministres français sur la marche des troupes russes, 601, 601 *bis*. (*Voyez* Rastadt.)
LEHYR, capitaine de *la Cybèle*.— Trait d'héroïsme, XXIII, 609.
LEIBENSTEIN (Guillaume), fils du grand-chambellan de l'électeur de Bavière.— Prévenu de vagabondage, est acquitté, XXIX, 616.
LEIBNITZ. — Erection d'un monument à sa mémoire, II, 433.
LEIPSICK.— Défense de vendre les lettres de Mirabeau à la foire de cette ville, XII, 289. — Article de sa gazette sur la *modération de l'Autriche*, 453. — Ouverture d'un emprunt pour la cour de Vienne, XVII, 397.
LEIRE (comte de), général piémontais. — Est fait prisonnier, XXVIII, 261.
LEISELIER (C.-F.), ouvrière. — Est condamnée à mort, XX, 426.
LEISSEGUES, curé, député de Quimper à la Constituante.— Prête le serment civique, VII, 26.
LEIVAL. — Son cours d'arithmétique décimale, XXIX, 632.
LEJEANS, député de Marseille à la Constituante. — Fait adopter un décret relatif à la construction du palais de justice d'Aix, VI, 198.
LEJEUNE, officier de paix. — Est condamné à mort, XXI, 544.
LEJEUNE, enseigne. — Est déclaré incapable de commander, XXIX, 399.
LEJEUNE. — Est nommé administrateur des travaux publics à la Commune de Paris, II, 283.
LEJEUNE, député de l'Indre à la Convention. — S'élève contre la proposition de punir de mort quiconque tenterait de rétablir la royauté, XIV, 655. —

* Le MONITEUR a imprimé Lehau et Lénaut par erreur, c'est Lehaut qu'il faut lire.

Son vote dans le procès du roi, XV, 162, 187, 252. — Son opinion sur les mesures de salut public proposées par Barère, XVI, 593, 594, 595. — Il est envoyé en mission dans les départements de l'Oise et de l'Aisne, XVII, 284. — Demande le renvoi de Sillery au tribunal révolutionnaire, 309. — Et la fermeture des spectacles, 396. — Fait arrêter tous les nobles dans l'Aisne, 508.— Annonce les mesures qu'il y a prises, 535. — Est élu secrétaire, 593. — Demande que le comité de salut public organise un plan d'attaque et de défense avec l'arme de la pique, 745. — Est envoyé dans le département de l'Oise, 757. — Son opinion sur la police des sociétés populaires, XXII, 256. — Il rend compte aux Jacobins de la discussion qui a eu lieu sur ce sujet à la Convention, 269. — Combat la création d'une commission chargée de connaître des inculpations dirigées contre des députés, 298.— Développe les principes du gouvernement représentatif, 338. — Son opinion sur la révolution du 31 mai, 346. — Il se plaint des dénonciations faites contre les patriotes, 378. — Dénonce l'*Almanach aux amateurs du bon vieux temps*, XXIII, 100. — Est décrété d'arrestation, XXIV, 607. — Et compris dans l'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 346.

LEJEUNE, député de la Mayenne à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 194, 253.

LEJEUNE-RAMONET, laboureur.— Est condamné à mort, XXI, 284.

LEJOILLE, commandant de l'*Alceste*. — Son éloge, XXIV, 125. — Commandant du *Généreux*, il donne des détails sur le combat d'Aboukir, XXIX, 443. — Sa mort, 687.

LEJOLIVET (C.-J.), ingénieur des ponts-et-chaussées. — Est condamné à mort, XX, 426.

LEJONE. — Détenu au Temple, par suite de l'affaire de Grenelle, réclame contre sa traduction à une commission militaire, XXVIII, 437.

LEJOSNE (Etienne-Philippe-Marie), administrateur du district de Douai, député du Nord à la Législative. — Sa motion relative aux prêtres insermentés et aux religieux, I, 187. — Il propose de rendre les tribunaux criminels ambulants, 267. — Parle contre le cumul des fonctions publiques, XI, 325. — Demande une retenue d'un tiers sur les pensions des bénéficiers, XII, 198. — Fait supprimer les pensionnats des maisons religieuses, 277.— Annonce des arrestations de numéraire faites sur des émigrés, 285. — Propose d'approuver la conduite de Rochambeau, 327. — Sa motion contre les prêtres perturbateurs, 377. — Il justifie le 6e régiment de dragons, 415. — Demande que chaque citoyen soit astreint à son service personnel, 687. — Donne des détails sur ce qui s'est passé aux Tuileries le 20 juin, 719. — Demande la suppression des monastères, XIII, 300. — Fait mettre les propriétés et les personnes sous la sauve garde du peuple, 379. — Dénonce le *Logographe* et le *Journal des Débats*, 399. — Et un libelle de Gratien, 420.

LEJOSNE, avocat, frère du précédent.— Est exécuté à Lille, XIX, 540.

LEJOURDAN, député des Bouches-du-Rhône au conseil des Anciens. — Son opinion sur l'élection des juges de ce département, XXIX, 595 *bis*, 601 *bis*. — Et sur les élections de la Loire, 676. — Il combat la résolution qui défend aux fonctionnaires publics de s'intéresser dans les fournitures, 785. — Et fait approuver celle qui ouvre un crédit au ministre de la marine, applicable aux besoins des prisonniers en Angleterre, 793. — Est élu secrétaire, 823.

LEKAIN, chef de bataillon.— Commande le génie à l'attaque du château de Milan, XXVIII, 349.

LELARGE, contre-amiral.— Son éloge, XXIV, 615. — Il remplace Thévenard dans le commandement des armes à Toulon, XXVIII, 508.—Lettre à lui écrite par un Français, prisonnier en Angleterre, XXIX, 116. — Il commande provisoirement l'armée navale de Brest, 289. — Est destitué, 579 *bis*. — Et remplacé par Renaudin, 601.

LELCIOR, capitaine. — Se distingue à l'armée d'Italie, XXIX, 563.

LELEU.—Suppression de son bureau de contrôle des assignats, XII, 543.

LELEU, membre de la Commune de Paris.— Est livré à l'exécuteur, XXI, 576.

LELEU (frères). — Leurs relations avec les accapareurs; leur fuite, I, 475.

LELEU DE LA VILLE-AUX-BOIS, député de Vermandois à la Constituante. — Propose d'exclure les serviteurs et domestiques des assemblées primaires, II, 94. — Combat le projet de Crillon, pour le rétablissement de l'ordre dans l'armée, IV, 598. — Son opinion sur les bases de la contribution, V, 671. — Il s'oppose à la réduction de l'imposition des ecclésiastiques, VII, 69. — Son opinion sur le droit de grâce, VIII, 584. — Il fait ordonner la reprise de la distribution des lettres dans Paris, 725. — Son opinion sur l'éligibilité à l'électorat, IX, 377. — Et sur le mode d'élection des députés, 383. — Il fait décréter qu'il n'y a pas lieu à accusation contre Gamache, 527. — Et rendre un décret pour le commencement des travaux de la navigation intérieure, 652.

LELIÈVRE, membre de la Commune de Paris.— Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

LELIÈVRE, sous-lieutenant de grenadiers.—Son expédition à la Ramée, XXV, 10.

LELLING. — Réunion de cette commune à la France, XV, 759.

LELONG. (*Voyez* Long.)

LELORGE, général. — Prend Zurich, XXIX, 833.

LELOUP (Jean-Claude).— Est accusé de faux témoignage, XVIII, 418.

LELOUP, commissaire national près le tribunal de Pont-l'Évêque. — Est destitué, arrêté et traduit à la barre, XVII, 125.

LEMAIGNAN, député de Maine-et-Loire à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 193, 252. — Il est dénoncé par Fayau, XVI, 655. — Est nommé commissaire aux hospices civils de Paris, XXIX, 764. — Et installé, 780.

LEMAIGNEN, député de la Manche au conseil des Cinq-Cents. — Fait suspendre l'aliénation des biens nationaux employés pour le service militaire, XXVIII, 408.

LEMAILLAUD (Joseph-François), député du Morbihan à la Législative. — Fait régler le mode de rachat des droits casuels, XIII, 488. — Et rendre un décret concernant les acquéreurs de biens nationaux, 671. — Réélu à la Convention; son vote dans le procès du roi, XV, 163, 195, 253. — Il demande des forces pour disperser les rebelles d'Ille-et-Vilaine, 796.

LEMAIRE, ex-professeur au collége du cardinal Lemoine, à Paris. — Orateur de la section des Sans-Culottes, présente à la Convention des prêtres qui viennent d'abjurer, XVIII, 400. — Orateur du tribunal du 6e arrondissement, demande la suppression du costume des juges, XX, 64—Remplace Astier au commissariat près le bureau central, XXIX, 763.

LEMAIRE, trésorier de Philippe-Égalité. — Est arrêté, XVI, 37.

LEMAIRE, commissaire aux îles du Vent. — Décret portant qu'il n'y a pas lieu à inculpation contre lui, XVI, 596 *.

LEMAIRE (J.-J.), cultivateur. — Est condamné à mort, XX, 728.

* Le MONITEUR a imprimé Lamarre par erreur, c'est Lemaire qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Lemuet par erreur, c'est Lemenuet qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Lamarre par erreur, c'est Lemaire qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Lemuet par erreur, c'est Lemenuet qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Leremberg par erreur, c'est Leremboure qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Neveu par erreur, c'est Leveux qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Legris par erreur, c'est Leyris qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Lullier par erreur, c'est Lhuillier qu'il faut lire.

rêté est adopté, 478. — Suite de la discussion sur la rédaction de la nouvelle loi; adoption de celle de l'article relatif aux suspensions du droit d'éligibilité, 482.— Discussion aux Anciens sur cette résolution; proposition de Dupont de Nemours de regarder cette loi comme nulle, et de rappeler les députés qu'elle exclut, 494.— Demande du rejet de la résolution précédente; discussion y relative, 497. — Texte du rapport tendant à son rejet; suite de la discussion; la résolution est approuvée par les Anciens, 497, 498, 499, 500, 501, 503, 504, 505. — Ordre du jour sur diverses adresses de félicitation à ce sujet, 498. — Rapport et projet de Desmolins, pour la rapporter comme inconstitutionnelle, 688, 689.— Discussion et résolution conforme à ce projet, 699, 700. — Débats aux Anciens, et rejet de cette mesure, 705, 707, 709, 710.— Nouvelle proposition et résolution de son rapport, ainsi que de la modification qu'elle a subie plus haut, 715, 726.—Elle est approuvée à l'unanimité, 736. — Remise en vigueur de ses six premiers articles jusqu'à la paix générale, 796, 809.— Proposition de la déclarer non-applicable aux fonctionnaires dont les parents sont inscrits sur des listes d'émigrés postérieurement à leur nomination, XXIX, 132.—Article interprétatif sur son application, 825.— Résolution sur le même objet, 872.

Loi du 21 floréal an IV.— Est rendue pour l'exclusion de Paris des ex-conventionnels, amnistiés, fonctionnaires destitués, etc., XXVIII, 269, 270. — Proposition de l'annuler, 606.— Rapport à cet effet et rejet de la résolution y relative, 688, 689, 700, 701.— Elle est rapportée, 712, 718. — Seconde annulation de ses dispositions relatives aux étrangers, 728, 737. (*Voyez* Paris, Vendôme.)

Loi du 19 fructidor an V.— Excluant les individus inscrits sur des listes d'émigrés et non-rayés définitivement. (*Voyez* Journée du 18 fructidor.)

Loi du 22 floréal an VI.— Annulant une partie des élections de l'année; message du Directoire qui la provoque, XXIX, 256.— Il est renvoyé à une commission de cinq membres, 257.— Sa formation, 258. — Rapport de Bailleul en son nom, 259, 260.— Discussion et résolution à la suite, qui annule diverses députations, 261, 262. — Son approbation, 264. — Altercation dans un banquet, à l'occasion d'un toast porté à cette opération, 292. — Elle est attaquée aux Jacobins, 771. (*Voyez* Elections, Paris, Vienne (Haute-), Dordogne et autres Localités.)

Lois agraires.— Peine de mort contre quiconque en proposerait, XV, 739.

Lois criminelles et pénales. (*Voyez* Code criminel.)

Lois inconstitutionnelles. — Formation d'une commission sur la motion d'Audoin, pour examiner les lois de cette nature, XXVIII, 606. — Rapport de Desmolins sur cet objet, 688. — Projet tendant à en rapporter plusieurs, 689.—Discussion y relative, 699. —Résolution qui abroge la loi du 3 brumaire an IV; celles qui suspendent les représentants; les articles 2, 3, 4 et 5 de la loi du 14 frimaire an V, et enfin les lois du 21 floréal et 18 fructidor, an IV, relatives aux communes de Paris et de Vendôme, 700. — Rapport et discussion sur la résolution précédente, 705, 707, 709. — Son rejet, 710. — Nouvelle proposition, et rapport à la suite de la loi du 3 brumaire, et de celle du 14 frimaire qui l'a modifiée, 715, 726, 736. (*Voyez* plus haut cette loi et celle du 21 floréal.)

Lois militaires. (*Voyez* Code militaire.)

Lois organiques de la Constitution. (*Voyez* Constitution.)

Lois Révolutionnaires. — Motion de leur révision, et décret qui l'ordonne, XXIII, 479, 580. (*Voyez* Convention et Gouvernement révolutionnaire.)

LOISE.— Auteur de la musique d'*Agnès de Châtillon*, XIV, 388.

LOISEAU. — Est un des jurés du tribunal du 17 août, XIII, 450.

LOISEAU (Baptiste).— Décret qui lui accorde une récompense, XIV, 694.

LOISEAU, journaliste.— Sa réponse à la lettre de Raynal, VIII, 738.

LOISEAU, député d'Eure-et-Loir à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 173, 222, 254. — Il fait renvoyer Yon à ses fonctions, XIX, 379. — Et une dénonciation contre le tribunal de Lyon aux députés en mission dans cette ville, 463. — Fait rendre un décret sur le témoignage, au tribunal révolutionnaire, des députés rapporteurs, 518.—Combat le projet sur la taxe des denrées, XXVI, 333.

LOISEAU-BÉRENGER (J.-L.), fermier-général.— Est condamné à mort, XX, 428.

LOISEAU-GRAND-MAISON, commissaire du conseil exécutif à Rouen.— Approbation de sa conduite, XIV, 10.—Rend compte de sa mission dans la Vendée, 202.

LOISEL. (*Voyez* Loysel.)

LOISEROLLES père, ex-lieutenant-général. — Est condamné à mort, XXI, 508.— Périt pour son fils; lettre de Réal sur ce trait de dévouement, XXII, 564. — Rapport et décret en faveur de sa famille, XXIII, 375.

LOISEY.—Insurrection dans ce village, à l'occasion de l'arrestation du prêtre Wart, qui prêchait dans les caves; son procès, XXVIII, 499.

LOISIVY, commandant.— Se distingue en Helvétie, XXIX, 791.

LOISON, directeur du théâtre des Champ-Élysées. — Est condamné à mort, XXI, 544.

LOISON, général. — Son discours à l'ouverture du conseil militaire établi à Saint-Roch, XXVI, 194. — Il se distingue en Helvétie, XXIX, 702. — Détails sur sa bravoure et celle de sa division, 715.—Autres succès, 773, 791, 792.— Il se distingue à l'armée du Danube, 874, 877, 880.

LOLIÈRE, ex-curé. — Est condamné à mort, XXI, 40.

LOLLIVIER, femme Saint-Perne. — Est condamnée à mort, XXI, 47.

LOMBARD (C.), ex-directeur des Messageries. — Est acquitté, XXII, 271.

LOMBARD, ex-notaire. — Est condamné à mort, XXI, 766.

LOMBARD (Marie-Geneviève), femme Hébert. — Est accusée de faux-témoignage, XVIII, 418.

LOMBARD-HAMAR, sergent.—Trait d'intrépidité, XXVII, 202.

LOMBARD-LACHAUX, député du Loiret à la Convention. — Son vote dans le procès du Roi, XV, 162, 190, 252.— Il renonce aux fonctions de prêtre, XVIII, 377. — Fait décréter le paiement des représentations données aux théâtres pour le peuple, XIX, 293. — Sa déclaration en faveur de Robert Lindet, XXV, 399.

LOMBARD-DE-LANGRES, membre du tribunal de cassation. — Est nommé envoyé extraordinaire près la République batave, XXIX, 416. —Présente ses lettres de créance, 435. — Engage le Directoire batave à prononcer une amnistie générale, 584. — Sa lettre relative à la défense d'introduire des sels étrangers sur le territoire français, 659.—Son rappel, 725, 732.

LOMBARDAT (Germain), tailleur. — Annulation d'un jugement rendu contre lui, XXII, 540.

LOMBARDIE (la). — Influence de la révolution sur cette contrée, III, 293. — Réponse de l'Empereur aux remontrances de ses évêques, IX, 833. — Expulsion des Français de ce pays, XIII, 197. — Ils

la mort de Louis XVI, XV, 325. — La société constitutionnelle admet parmi ses membres honoraires Barère et Roland, 401. — Rassemblement d'émigrés pour opérer un débarquement en France, XVI, 597. Etablissement pour y prévenir les banqueroutes, 614. — Arrivée du général Valence, 657. — Citation de Frost au tribunal du banc du roi, XVII, 57. — Manifeste en faveur de Louis XVII, XIX, 219. — Départ du duc d'Yorck pour la Flandre, 718. —Accusations et poursuites contre les sociétés jacobines de cette ville, XX, 669, 685, 686.—Plaintes contre le bill de la milice, XXII, 361.—Retour du duc d'Yorck; formation d'un corps d'émigrés français, XXIII, 129.—Mouvements causés par le haut prix des denrées, XXV, 49. — Bruit du projet d'une expédition sur les côtes de Bretagne, 113. — Cris de paix aux oreilles du roi, lors de la prorogation du parlement, 233. — Rigoureuse exécution de la loi contre les étrangers; cour nombreuse auprès de madame Balby, maîtresse de Monsieur, 281. — Jugement rendu par la cour de justice en faveur d'un graveur employé par des émigrés à graver des planches pour les faux assignats, 289. — Mécontentement occasionné par la continuation de la guerre, 385. — Mort de William Smellie, traducteur de Buffon, 441. — Continuation de la disette; recommandation du gouvernement à ce sujet, 469. — Arrivée du comte d'Artois qui prend le titre de ***Monsieur***, 517. — Nouvelles émeutes, 601. — Adresse au roi pour la paix; sarcasmes du ***Morning-Chronicle*** contre Louis XVIII, 713. — Continuation de l'échange des prisonniers, 761. — Incendie de l'église de Saint-Paul, XXVI, 137. — Insulte faite au roi, 409. —Motion, à la société de correspondance, pour une réforme parlementaire, etc., etc., 506. — Pitt y est insulté, XXVII, 209. — Formation d'une association pour la défense des assemblées populaires, de la liberté de la presse, etc., 210. — Arrivée de Paoli, 281. — Liste des baptêmes et sépultures qui ont eu lieu à Londres de 1794 à 1795, 633. — Réflexions du ***Morning-Chronicle*** sur la situation critique de l'Empereur, XXVIII, 351. — La société de correspondance entreprend de répandre les principes démocratiques, 392. — Article du ***Morning-Chronicle***, où l'auteur célèbre les exploits des Français, 397. — Divers mensonges des papiers ministériels, 446.— Célébration de la révolution anglaise; les membres de cette réunion se donnent le titre de citoyens, 504.—Mécontentement du peuple à l'occasion des nouveaux bills, sur la milice, la cavalerie et les matelots, 507. — Empressement de la banque à seconder le gouvernement dans l'emprunt de 18 millions sterling, 511. — Le peuple menace d'incendier la banque qui rouvre ses paiements, 606. — Fuite de quatre Français attachés au prince de Galles, et soupçonnés de correspondances secrètes; arrestation de l'un d'eux, 618. — Association armée contre les attaques extérieures et les soulèvements intérieurs, 627. — Adresse des corps de métiers au roi contre les ministres; il la refuse, 662. — Arrêté des habitants du faubourg de Southwark pour adresser au roi la supplication de renvoyer ses ministres; Lauderdale publie un écrit sur les finances et calcule les progrès de la dette, 676.—Adresse et pétition de la cité de Westminster au roi pour le supplier de renvoyer ses ministres, 681.—Pétitions multipliées au roi pour le prompt renvoi de ses ministres, 712. Réunion de la société des amis de la réforme parlementaire; discours énergiques de MM. Ferguson et Stuart en faveur de la liberté et de la République française, 718. — Convocation générale de la cité de Londres pour aviser aux moyens de maintenir l'ordre dans la capitale, 724.—Réflexions d'un journal de l'opposition sur la rupture des négociations avec la France; retour de Malmesbury, XXIX, 21. — Sir Benjamin Hammet est nommé à la place de lord-maire, 35. — Pétitions contre le bill des triples taxes; le buste de Pitt est pendu et brûlé, 111. — Dénonciations contre le bill sur les assises, 126. — Caricature sous le titre de la diète allemande, 138.— Célébration de l'anniversaire de la naissance de Fox, 144. — Sensation produite dans le public par la destitution du duc de Norfolk, 150. — Séance du club des Wighs, 154. — Papiers trouvés sur un espion découvert dans ce club, 159. — Révolte à bord de la frégate ***Amélie*** à la vue des côtes de France, 164. — Remise par la société de médecine au commissaire français du crâne d'un nègre, dans lequel on avait trouvé trois aiguilles, 165. — Arrestation de Despare, 200. — Sortie de l'évêque de Durham contre les danseuses de l'Opéra, 205. — Association patriotique des commis de la banque; arrestation de Daniel Michaut et du comité de la société de correspondance; accusations contre O'Connor, 255. — Etat détaillé de la dette nationale, 257. — Arrestation de Coger O'Connor, 258. — Mesures proposées pour la défense de Londres, si les Français venaient à ses portes, 261. — Formation des bourgeois en milice, 265. —Enthousiasme causé par l'évasion de Sidney-Smith; placards contre le roi, 273.— Arrivée de Mallet-Dupan; départ pour l'Allemagne du prince héréditaire d'Orange, 274. — Formation de camps dans les environs de Londres, 275. — Feu d'artifice représentant l'évasion de Sidney-Smith, 277. —Défense d'augmenter le prix du pain; affluence pour entendre prêcher un prêtre échappé de Toulon; formation des théâtres en corps militaires; plans de destruction des ports d'Ostende, Calais et Dunkerque, 280. — Affaires d'O'Coigley, Arthur O'Connor, John Allens et Jérémie L'Enry; émeute pour l'arrestation d'O'Connor, 286, 287. (*Voyez* leur article. — Duel entre Pitt et Tierney à la suite d'une motion, 290. — Fabrication de télégraphes portatifs pour rendre compte des opérations des Irlandais-Unis, 299. — Délivrance d'une patente à l'inventeur d'un compas de mer, 319.—Détails curieux sur cette capitale, 320. — Sa consternation à la nouvelle de la prise de Malte, 322. — Proscription de l'usage des gants de soie, par la Faculté de médecine, 341. — Représentation donnée dans tous les théâtres au profit de la famille de Palmer, 367. — Exposition de la fameuse pièce de canon enlevée de Malte par les Français et tombée au pouvoir des Anglais, 385. — Alarmes causées par le débarquement des Français en Irlande, 391, 398. — Détails d'une violente tempête, 419. — Arrivée dans cette ville des déportés Pichegru, Aubry, Delarue et Ramel; ils sont présentés au duc de Portland et à Wickam, 430, 435. — Publication d'un écrit sur la manière dont le peuple peut se défendre contre une troupe réglée, 433. — Réunion des membres de l'opposition pour célébrer la première élection de Fox; envoi au lord-maire par Nelson de l'épée du contre-amiral français Blanquet-Duchayla, 455. — Publicité à Londres d'un plan de réunion de l'Irlande à l'Angleterre, 512, 540. — Réjouissance à la nouvelle de la mort de Bonaparte, 589 *bis*, 595. — Indignation générale contre la taxe de l'industrie, 389 *bis*. — Détails sur le nombre des voleurs et des filous de Londres, 615. — Recette contre la goutte, publiée par la société d'humanité de cette ville, 626. — Arrestation d'un émigré français accusé d'avoir volé des diamants à Versailles, 627.— Et d'un grand nombre d'Irlandais, 633.—Publication de la ***Correspondance de l'armée française en Egypte***, interceptée par l'amiral Nelson, 675. — Affluence à la représentation de Pizarre, traduit de l'allemand par Shéridan, 710. — Incendie dans une prison, 755. — Arrivée du trésor du pape; lettre de Niou sur l'échange des pri-

Mounier et du marquis de Viennois, III, 95. —Lettre de sa municipalité à celle de Nîmes, IV, 365.

LORMAN, sous-lieutenant.—Se distingue à la bataille de Sédiman, XXIX, 576.

LORMIER, lieutenant-colonel.—Est tué à Valmy, XIV, 26.

LORRAINE (Charles de). — Renversement de sa statue à Bruxelles, XXI, 366.

LORRAINE (M.-A.-J.-J.-Antoinette de), abbesse d'Inspruck. —Sa mort, II, 321.

LORRAINE(la).—Opinion d'un des députés de cette province sur la constitution des communes, I, 74. — L'Assemblée nationale réclame auprès des municipalités les droits de citoyen pour les juifs, 526.—Dénonnonciation de l'exportation des grains qui y a lieu II, 271. —Ses préjugés contre les juifs, 463. —Décret qui l'autorise à exporter des bois à l'étranger, III, 490. — Autre qui lui retire l'exploitation des bois pour ses salines, IV, 5. — Autre qui y prolonge la jouissance du droit de troupeau à part, 325. — On y brûle des châteaux, V, 297; VI, 46. — Abolition de divers droits féodaux, VII, 341. —Ecrit relatif aux droits de l'Empereur sur cette province, XI, 233. — Dissertation à ce sujet, 241, 478. — Demande des princes de Lorraine contre le séquestre de leurs biens, XII, 262. (*Voyez* Allemagne (princes d').

LORRIOL, de Pontarlier. — Désavoue un article contre le duc de Brunswick, XIII, 536.

LORXETZ, fournisseur de fourrage aux armées. — Est condamné à mort, XXI, 24.

LOSTALOT (Armand).—Est l'auteur du *Véritable Ami du Peuple*, *Introd.*, 598.- Député des Basses-Pyrénées à la Législative, il annonce une attaque prochaine de la part des Espagnols, XI, 133. — Et la désertion des officiers du 7me régiment, 363.— Son opinion sur la discipline militaire, XII, 172. — Il déclare qu'on lui a offert gratuitement l'*Ami du Peuple*, 292.

LOSTEIN, citoyen de Wasselonne. — Eloge de son patriotisme, VII, 531.

LOSWENHJELM, ministre de Suède.—Fait notifier à la cour de La Haye la résolution de neutralité de la Suède, XVI, 481.

LOT (département du). — Insurrection dans le district de Gourdon, VI, 628.— Troubles nouveaux, 683.— Rétablissement du calme, VII, 338, 438.— Situation paisible; élection de Danglards à l'évêché, 570.— Retour entier du calme, 633. — Rétractation de ses administrateurs sur le 31 mai, et leur renvoi à leurs fonctions, XVI, 727; XVII, 38.— Dénonciation contre eux, XVIII, 350.— Mission de Paganel dans ce département, 397.— Bô est accusé d'avoir érigé son tribunal en tribunal révolutionnaire, XXV, 447.—Rapports sur ses élections, XXVI, 720; XXVII, 3.— Discussion, annulation de celles faites par la minorité, 18, 115, 311, 313, 360, 414. — Autres doubles élections, XXVIII, 711.— Rapport, résolution et annulation de celles de la minorité, 716, 725, 728, 729.— L'administration centrale dénonce les adresses de l'armée d'Italie, 775.— Annulation des élections qui avaient d'abord été validées, 796, 809.— Placement de son école centrale, XXIX, 430.

LOT-ET-GARONNE (département de). — Sa conduite pendant les troubles du Midi, VII, 491. — Secours aux victimes des inondations, XI, 162, 168. — Écroulement de soixante-treize maisons au Port-Sainte-Marie, 191.— Élan des volontaires, 579. — Rétractation de ses administrateurs à l'occasion du 31 mai, XVII, 12, 79. —Paganel en fait mander le procureur-syndic à la barre, 83.— Placement de son école centrale, XXIX, 380.

LOTERIES.— Leur suppression est demandée par le tiers-état de Paris, *Introd.*, 571. — Perspective de cette suppression, II, 201. — Elle est opérée à Francfort, 377. — Dispositions pour le paiement des pensions qui y sont assignées, IV, 63. — L'administration est réformée, V, 33. — Lettre de Mirabeau sur ce sujet, VI, 203.— Autre de Clavière contre leur établissement, 289. — Maintien des perceptions assignées sur elles, X, 5. — Demande de leur suppression, XVII, 624.— Elle est décrétée sur la demande de la commune de Paris, XVIII, 426, 430. — Discussion au parlement d'Angleterre sur leur moralité, XX, 301.— Projet rejeté pour le rétablissement de celle dite nationale, XXVIII, 5, 145, 199. — Nouveau projet, 491.— Son adoption, 635.— Rapport, ajournement, discussion et rejet de cette résolution, 646, 659, 660, 662, 663, 666. — Son rétablissement est de nouveau résolu, 791, 823; XXIX, 21, 22, 25. — Noms de ses administrateurs, 25. — Arrêté pour son organisation, 36.—Autre arrêté y relatif, 59.—Motion contre la vente d'objets mobiliers par forme de loterie, 66.—Suppression de toute loterie particulière de meubles ou immeubles, 74, 227.— Gains faits d'après un calcul sur les lettres du nom de Bonaparte, 110. — Peines demandées contre ceux qui en élèvent des établissements particuliers, 178. — Motion contre des abus qui en diminuent les produits et résolution y relative, 199, 216.— Autre contre la falsification ou la soustraction des billets, 245. — Sa discussion et son rejet, 301, 325.— Condamnation des falsificateurs d'un quaterne, 453. — Arrêté du Directoire relatif à l'administration de la loterie, 615.—Cavaignac y remplace Musset, 625.— Rapport sur le remboursement des sommes empruntées par les anciens receveurs, 654.

LOTERIES DE BIENS NATIONAUX. — (*Voyez* Biens nationaux.)

LOTH, soldat. — Est condamné à mort, XXI, 87.

LOTHRINGER, confesseur de Custine. — Est mis en liberté, XVII, 605. — Arrestation de ses dénonciateurs, 631.— Il demande un passeport, XX, 371.

LOTTIN, libraire.— Son *Tableau des droits d'entrée perçus à Paris*, VIII, 332. —Saisie chez lui de proclamations contre-révolutionnaires, XXIX, 811.

LOUBERS, avocat de Toulouse. —Est dénoncé, XVIII, 343.— Et acquitté, XXII, 279.

LOUBET, directeur des monnaies de Toulon. — Est destitué, XVI, 737. — Débats le concernant, 766.

LOUCHET (L.), député de l'Aveyron à la Convention.— Son vote dans le procès du roi, XV, 171, 213, 254. — Il fait renvoyer la conspiration de Charrier devant le tribunal de l'Aveyron, XVII, 60.— Demande le rapport du décret rendu contre Géraldi, 208. — En mission dans la Seine-Inférieure, il fait arrêter d'Epremesnil, 755.— Son arrêté pour la destruction des signes de féodalité, XVIII, 158. — Il annonce la découverte d'argent chez l'abbé Carrey, 652. — Fait casser un jugement rendu contre Coquet, XIX, 478. — Et mettre en liberté des citoyens de Bezeville et de Bréanté, XX, 171. — Est élu secrétaire des Jacobins, 683.— Fait décréter l'examen des jugements du tribunal de l'Aveyron, 753.— Demande l'arrestation de Robespierre, XXI, 335.— Son discours sur la nécessité de maintenir le gouvernement révolutionnaire, etc., 531, 552. — Il parle sur l'organisation des comités révolutionnaires, 549.— Traite Rovère de marquis; est rappelé à l'ordre, 590. — Lit une adresse de la société populaire de Dijon, contre la liberté de la presse, etc., 691.— Rend compte d'une fête célébrée à Rhodez, à l'occasion du 9 thermidor, 742. — Discute le projet de décret sur l'instruction publique, XXII, 514.— Demande un délai pour la production des titres de rentes viagères, 783. — S'oppose à la révision des jugements des tribunaux de l'Ardèche, de la Lozère et de l'Aveyron, XXIII, 208.—Rend compte des troubles de ce dernier

bats; l'appel est cassé; ajournement de la question du sursis à l'exécution du décret de mort, 229.—Proclamation du conseil exécutif réglant le mode d'exécution de ce décret, 232.— Discussion sur le résultat du troisième appel nominal ; rectification du scrutin, 235.—Débats sur la question du sursis, 236, 243, 249. —Détails de son supplice, 242. —Assassinat de Lepelletier pour avoir voté sa mort, 242, 256.— Arrêté qui supprime ses communications avec ses défenseurs, 243. — Démenti des bruits répandus relativement à sa famille, 249. — Quatrième appel nominal ; le décret de mort lui sera notifié et sera mis à exécution dans les vingt-quatre heures, 252. — Résultat des quatre appels nominaux, il pourra communiquer avec sa famille et appeler les ministres du culte qu'il indiquera, 254. — Compte-rendu de la notification du décret précédent ; il demande un délai de trois jours pour se préparer à paraître devant Dieu, etc., 255.— Benoît-Leduc demande que son corps lui soit délivré ; décret à ce sujet, 256. — Dénonciation d'un placard tendant à le sauver, 258. — Cléry présente à la Commune divers objets dont il l'a rendu dépositaire, 262.— Le Conseil exécutif adresse le procès-verbal de son exécution, 265. — Son testament, 285. — Son deuil est pris par la cour de Londres, 316. —Consternation dans cette ville à la nouvelle de sa mort, 325.—Adresses d'adhésion à sa condamnation, 361, 371, 383, 394, 395, 400, 412, 416, 419, 429, 440, 451, 491, 492, 499, 518, 527, 533, 544, 552, 576, 580, 584, 613, 619, 620, 670, 699, 716, 771.— Son oraison funèbre prononcée par le prince de Condé ; proclamation de son fils comme roi de France et de Navarre, par les émigrés rassemblés à Willingen, 522.—Découverte dans son secrétaire, à Versailles, d'un *Livre rouge* en trois volumes, 584.— Refus de la municipalité de Coulommiers d'adhérer au décret de mort rendu contre lui, 615.— Médaille à son effigie avec ces mots : *Martyrisé le 21 janvier* 1793, 695. —Menaces contre les députés qui ont voté l'appel au peuple dans son procès, 765.— Motion par la section des Quatre-Nations, d'arrêter les constituants qui ont voté son inviolabilité, XVI, 73. — Mémoire des cours de Londres et de Vienne aux États-généraux de Hollande à l'occasion de sa mort, 161.— Son mémoire justificatif, 187. — Levée des scellés sur son appartement au Temple, 210. — Les États-généraux de Hollande se prononcent contre son supplice, 257.—Sa mort motive la déclaration de guerre de l'Espagne, 285.— Politique des cabinets de l'Europe sous son règne, 402. —Accusations contre plusieurs députés d'avoir voulu transiger avec lui, 501.— Correspondance secrète de la cour, pendant son règne, 580.—Refus de payer ses créanciers, XVII, 395. — Expulsion de Paris des militaires attachés à sa maison et à celles de ses frères, 593.— Dépôt par le tribunal de cassation de médailles à sa face, XVIII, 346.— La Commune demande que ses enfants soient enfermés dans une prison définitive, 512. — Arrêté relatif à l'anniversaire de sa mort, XIX, 262.—Fête civique à cette occasion, 267.— Arrêté des Jacobins à ce sujet, 270. — Son portrait est brûlé par cette société, 289.— Sa mort est célébrée par les prisonniers détenus à Plymouth, 474.— Et par le ministre de France à Constantinople, XX, 9. (*Voyez* Journée du 21 janvier.) — Dépôt aux archives nationales, des pièces relatives à son procès, 299.— Il est accusé d'avoir empoisonné le serrurier qui avait construit l'armoire de fer, 322, 502.— Décret relatif aux papiers qui ont servi à l'instruction de son procès, 435.—Exhumation des cendres de ses père et mère, 640.— Décret pour la célébration de l'anniversaire de sa mort, XXIII, 175, 188.—Autre relatif à l'échange de sa fille, XXV, 115. (*Voyez* Marie-Thérèse-Charlotte). — Dénonciation d'une estampe qui le représente lui et sa famille, 420.—Détails sur diverses propositions de l'ennemi, lors de la prise de Longwy, pour parvenir à son rétablissement sur le trône, XXVI, 91.— Pétition des nourrices de ses sœurs, XXIX, 293.— Remarques sur ce prince, 611. —Arrestation, à Londres, d'un émigré accusé d'avoir volé ses diamants, 6[illegible].

LOUIS (le Dauphin de France), fils aîné de Louis XVI. — Sa mort, I, 53. — Devoirs religieux que lui rendent les communes, 54, 62.

LOUIS (Charles), frère du précédent, dauphin ou prince royal ; décret portant qu'il lui sera nommé un gouverneur, VIII, 747, 776, 780. —Liste indicative pour son élection, IX, 36. — Un décret de l'Assemblée l'autorise à porter le cordon bleu, 652.— Fleurieu est nommé son gouverneur, XII, 159. — Sa détention au Temple. (*Voyez* Louis XVI et Antoinette). — Sa *Naissance, chantée par le Rhin*, XIV, 205.— Il est, après la mort de son père, proclamé, par les émigrés, roi de France et de Navarre, XV, 522. — *Monsieur* déclare prendre la régence, et écrit à Santerre qu'on doit le reconnaître depuis le 21 janvier, 545 ; XVI, 89.—Propositions relatives à son sort, XV, 817, 823. — Motion de lui donner un gouverneur. XVI, 644. — Simon et sa femme sont préposés à sa garde, XVII, 66. —Démenti du bruit de son évasion, 72.— Il est séparé de sa mère, 103.— Propositions de Billaud de déclarer aux coalisés qu'il sera la première victime du peuple, si leurs armées pénètrent sur le territoire français, 593. — Ses habitudes vicieuses ; ses inculpations contre sa mère et contre sa tante, XVIII, 90.— La commune de Paris demande son emprisonnement définitif, ainsi que celui de sa sœur, 512. — Sa reconnaissance est imposée aux Français résidant en Pologne, 601.— Procès-verbal de ses déclarations, 602.— Manifeste de l'Angleterre et de l'Espagne en sa faveur, XIX, 219.— Décharge de sa garde donnée à Simon, 262. — Projet de l'enlever attribué aux conspirateurs de l'étranger, 715 —Cressant est exclu du conseil de la Commune pour avoir plaint son sort, etc., XX, 69.— Projet attribué à Danton de le mettre sur le trône, 165.— Motion de Duhem contre lui, XXI, 800; XXII, 142. — Dénonciation d'une pièce prouvant les projets de le mettre sur le trône, 304.—Le comité de sûreté générale est accusé de s'occuper de son éducation, 651.—Lequinio propose son expulsion du territoire français, XXIII, 80. — Projet de le *jeter aux jambes* des députés mis hors la loi, XXIV. 46. — Beaucoup d'émigrés rentrent en France dans l'intention de le rétablir sur le trône, 345. — Rapport de Sévestre et procès-verbaux relativement à sa mort, 650. — Procès-verbal de l'ouverture de son corps, 670. — Proclamation du prince de Condé en annonçant sa mort, XXV, 121. — Démenti de l'assertion d'un placard de Cormartin, qui prétendait que l'ancien comité de salut public s'était engagé à le faire passer dans la Vendée avec sa sœur, XXVI, 709.

LOUIS XVIII. (*Voyez* Monsieur).

LOUIS, secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie. —Son opinion sur le mode d'exécution de la peine de mort, XI, 689.

LOUIS (abbé). —Est nommé ministre de France en Danemarck, X, 670.— Prête serment, XI, 201.

LOUIS, député du Bas-Rhin à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 167, 202, 253.— Il est élu secrétaire, XVII, 707. — Fait rapporter le décret qui ordonnait aux comités révolutionnaires de publier les motifs des arrestations, XVIII, 215. — Et mettre en liberté les officiers municipaux de Neuf Brisack, 629. — Atteste l'altération du décret relatif à la compagnie des Indes, XIX, 208.—Sa motion en faveur de Cauvin, 579. — Il préside les Jacobins, XXI, 65 —Donne l'accolade à Jean-Bon-Saint-André, 108.— Sa réponse à une députation de l'école

* Le Moniteur a imprimé Louveau par erreur, c'est Louvot qu'il faut lire.

LOWITZ. — Découvre le moyen de rendre salubre l'eau corrompue, VI, 353.

LOYARBRE, officier du génie. — Se distingue à l'armée de Rhin-et-Moselle, XXVIII, 428.

LOYAUTÉ, chevalier de Saint-Louis, homme d'affaires du cardinal de Rohan. — Est arrêté, X, 647. — Décrété d'accusation et envoyé à Orléans, X, 652.

LOYER-DESLANDES. — Est autorisé à rentrer à Saint-Pierre-Miquelon, XII, 613.

LOYERS. — Décret relatif à l'estimation de la valeur locative des ateliers, VII, 763. — Discussion sur les loyers des maisons, et décret y relatif, XXVIII, 68, 72, 74. — Rejet d'une résolution pour fixer le mode de leur paiement, 361, 376. — Loi qui l'ordonne en numéraire, 420, 426. — Réclamations et motion en faveur des sous-locataires, 460. — Projet pour les autoriser à résilier leurs baux, 474. — Loi concernant ceux qui ont payé leurs loyers d'avance, 704, 722. (*Voyez* Baux et Fermages).

LOYEUX, député de la Somme à la Législative. — Sa démission, X, 547.

LOYS, secrétaire de la société des Jacobins. — Y donne des détails sur Marseille, XIX, 436. — Y dénonce Ferrières, 489. — Et Momoro, 720. — Annonce que quatre individus traduits au tribunal révolutionnaire ont échappé à leurs gardes, etc.; s'oppose à l'exclusion des membres des sociétés affiliées, XX, 139. — Fait accepter l'offre des bustes de Barra et de Viala, 682. — Et accorder des défenseurs officieux à Marchand et à Clémence, XXI, 502. — Se plaint de l'accueil fait aux Jacobins par la Convention, 618. — Défend la commune de Marseille et la liberté de la presse, 652. — Dénonce Tallien, Lecointre, etc., 681. — Appelle les patriotes autour de la Convention pour écraser les aristocrates, 722. — Demande les moyens de soustraire les patriotes à l'oppression, 730. — S'élève contre ceux qui cherchent à égarer l'opinion publique, 786. — Est arrêté, XXII, 85. — Débats aux Jacobins sur son arrestation, 101. — Ils lui nomment des défenseurs officieux, 197. — Rendu à la liberté, il est de nouveau arrêté à Arles, XXV, 230.

LOYS, avocat à Sarlat, député du Périgord à la Constituante. — Est nommé adjoint du doyen des communes, I, 49. — Combat divers articles relatifs à la suppression des droits féodaux, 578. — Demande que le comité des recherches soit tenu de remettre aux tribunaux, dans les vingt-quatre heures, les personnes arrêtées, 610. — Son opinion sur les peines à infliger aux détenus par lettres de cachet, 633. — Il fait amender l'article portant que le culte sera salarié comme dépense publique, IV, 119. — Veut qu'on poursuive les auteurs de la détention de Lecorgne, 324. — Combat la division en sections des juges de cassation, 467. — Parle sur le projet de constitution civile du clergé, 569. — Sur l'élection des curés, 637. — Sur le traitement des vicaires, 654. — Et sur celui des évêques, 703, 709. — Discute la rédaction des projets sur l'ordre judiciaire, V, 49, 51. — Parle sur la fixation de la somme à laquelle s'élèvera la compétence des juges de paix, 80. — Ses observations sur le projet relatif aux bureaux de paix et aux tribunaux de famille, 315. — Il combat un projet sur les moyens de procurer l'acquittement de la contribution patriotique, 342. — Amende le projet d'organisation des jurés, VII, 164. — Demande qu'on poursuive l'imprimeur du *Moniteur*, VIII, 565. — Son opinion sur l'élection du gouverneur du Dauphin, 780.

LOYSEL (Gilbert-Jean-François), député de la Mhance au conseil des Anciens. — Combat la résolution relative à la question intentionnelle, XXVIII, 573. — Défend celle relative aux charges administratives, XXIX, 96. — Et celle sur l'organisation de l'école polytechnique, 248. — Combat celle qui autorise la commune de Saint-Hilaire à réparer les digues, 403. — Et celle relative au recèlement des déserteurs, 518.

LOYSEL (Pierre), député de l'Aisne à la Législative. — Inculpe une adresse de ce département contre le 20 juin, XIII, 6. — S'oppose à l'aliénation des forêts nationales, 295. — Demande la démolition de la porte Saint-Denis, 504. — Réélu à la Convention, il est envoyé comme commissaire dans le département du Nord, XIV, 92, 94. — Fait décréter une nouvelle fabrication d'assignats, 742. — Présente des questions sur le jugement du roi, XV, 152. — Son vote dans le procès de ce prince, 170, 211, 253. — Il fait décréter la fabrication d'une petite monnaie de cuivre, XVII, 485. — Celle de pièces de cinq décimes, 643. — Et celle d'assignats métalliques, XVIII, 702. — Présente un projet et fait rendre trois décrets sur les monnaies, XXV, 406, 507. — Fait décréter la fabrication de pièces de cinq centimes, XXVI, 73. — Son rapport sur l'organisation des hôtels des monnaies, 202. — Il amende le projet de la commission des Cinq, en faveur des jeunes gens mis en réquisition pour les arts ou le commerce, 317. — Réélu au conseil des Anciens, fait sentir combien il est urgent d'organiser les autorités constituées, 453. — Son opinion sur la suppression de l'agence des poids et mesures, XXVII, 464. — Il propose l'approbation de la résolution sur la monnaie de cuivre, XXVIII, 465. — Et le rejet de sept autres sur les monnaies en général, 496. — Son rapport à ce sujet, 505, 506. — Il est nommé secrétaire, 513. — Appuie la résolution sur les poudres et salpêtres, 577. — Demande le rejet de celle concernant les salines, 650. — Et de celle qui règle les frais en matière criminelle, 672. — Exprime sa reconnaissance pour les légions républicaines, 684. — Fait accorder à l'archiviste une indemnité pour la suppression du contre-seing, XXIX, 108. — Et déclarer de bonne prise les vaisseaux chargés de marchandises anglaises, 138. — S'oppose à la suppression de la commission des inspecteurs, 200. — Fait approuver la résolution sur les loteries particulières, 227. — Et celle qui établit des mesures de surveillance sur l'or et l'argent, 238. — Est nommé membre de la régie de l'enregistrement, 272.

LOYSEL, recteur de Rhédon, député de Vannes à la Constituante. — Se réunit aux communes, I, 69. — Demande les honneurs des grands hommes pour Antoine Loysel, son aïeul, VIII, 271. — Député d'Ille-et-Vilaine au conseil des Anciens, il fait approuver une résolution sur les transactions passées pendant la dépréciation du papier-monnaie, XXIX, 290 — Attaque celle sur l'altération et la soustraction des billets de la loterie nationale, 325 — Appuie celle sur le recèlement des déserteurs, 449. — Combat celle sur le timbre, 470. — Et celle sur l'impôt du sel, 611. — Est élu secrétaire, 659.

LOZEAU (Paul-Augustin), député de la Charente-Inférieure à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 216, 254. — Il signale un trait de courage du capitaine Scorssery, XVI, 227. — Fait déterminer les délais accordés aux créanciers des émigrés, XIX, 308. — Fixer le traitement des gardes des forêts nationales, 385 *. — Rendre un décret sur les procès-verbaux des agents forestiers, 499. — Dit que l'humanité consiste à sauver le peuple, 502. — Fait rendre un décret sur les agents forestiers de la Corse, 731. — Et traduire au tribunal révolution-

* Le MONITEUR a imprimé Loiseau par erreur, c'est Lozeau qu'il faut lire.

* Le Moniteur a imprimé Puisignan par erreur, c'est Lusignan qu'il faut lire.

M.

715. — Combat le projet de Gilbert-Desmolières sur la surveillance de la trésorerie; provoque la révision du réglement, et demande qu'on s'occupe du costume des représentants, 731. — Décret qui prononce sa radiation de la liste des émigrés, 732.— Il réclame l'appel nominal sur la décision relative à la déclaration des ministres du culte, 746. — Appuie le projet sur les destitutions militaires, 764. — S'oppose à l'impression des pièces mentionnées dans le rapport de Delarue sur la marche des troupes, 768. — Est déporté au 18 fructidor, 796, 810. — Mesures pour l'exécution de ce décret, XXIX, 763.

MADORÉ (madame). — Son assassinat, VI, 356. — Condamnation de son assassin, 442.

MADRID. — Mesures rigoureuses de police dans cette ville, III, 93. — Effervescence des habitants, IV, 145. — Incendie, V, 557, 565. — Sortie de Fréteau contre la manière dont les Français y sont traités, VI, 338. — Signature dans cette ville du traité de paix entre l'Espagne et l'Angleterre, 369. — Trois Français en sont expulsés, 469. — On y établit un nouveau corps sous le nom d'ingénieurs cosmographes d'Etat, XXVIII, 497.— Impression qu'y cause le 18 fructidor, XXIX, 22.— Nominations diverses, 74.— Nouveaux changements dans l'administration, 95. — Arrivée de l'ambassadeur français, 161. — Invitation au clergé de verser au trésor tout son or et son argent, 179. — Fréquentes relations entre les ministres et le commissaire français, 207. — Etablissement d'une banque, 277. — Rappel du consul de France, 286. — Succès du chanteur Garat à Madrid, 294. — Réception de Guillemardet, 320. (*Voyez* Espagne).

MAESTRICHT. — Siége de cette ville, XV, 581. — Cessation de son bombardement, 621, 624. — Secours accordés à cinq citoyens y détenus par suite de la trahison de Dumouriez, XVII, 394. — Avantages remportés par les armées françaises devant cette place, XXII, 16, 40. — Elle est cernée par elles, 128, 130, 337. — Et prise par les généraux Kléber, Bollemont et Marescot, 457.

MAGAILLON, sergent. — Trait de bravoure, XIX, 594.

MAGALLON, général, membre de l'assemblée coloniale de l'Ile-de-France. — Est dénoncé par Riou, XXIX, 33

MAGALLON (comte de), commissaire député de Saint-Domingue. — Sa réclamation contre un article du *Moniteur*, V, 542.

MAGALLON, négociant français établi au Caire. — Article sur un traité fait par lui avec l'Egypte, en 1785, XXIX, 355. — Interprète des Français dans ce pays, il leur rend des services essentiels; est blessé, 446. — Discussion entre Talleyrand et Ch. Delacroix, sur une lettre de lui, relative à l'expédition d'Egypte, 749, 752.

MAGALLON, neveu du précédent. — Est nommé consul à Rhodes, XXIX, 362.

MAGASINS. — Déclaration à faire de leur valeur locative, VII, 763.

MAGASINS NATIONAUX. — Motion de leur établissement, XVIII, 381.

MAGDEBOURG. — Translation de Lafayette dans cette forteresse, XV, 101. — Prestation d'hommage au roi par le duché de Magdebourg, XXIX, 318.

MAGENDIE. — Est élu administrateur des établissements publics à la commune de Paris, XVII, 490. — Et destitué, XXI, 107.

MAGER. — (*Voyez* Fermiers-généraux).

MAGERI (les trois frères). — Sont condamnés à mort comme fauteurs et chefs de la rébellion de Castel-Nuovo en Italie, XXVIII, 542.

MAGNANT, gendarme, est condamné à mort, XXI, 24.

MAGNE, capitaine. — Se distingue à l'armée d'Italie, XXVIII, 460.

MAGNETHI. — Approbation de sa conduite dans les colonies, XVI, 661.

MAGNÉTISME. — Réclamation de Mesmer en faveur de son système, XXIX, 641.

MAGNI, chef de brigade. — Se distingue à Aboukir, XXIX, 841.

MAGNIER (Antoine-Louis-Bernard), dit Brutus, officier de canonniers et ex-président d'une commission militaire dans l'Ouest. — Est acquitté par le tribunal révolutionnaire et renvoyé au tribunal d'Ille-et-Vilaine, XXIII, 546. — Se déclare l'auteur du plan d'insurrection de prairial; est traduit devant la commission militaire de Paris, XXIV, 690. — Lettre le concernant, XXIX, 245. — Il demande une prolongation du terme assigné à l'assemblée électorale de la Seine, 248.

MAGNIER, marchand.—Est condamné à mort, III, 55.

MAGNIEZ, député du Pas-de-Calais à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 167, 200, 253. — Adresse d'Arras contre lui, XVI, 683. — Il est arrêté par les commissaires du Pas-de-Calais, 720.

MAGNIN, commissaire du Directoire près le département de la Sarthe. — Est assassiné au Mans, XXIX, 67. — Pension accordée à sa veuve, 320, 487.

MAGNY (F.), hussard. — Est condamné à mort, XX, 300.

MAGON, femme de Saint-Pern. — Est condamnée à mort, XXI, 299.

MAGON DE LA BALUE, ex-noble. — Est condamné à mort, XXI, 298.

MAGON-LA-BELLINAYE, commandant de la garde nationale de Saint-Malo. — Est arrêté, traduit au tribunal révolutionnaire, XIX, 145*. — Et condamné à mort, XXI, 299.

MAGON COETIZAC, ex noble. — Est condamné à mort, XXI, 47.

MAGON-VILLUCHET, négociant. — Est condamné à mort, XXI, 47.

MAGOT, officier-général. — Se distingue à la bataille de Roveredo, XXVIII, 432.

MAHABEC, prince persan.— Prépare une révolution religieuse et politique en Perse, XXIX, 433.

MAHERAULT, professeur de l'école centrale du Panthéon. — Est nommé commissaire près l'administration du théâtre de la République, XXIX 602 *bis*. — Compose une *ronde* pour la plantation d'un arbre de la liberté, 622.

MAHMUD, pacha de Scutari. — Détails sur sa mort et sa rébellion contre la Porte-Ottomane, XXVIII, 497.

MAHOMET. — Restitution de son étendard aux Polonais de l'armée d'Italie, XXIX, 316. — Bonaparte est partout en Égypte regardé comme son envoyé, 428.

MAHON. — Est arrêté à Bordeaux, XVIII, 126.

MAHON. — Dépêches remises au secrétaire Dundas sur la prise de ce port, XXIX, 590 *bis*.

MAHUEL. — Son mémoire sur l'entretien des routes commerciales, V, 666. — Observations y relatives, 728 *quater*. — Il est à la tête de la ferme de la poste aux lettres, XXIX, 271.

MAHI. — (*Voyez* Corméré.)

MAIGNAN DE CHAMPROMAIN, juge de paix. — Est condamné à mort, XX, 756.

MAIGNEN, député de la Vendée à la Convention. —Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 209, 253.— Il fait appeler Chabot (de l'Allier) à la Convention, XXIII, 703.—Est envoyé à l'armée des Pyrénées-Occi-

* Le MONITEUR a imprimé Laublinois par erreur, c'est La-Bellinaye qu'il faut lire.

* Le Moniteur a imprimé Maillet par erreur, c'est Maignet qu'il faut lire.

** Le Moniteur a imprimé Meynier par erreur, c'est Maignet qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Malartre par erreur, c'est Malartic qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Caville par erreur, c'est Malleville qu'il faut lire.

cantons, 502. — Et sur le partage des biens communaux, 579 *bis*. — Combat le projet sur la poste aux lettres, 586 *bis*. — Son rapport relatif aux émigrés naufragés à Calais, 589 *bis*, 590 *bis*, 661. — Il s'oppose à la prohibition des toiles de coton peintes provenant de fabrication étrangère, 592. — Présente un projet pour la publication des comptes annuels des ministres, 609. — Discute celui sur les maisons de prêt, 669. — En appuie un sur les récompenses militaires, 825.

MANSTEIN, aide-de-camp du roi de Prusse. — Ses lettres au général Dumouriez, XIV, 127, 128. — Ses Mémoires sur la Russie, 580.

MANTEAU. — Dissipation de rassemblements séditieux dans cet endroit, XVII, 740.

MANTES. — Arrestation, dans cette ville, de Couppé, des (Côtes-du-Nord) XVII, 15.

MANTOUE. — Sémonville et Maret sont renfermés dans la citadelle de cette place, XVII, 497. — Son investissement, XXVIII, 324. — Elle est assiégée par les Français, 343. — Détails à ce sujet; sommation faite à son commandant; réponse de celui-ci, 370. — Lettre de Garran, annonçant qu'elle est canonnée par les Français, 443. — Blocus de sa citadelle, 457. — Détresse de sa garnison, 473. — Opérations de l'armée française devant cette place, 474. — Elle culbute un corps de troupes qui en étaient sorties, 480. — Nouvelles positives de sa situation, 490. — Et de celle de l'armée, 500. — Nouvelle sortie de son commandant Wurmser; il est encore repoussé, 505. — Préparatifs pour la battre, 518. — Elle est cernée par l'armée d'Italie aux ordres de Bonaparte, 519. — Et se rend; message du Directoire pour annoncer ce succès; publication de cette nouvelle dans Paris; lettre du général Kilmaine à ce sujet, 564. — Vers pour célébrer cet événement, 566. — Texte du message du Directoire aux deux conseils; discours et décrets prononcés dans cette circonstance, 571. — Texte de sa capitulation; détails sur sa détresse au moment de sa reddition, 580, 606. — Joie des patriotes de Milan à cette nouvelle, 587. — Etat des effets, munitions et artillerie qu'on y a trouvés, 588. — Repas patriotique, à Gênes, pour célébrer sa prise; présentation au Directoire des 60 drapeaux de sa garnison; discours à ce sujet, 590. — Adresse de ses habitants patriotes à tous ceux de l'Italie, 677. — Fête populaire y ordonnée par le général Miollis, 740. — Abolition des fiefs, XXIX, 24. — Réunion de son territoire à la République cisalpine, 59. — Célébration de la fête de Virgile; inauguration d'un obélisque en l'honneur de ce poète, 63. — Illumination pour le passage de Bonaparte, 80. — Insurrection de la garnison; motifs de cette révolte, 243. — Grands approvisionnements. 404. — Troubles dans les environs de cette ville, 434. — Brune en passe la division en revue; proclamation de Pouget, commandant de la place, 452. — Nouvel approvisionnement, 677. — Attaquée par les Autrichiens, elle capitule; conduite de Latour-Foissac, son commandant, 779. — Lettre de ce dernier au général Kray, 782. — Sa capitulation est citée par Briot comme l'effet de la trahison, 807. (*Voyez* Armée d'Italie.)

MANU (Michel). — Trait de courage, XXI, 116.

MANUEL (Pierre). — Est l'un des administrateurs de police à la commune de Paris, II, 235, 282. — Son opinion sur la contestation élevée entre Bailly et Lescène-des-Maisons, 485. — Il est l'auteur de *la Police de Paris dévoilée*, VIII, 666. — Est élu procureur de la Commune, X, 529. — Publie les *Lettres de Mirabeau à Sophie*, XI, 398. — Sa lettre aux sections sur les certificats de résidence, 678. — Autre aux commissaires de police, XII, 90. — Il est décrété d'ajournement personnel pour avoir publié les *Lettres de Mirabeau;* décision du tribunal dans cette affaire, 397, 350. — Ses *Lettres sur la Révolution*, 500. — Sa circulaire sur la fédération du 14 juillet, XIII, 41. — Pétition contre sa suspension par suite des événements du 20 juin, 72. — Il est remplacé provisoirement par Desmousseaux, 74. — Le roi prie l'Assemblée de statuer sur sa suspension, 77. — Texte de l'arrêté qui le suspend, 89. — Discussion y relative, 91. — Adresse pour sa réintégration, 116, 119. — Mandat d'arrêt contre lui, 122. — Le roi confirme sa suspension, 128, 131. — Rapports sur son affaire, 140, 143, 146. — Il proteste avoir fait son devoir, 143. — Se justifie à la barre, 155. — Levée de sa suspension, 225. — Son discours à la Commune, 238. — Il dénonce un écrit de Chabroud, 243. — Reste membre de la commune du 10 août, 379. — Propose de loger le roi au Temple, 398. — Demande s'il doit laisser partir l'ambassadeur de Venise, 491. — Justifie la commune du 10 août, 586. — Elu député de Paris à la Convention; rejet de sa proposition de faire loger aux Tuileries le président, XIV, 6. — Il demande que la question de la royauté soit la première examinée, 8. — Est envoyé en qualité de commissaire à Orléans, 13. — Se plaint du refus fait par la commune de lui délivrer les arrêtés relatifs à la captivité de Louis XVI, 63. — Son opinion sur la réduction des pensions ecclésiastiques au *maximum* de 1,000 livres, 68. — Détails sur son entrevue avec Louis XVI au Temple, 157. — Il déclare qu'il n'est pas comptable, 193. — Fait décréter la suppression de la croix de Saint-Louis, 214. — Obtient des voix pour la place de maire de Paris, 218. — Demande que les émigrés soient punis dans le lieu où ils auront été pris; réclame un mode de soumettre au peuple les deux bases du gouvernement, 222. — Déclare que favoriser le clergé, c'est conspirer contre la république, 247. — Réclame la diffamation des officiers municipaux qui ont consenti à livrer Longwy, 255. — Propose de vendre le château de Versailles, 256. — Atteste le civisme de l'ecclésiastique Roussel, 329. — Donne des éclaircissements sur les papiers de l'émigré Bonnay, 369. — Demande que les défenseurs de Louis XVI soient sous la sauvegarde de la loi, 420. — Parle sur la journée du 2 septembre, 463. — Demande que le fournisseur Jacob soit mis provisoirement en arrestation, 475. — Propose de ne pas réputer émigrés les Français qui, au 2 septembre, se sont retirés en pays neutre, 503. — Blâme les commissaires Maure et Biroteau qui ont préféré la vie à leurs devoirs, 621. — Fait décréter une adresse aux armées en témoignage de satisfaction, 623. — S'élève contre les pamphlets tendant à avilir les représentants du peuple, 628, 629. — Provoque l'examen de la conduite de Mirabeau, inculpé dans les pièces de l'armoire de fer, 666. — Pense qu'un prêtre peut être juge de paix, 671. — Demande que Louis XVI soit entendu, 673. — S'élève contre l'avilissement des fonctionnaires publics, 688. — Demande la création d'établissements pour les pauvres estropiés; fait décréter la lecture dans les églises de tout ce dont la Convention aura ordonné l'envoi, 700. — Son opinion sur le rappel des députés qui auront trahi la patrie, 701. — Il est chargé de retirer du greffe du tribunal du 17 août les pièces relatives à Louis XVI, 717. — Fait décréter qu'il sera amené sur-le-champ à la barre, 719. — Sa motion relative aux billets d'admission dans les tribunes, 738. — Il demande que l'acte d'accusation contre Mirabeau soit enfin rédigé, 824. — Vote pour l'impression de toutes les pièces relatives au procès de Louis XVI, 848. — Est élu secrétaire, 868. — Propose de défendre la célébration de la fête des *Rois*, XV, 4. — Demande ironiquement que la permanence des conseils-généraux soit continuée pendant la vie de Marat, 73. — Son opinion sur l'*Ami des Lois*, de

* Le Moniteur a imprimé Morbat par erreur, c'est Marbot qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Duvigneau par erreur, c'est Marie-d'Avigneau qu'il faut lire.

* Le Moniteur a imprimé Martin par erreur, c'est Marin qu'il faut lire.

Rapport sur ce service, XV, 107.— Circulaire y relative, 127. — Décret pour l'armement de trente vaisseaux de guerre et de vingt frégates, 140.— Nouvelle circulaire aux sociétés populaires sur le recrutement, 178.— Décret relatif aux passeports et congés de commerce maritime, 266. — Autre sur l'organisation des ouvriers, 281.— Discussion sur le traitement de ses officiers de santé, 284, 286. — Il leur sera accordé une gratification proportionnée au nombre d'hommes qu'ils ramèneront en santé, 286. —Détails sur un ouragan essuyé par Latouche, 310. — Autorisation de délivrer des lettres de marque contre l'Angleterre, 323.— Suspension de la loi qui prohibait l'importation de navires étrangers, 324.— Lettre de Monge sur les approvisionnements maritimes, 326.— Concours pour les places d'élèves d'artillerie de la marine, 327.—Décret pour le transport à Toulon des bois de construction de la Corse, 337, 338.— Autre concernant l'armement en course et les lettres de marque, 360, 501. — Offre civique faite par des armateurs, 364.— Dictionnaire de la marine, 383. — Conduite généreuse du capitaine américain, Paul, envers l'équipage de la *Belle-Créole*, 518.— Rapport sur une pétition d'armateurs dits de la Liberté, 534. — Nouvelles maritimes, 555, 586, 709. — Ordre du gouvernement anglais de couler bas tous les vaisseaux français, 586. — Embargo mis sur les bâtiments des villes anséatiques, 616. — Fonds accordés pour la défense des côtes, 620. — Armements; prises, 693, 802. — Capture de vingt-sept vaisseaux sur les côtes de Hollande, 724. — État des forces navales, 762.— Abolition de la course à l'égard des villes anséatiques, 839.—Décret qui charge le ministre de pourvoir à la défense des côtes de l'Ouest, XVI, 11, 31.—État des prises, 17, 90, 91, 265, 326, 482; XVII, 191.— Décret relatif aux vaisseaux capturés, XVI, 120.—Combat des avisos l'*Espiégle* et le *Furet*, contre une frégate anglaise, 306. — Décret pour l'arrestation des navires neutres chargés pour des ports ennemis; autre qui suspend l'exécution des jugements sur les prises faites aux villes anséatiques, 351. — Importance d'un acte de navigation, 355. — Sont exemptés du recrutement les ouvriers de diverses manufactures employés pour le service de la marine, 392. — Combat de la frégate la *Sémillante* contre une frégate anglaise, 587.—Décret qui valide les prises des navires anséatiques, 607. — Embargo mis sur tous les vaisseaux de commerce, 719.—Mise à la disposition du ministre de 880,000 livres, pour des constructions sur les différentes côtes de France, XVII, 11.— Dénonciation contre l'aristocratie invisible qui entrave les travaux des ports, 34.— État des prises faites par les vaisseaux français sur les ennemis de l'État; activité des travaux à Brest, 50.— Prise espagnole faite par le capitaine Nordeille, 78. Mauvais état de l'escadre espagnole, 106.— Célébration, par la frégate la *Modeste*, de la fête de la Saint-Jean, particulière à la République de Gênes, 161.— Décret pour la libre sortie des ports, des vaisseaux de relâche, etc., 191. — Affaires avec des corsaires anglais, 192.— Discours de Delaunay contre le projet d'acte de navigation, présenté par le comité de marine, 263.— Prise faite par le lougre le *Hooc*, 329.— Acte de fraternité entre des matelots français et anglais, 353.— Décret pour assurer le libre transport des objets à l'usage de la marine, 418.— État des forces navales de la République dans l'Océan, 421. — Motion pour l'épurement de la marine, 542. Délais accordés aux gens de mer pour se pourvoir en cassation, 555. — Notice sur l'exercice des combats de mer, 562. — Décret pour l'achat de la corvette le *Brutus*, 624 — Autre relatif aux prises faites par le corsaire le *Sans Pareil*, 707.— Mise en réquisition des objets de construction pour le service de la marine, 709. — Rapport de Barère et décret sur l'acte de navigation, 718, 722.— Organisation des bureaux civils dans les ports de la République, 766. — Ouverture des ports des États-Unis aux prises de la marine française, XVIII, 26.— Mise en réquisition de tous les bâtiments marchands des ports de l'Océan, et de tous les flotteurs de bois, 46.— Entrée d'un convoi d'Amérique, et prise par lui de deux vaisseaux espagnols, 49.— Demande du tableau des officiers et agents qui ont trahi à Toulon, 69. — Son envoi; capture d'un bâtiment anglais, par la frégate la *Réunion*, 100. — Mise de fonds à la disposition du ministre pour une expédition secrète, 120. — Suppression de la retenue de 4 deniers par livre sur les dépenses de mer, 126. — Prise de bâtiments anglais, 332. — Proclamation à l'armée navale de la République, 333.— Décret pour le déchargement des bâtiments marchands, 335.— Instruction à Rochefort de la procédure contre l'état-major de l'*Apollon*, 339.—Attribution au conseil exécutif des contestations sur les prises maritimes, 380 — Embargo mis sur les navires génois à cause de l'attentat commis contre l'équipage de la *Modeste*, 384. — Condamnation à mort de dix officiers de l'*Apollon*, 594. —Prises par la frégate la *Carmagnole*, 692.— Décret qui attribue aux Anglais seuls le massacre de la *Modeste*, XIX, 31. — Désintéressement des marins du *Patriote*, 68. — Trait d'héroïsme des Français détenus à bord du *Scipion*, dans le port de Livourne, 109. — Décret pour la régénération de la marine dans la Méditerranée, 119, 123. — Arrêté relatif à la police des armées navales; décret sur les pensions des divers employés de la marine, 140. — Autre ordonnant que les vaisseaux de la République rendront le salut coup pour coup, 164.—État des forces de Brest, 182. — Décret sur les navires de transport, 241. — Succès maritimes, 242.— Nouvelles prises, 258, 266, 328, 343, 570, 728, 729; XX, 31, 66, 108, 144, 151, 168, 183, 191, 219, 226, 284, 316, 332, 357, 358, 381, 397, 443, 485, 496, 510, 519, 566, 598, 611, 619, 659, 689, 694, 707; XXI, 8, 11, 23, 26, 76, 117, 403, 408, 434, 625, 693, 711; XXII, 66, 69, 132, 244, 337, 351, 463, 487, 488, 714.— Succès de l'escadre de Cancale, XIX, 274. — Nomination de Martin au commandement des forces navales de la Méditerranée, 275. — Dénonciation des projets de destruction des Anglais, 314. — Mise en réquisition des officiers du cabotage, 327. — Suppression des régiments de marine, 335. — Peines contre les capitaines qui rendent leurs vaisseaux; récompenses pour ceux qui en prennent d'une force supérieure, 379. — Décret sur l'administration civile de la marine, 383, 413. — Adoption du pavillon tricolore, 485. — Mainlevée de la prise du vaisseau américain le *Lauwrens*, 499. — Sortie de la flotte de Brest; validation d'une prise faite sans lettre de marque, 654.— Perte de la frégate la *Pomone*, XX, 358. — Abrégé de l'histoire de la marine de tous les peuples, 416. — Rapport et instruction de Thibaudeau sur cette matière, 416, 429, 437.— Lettre annonçant que le pavillon de la République a été arboré sur tous les vaisseaux, 601.— Arrivée de la flotte de la *Chesapeack*; combat naval avec les Anglais; prises maritimes, 743, 751; XXI, 131. — Décret portant peine de mort contre tout capitaine dont la ligne sera coupée par l'ennemi, 15. — Résolution du Sénat de Gênes, pour l'admission des vaisseaux de guerre français dans les ports de cette République, 41. — Offre à la Convention de pavillons pris sur l'ennemi, 124.— Trait sublime des marins du *Vengeur* et décret en leur honneur, 175. — L'armée navale remercie la Convention du drapeau qu'elle lui a donné, XXII, 244.— Trait de courage et d'humanité du citoyen Taillepied, en faveur de l'équipage d'un vaisseau échoué, 247.— Décret

prince, 685; IV, 321. — Sa déclaration concernant les esclaves chrétiens, 129. — Pillage des maisons juives dans cet empire, 533. — Siége de Ceuta par ses troupes, VI, 17, 593. — L'empereur déclare la guerre au roi d'Espagne, 252 *bis*. — Suspension des hostilités entre ces puissances, 521. — Négociations avec Venise, 609. — Négociations avec l'Espagne, 709. — Arrivée de l'empereur devant Ceuta, VII, 98. — Il s'y présente à la tête de son armée, IX, 665. —Motifs de la guerre que lui a déclarée l'Espagne, 701. — Ses hostilités contre les sujets de cette puissance, 789. — Il fait la paix avec elle, X, 78. — Et fait massacrer des prisonniers de cette nation, 385. — Mort de l'empereur; proclamation de deux empereurs, l'un à Maroc, l'autre à Tanger et à Tétuan, XII, 97, 273. — Nouveaux troubles; bataille entre les soldats noirs et les *Brebbers*, 565. — L'empereur déclare la guerre aux Américains, XXIV, 265. — Et à la Suède, XXV, 673. — Traité de l'Empereur avec cette dernière puissance, XXVI, 201. — Il défend aux Algériens de s'arrêter dans ses États, XXIX, 250. — Mort, dans cette ville, du consul de la République française, 266. — Blocus du du port de Cadix par les Marocains, 609. — Ravages de la peste, 749, 812. — Questions adressées à Lucien Bonaparte sur la cargaison d'un vaisseau marocain conduit à Ajaccio, 784. — Traité de paix avec l'Espagne, 837. — Marche de la caravane de Maroc à son retour de la Mecque, 882. (*Voyez* Barbaresques).

MAROI, ex-noble. — Est arrêté, XIX, 384.

MAROLLES, curé, député de Saint-Quentin à la Constituante. — Se réunit aux communes, I, 70. — Parle sur le traitement des curés. IV, 652. — Prête le serment civique, VI, 738. — Dénonce un mandement de l'évêque de Strasbourg, VII, 83. — Est élu secrétaire, 269. — Et nommé évêque de Soissons, 310 *, 467. — Son discours lors de sa présentation au roi, 489. — Son installation, 642. — Envoi à la Convention de ses lettres de prêtrise, XVIII, 440.

MAROUSIN, chef de bataillon. — Son éloge, XXIX, 871.

MARQUE (Ch.-J.), horloger à Lyon. — Secours accordés à sa veuve, XXI, 257, 325.

MARQUE — Abolition de cette peine, VIII, 565; IX, 780.

MARQUE D'OR ET D'ARGENT. — Maintien de la perception de ces droits, X, 5. — Dispositions y relatives, XXI, 609. — Arrêté du Directoire sur le contrôle, XXVIII, 459. — Projet de Beffroy sur la garantie du titre des objets ouvragés, 547. — Adoption de celui de Prieur sur le même sujet, XXIX, 43, 62, 63.— Arrêté pour la surveillance des titres, 238, 299. — Proclamation du Directoire y relative, 390. — Établissement de poinçons, 470. — Désignation des lieux de sortie pour l'exportation des ouvrages qui y sont soumis, 512. — Les produits des manufactures d'horlogerie de Besançon sont exemptés de ce droit, 611, 630. — Nouvelles dispositions du Directoire sur cet objet, 710. (*Voyez* Matières).

MARQUELEY, commandant de Montmélian. — Sa conduite dans cette ville, IV, 518.

MARQUÉSY, député du Var au conseil des Cinq-Cents. — Signale les réparations à faire au Lazaret de Toulon, XXIX, 311.—Toasts portés dans une réunion où il se trouvait, 338. — Il s'oppose au comité général pour les affaires de la Cisalpine, 351. — Combat l'établissement d'un impôt sur le sel, 420. — Dénonce un écrit dirigé contre lui et contre Guesdon, 435. — Est dénoncé comme parent d'émigrés; sa réponse; formation d'une commission; discussion et ordre du jour, 618, 639, 657. — S'oppose à l'envoi d'un message, relativement aux élections des Bouches-du-Rhône, 672. — Insiste pour la formation d'une commission contre Schérer, 723.—Veut le maintien de la constitution de l'an III, mais la poursuite des traîtres, 743. — Communique un billet annonçant une explosion royaliste, 778. — Fait charger une commission de présenter un travail sur les émigrés saisis dans les pays occupés par les Français, 790. — Parle pour la déclaration des dangers, de la patrie, 809. — Bruit de son arrestation, 888, 895. — Il est exclu au 19 brumaire, 895.

MARQUET. — Est nommé commissaire aux hospices civils de Paris, XXIX, 764. — Et installé, 780.

MARQUET, lieutenant de grenadiers. — Sauve des invalides et des Suisses, I, 193. — Dépose contre Favras, III, 167.

MARQUET (la femme),—Est traduite au tribunal révolutionnaire, XVIII, 95.

MARQUET (F.-A.), ex-avocat. — Est condamné à mort, XXII, 280.

MARQUET (C.), cocher.— Est condamné à mort, XXI, 88.

MARQUET, de Montfort-l'Amaury. — Présente une adresse de félicitations à la Convention, XVI, 562.

MARQUIER, ex-prêtre. — Est condamné à mort, XXI. 104.

MARQUIER DE FAJAC, membre du parlement de Toulouse. — Est condamné à mort, XXI, 30.

MARQUIS, chef de brigade. — Se distingue à la bataille d'Arcole, XXVIII, 537.

MARQUIS, ex-constituant. — Est nommé grand-juge de la haute-cour nationale, X, 441. — Justifie cette cour, XIII, 615.— Député de la Meuse à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV, 163, 194, 253. — Réélu au conseil des Cinq-Cents, il donne sa démission, XXVIII, 592. — Commissaire pour les départements d'Outre-Rhin, arrive à Mayence, XXIX, 637. — Son arrêté sur les contributions de ces départements, 661. — Il est remplacé par Lakanal, 790.

MARRAGON, député de l'Aude à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 171, 213, 253. — Il fait rendre un décret sur les créanciers des entrepreneurs de travaux publics, XIX, 479. — Son opinion sur la navigation de la Creuse, XX, 82. — Il est envoyé au Hâvre, XXIV, 567. — Son rapport pour l'exécution du canal de jonction de l'Oise à la Sambre, 590. — Il est élu secrétaire, 627. — Son rapport sur la navigation intérieure, XXV, 719. — Réélu au conseil des Anciens, il en est secrétaire, XXVIII, 250. — Fait accorder des terrains nationaux à la commune de Rouen, 418. — Son opinion sur les résolutions concernant le canal du Midi, 458, 459, 460. — Et les canaux d'Orléans et de Loing, 521. — Il déclare qu'on l'a obsédé pour lui faire changer d'opinion sur cet objet, 526. — Son rapport sur les droits de passe, 581, 593, 595. — Autre sur les contributions des neuf départements réunis, 625. — Il fait établir un droit de passe sur les routes, 822. — Fixer les droits de navigation sur le canal du Centre, XXIX, 2. — Et autoriser l'ouverture d'un canal d'arrosement près du pont d'Arenceau, 35. — Est élu président, 111. — Parle sur un projet relatif à des dépenses locales, 245. — Son rapport sur la disposition de l'enclos des ci-devant Chartreux, 249. — Il est nommé ministre de France près des villes anséatiques, 281. — Se dispose à partir de Hambourg, 586 *bis*. — Reçoit l'ordre d'y rester et de réclamer la liberté de Napper-Tandy et de Blackwel, 600 *bis*. — Note par lui remise au Sénat à ce sujet, et réponse qu'il en reçoit, 604 *bis*. — Il est nommé commissaire du Directoire pour l'administration des canaux intérieurs, 672.

* Le MONITEUR a imprimé Mazalles par erreur, c'est Marolles qu'il faut lire.

* Le Moniteur a imprimé Mansard par erreur, c'est Massard qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Maulte par erreur, c'est Maulde qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Monthion par erreur, c'est Maussion qu'il faut lire.

* Le Moniteur a imprimé Méda par erreur, c'est Médal qu'il faut lire.

* Le Moniteur a imprimé Messier par erreur, c'est Mennessier qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Murat par erreur, c'est Merlet qu'il faut lire.

triage, 371. — Annuler les procédures sur la féodalité censuelle, 388. — Vote pour la résidence fixe du tribunal de cassation, 450. — Fait abolir les droits de retrait, 621. — Adopter un décret relatif aux impôts sur les boissons dans le Hainault, 636. — Un autre tendant à prévenir les protestations d'électeurs du département du Nord, 724. — Un autre sur la vente des biens nationaux aux particuliers, 752. — Continuer un droit de péage appartenant à de Croy, V, 118. — Supprimer le retrait lignager et autres droits de même nature, 153, 154, 169. — Son projet pour l'abolition des réserves coutumières, des dévolutions, et le partage égal des biens entre les enfants nés de différents mariages, 168. — Autre, concernant la chasse dans les parcs des maisons royales, 194. — Il fait adopter quelques articles sur le droit de voiries et plantations d'arbres sur les chemins publics, 235, 236, 238. — Enjoindre aux états du Cambrésis de cesser leurs fonctions, 269. — Et rendre un décret relatif à la navigation intérieure du département du Nord, 447. — Parle sur la mise en accusation de Barmont, 471. — Présente divers articles pour la suppression des chancelleries, 589. —Demande l'exécution des décrets relatifs au paiement des dîmes, 671.—Fait rendre un décret sur les frais des poursuites criminelles relatives aux droits féodaux, 673. — Un autre explicatif de celui qui supprime ces droits dans les provinces belgiques, 692. — Et admettre dans l'intérieur de la salle une députation du peuple liégeois, 694. — Est élu président, VI, 87. — Son rapport pour la suppression des droits féodaux des princes allemands en Alsace, 239. — Il fait ajourner la question relative à l'inégalité des partages, 272, 273. — Rend compte de la résistance du chapitre de Cambrai à la mise des scellés sur ses effets mobiliers, 302. — Son opinion sur la dénonciation faite contre les ministres, 346. — Son rapport sur les inégalités de partages, 435, 438.—Son opinion sur les brevets de retenue, 457. — Il est élu juge à Paris, 461. — Fait décréter des mesures contre les soldats belges qui s'introduiraient dans les départements du Nord, 621. — Et vendre des biens nationaux à plusieurs municipalités, 637. — Son opinion sur la lettre de Léopold concernant les réclamations des princes allemands, VII, 248.—Il fait rendre un décret relatif aux droits dus sur les mutations par donations, 267. — Un autre sur le rachat des droits seigneuriaux dus par les biens nationaux, 292. — Abolir plusieurs de ces droits en Lorraine, 341. — Décréter plusieurs articles sur le rachat et la suppression des droits féodaux, 380, 392, 450, 487. — Et d'autres sur l'ordre judiciaire, 499. — Son opinion sur une loi contre les émigrations, 507. — Il fait poursuivre le curé Legrand; parle des bruits répandus d'une prochaine invasion, 579. — Réclame un rapport pour l'aliénation du château de Vincennes, 588. — Son opinion sur la loi relative au costume religieux, 598.—Il présente une série de questions sur les successions et le droit de tester, 605, 606. — Annonce l'arrestation à Douai de l'argent porté par la diligence, 684. — Fait rendre un décret sur les successions *ab intestat*, VIII, 82.— Et réintégrer dans la municipalité de Douai l'officier municipal Piquet, 120. — Pose la question de la réunion d'Avignon à la France, 299. — Son opinion sur la rééligibilité des membres de l'Assemblée, 417. — Et sur la peine de mort, 561.— Il fait ajourner la liquidation des offices municipaux, 577.—Et décréter que le condamné sera en état d'interdiction légale, 591. —Demande si les députés seront payés pendant leurs vacances, 624.— Fait décréter une instruction sur les droits seigneuriaux déclarés rachetables, 654, 670. — Et insérer au procès-verbal la promesse du roi d'assister à la procession de la Fête-Dieu, 725. — Demande, après la fuite de ce prince, qu'on ne puisse sortir de Paris sans un passeport signé du maire, 734. — Dénonce plusieurs lettres d'officiers fugitifs, IX, 60. — Fait approuver la conduite des administrateurs de Douai, 175.— Annonce les dissensions qui existent entre les régiments de Reinach et d'Orléans, 255. — Se plaint de l'agiotage des petits assignats, 279. — Sa motion contre le comité monétaire, 291. — Son opinion sur l'organisation des volontaires nationaux, 304. — Il donne des détails sur les troubles de Douai; demande un rapport sur le renouvellement des capitulations avec la Suisse, 323, 332.—Ses objections contre le code rural, 334. — Il attaque le comité de révision, 382. — Son opinion sur le remboursement des offices seigneuriaux, 443.— Sur la nomination des princes aux ambassades, 498. — Et sur les conventions nationales, 543. — Il fait rendre un décret sur les déclarations de command relatives aux biens nationaux, 652. — Sa lettre sur le bruit d'un prochain départ du roi, X, 194. — Autre sur les motifs de la démission de Noailles, XII, 595.—Député du Nord à la Convention, il appuie la proposition d'examiner la conduite de Moreton-Chabrillant, XIV, 92. — Demande le décret d'accusation contre Dillon, 183. — Inculpations résultant contre lui de pièces trouvées aux Tuileries, 639. — Il justifie Dumouriez et se justifie lui-même, 681. — Demande l'annulation de la proclamation du conseil exécutif contre les électeurs de Paris, 775.— Son vote dans le procès du roi, XV, 163, 196, 253. — Il réfute les observations de Tronchet sur la manière de compter les voix, 231. — Annule la protestation des représentants de Louvain, 365. — Appuie le rapport de Lacroix sur la trahison de Dumouriez, XVI, 46. — Fait maintenir à leur poste Dubois-Dubais et Briez, 307. — En mission dans la Vendée, fait connaître les dispositions de la ci-devant Bretagne, 751. — Envoie les détails du siége de Nantes par les brigands et du désintéressement de Dubreuil, XVII, 59. — Annonce l'occupation d'Ancenis par les républicains, 110. — Et le rétablissement des communications entre Nantes, Rennes et Vannes, 140.— S'oppose au sursis demandé pour Grémont, 426. — Est élu secrétaire, 468. — Fait diviser le tribunal révolutionnaire en quatre sections, 575.—Et décréter la peine de mort contre la vente ou l'achat des assignats, 587. —S'oppose à la confiscation des biens des Anglais, 599. — Provoque des peines contre ceux qui percevraient des droits féodaux à l'étranger, 602. — Fait rendre un décret concernant les actes de naissance des citoyens nés dans les pays occupés par l'ennemi, 658. — Régler le mode d'exécution de la loi des suspects, 680. — Et rendre un décret concernant les emplois exercés par des Français dans les lieux envahis, 681. —Annonce les succès des rebelles sur l'armée de Mayence, 747. —Fait prononcer sur le cas de partage d'opinions dans les tribunaux criminels, XVIII, 35. — Annuler un jugement rendu contre Joffrait, 157. —Rendre un décret sur la cassation des jugements criminels, 208.— Un autre relatif aux procès criminels commencés par les cours supérieures, 282. — Accorder une pension à Duchesne, 350. — Et rendre un décret sur les fonctions de notaires, 378. — S'oppose à ce que la citoyenne Barbier puisse prendre le nom de *Liberté*, 430.—Fait fixer le mode de vente des domaines de la couronne et de ceux du clergé, 495.—Fait rendre un décret relatif aux malversations dans les biens nationaux; un autre sur les baux de ces biens, 533. 534. — Et un autre sur les droits féodaux; accorder des secours aux Belges, Liégeois, etc.; annuler un jugement rendu contre Meur, 542. — Rendre un décret relatif au tribunal central du directeur du jury, 660. — Sa motion pour le remplacement des dé-

porter le décret qui rappelait Delamarre, 617. — Et ordonner le dépôt aux archives du traité avec la Hollande, 628. — Justifie Custine d'avoir vendu Mayence, 632. — Ordonne la fermeture de la société populaire de Lille, XXV, 3, 50. — Fait part d'un mouvement causé à Arras par l'augmentation du prix du pain, 102. — Parle sur la déclaration des droits, 156. — Discute le projet de constitution, 173. 195, 364, 365. — Appuie celui relatif au jugement des détenus, 332. — Rentre au comité de salut public, 400. — Demande la suspension des lois relatives au divorce, 404. — Appuie des mesures proposées contre les émigrés, 523. — Sa motion relative au mode de juger les agioteurs, 628. — Il fait traduire Turreau devant le directeur du jury du district de Tours; est adjoint à la commission chargée de s'occuper du code civil, 710. — Fait décréter l'affiche dans Paris de la prise de Dusseldorff, 712. — Annonce les détails de cette conquête et du passage du Rhin, 720. — Transmet la nouvelle d'un avantage remporté à Saint-Martin de Lautosca, 733. — Fait accorder un supplément de solde aux officiers de tout grade, 757. — Traduire Huchet devant le directeur du jury de Tours, 775. — Et adopter l'ordre du jour sur la demande des Polonais réfugiés, XXVI, 21. — Propose la réunion de la Belgique, 44. — Fait interdire la disposition de la force armée, à Paris, sans l'ordre des représentants chargés de sa direction, 60. — Et défendre, aux concierges de prison, de recevoir aucun détenu sans l'ordre des officiers judiciaires ou des comités, 62. — Son rapport sur la réunion de la Belgique et du pays de Liége, 84, 89. — Il donne des détails sur diverses propositions faites par les généraux Mollendorff et La-Union en faveur de Capet, 91. — Fait nommer Barras, commandant de la force armée de Paris et de l'intérieur, 119. — Annonce la défaite des factieux, 128. — Fait décréter l'arrestation des courriers et émissaires des sections dans les départements, 134. — Son rapport sur les journées des 13 et 14 vendémiaire, 140. — Il appuie le projet relatif à la création des conseils militaires, 152. — Fait supprimer les assemblées du décadi dans les sections de Paris, 173. — Donne lecture d'une lettre relative aux conspirateurs du 13 vendémiaire, 174. — Son rapport sur les maires inculpés dans les événements de cette journée, 179. — Il fait rendre un décret relatif à la capitulation de Valenciennes, 186, 187. — Un autre concernant les députés en mission, 188. — Et réduire le nombre d'hommes de la garde du Corps législatif, 266. — Présente le code des délits et des peines, 274. — Fait créer une commission pour présenter des mesures de salut public, 284. — Rend hommage aux principes de Doulcet, 287. — Fait décréter la réunion du duché de Bouillon à la France, 342. — Est nommé au ministère de la justice, 353. — L'accepte, 372. — Discussion sur son remplacement, 380. — Sa circulaire aux directeurs du jury d'accusation, 593. — Ses lettres aux rapporteur et président du conseil militaire chargé du jugement de Cormatin et autres, 610, 707. — Son rapport sur la conduite de Fréron, 627. — Sa circulaire à tous les officiers judiciaires, XXVII, 105. — Il est chargé par le Directoire de dénoncer les opérations des jurys relativement à Suard et autres, 121. — Est nommé ministre de la police générale; sa lettre au bureau central de Paris, 162. — Il demande des renseignements aux commissaires près les administrations municipales, 210. — Sa circulaire aux commissaires du Directoire, 242. — Sa lettre au bureau central de Paris sur des bruits mal fondés, 257. — Sa circulaire sur la poursuite des brigands et malfaiteurs, 442. — Sa lettre au bureau central sur le bruit d'une seconde réquisition, 465. — Il est renommé ministre de la justice, XXVIII, 149. — Se plaint du président Chiniac au sujet du jugement de Richer-Sérisy, 273. — Est accusé d'attentat contre la constitution pour des informations dans l'affaire du juge de paix Porlet, 439. — Sa circulaire aux tribunaux criminels sur les jurés et leurs fonctions, 440. — Autre sur les retards des procédures contre les émigrés; autre sur les mesures relatives aux délits de police non prévus par les lois nouvelles, 468. — Lecture en comité secret d'une dénonciation contre lui par Tort-la-Sonde, et rédigée par Réal, 497. — Ordre du jour sur cette dénonciation, 523. — Sa lettre relative aux colonnes mobiles, 527. — Son rapport au Directoire pour déclarer justiciables des conseils de guerre les complices de la conspiration de Lavilleheurnoy, 559. — Insertion au bulletin de son rapport tendant à défendre aux prévenus d'émigration de voter dans les assemblées, 617. — Sa lettre au conseil militaire réclamant sa célérité et la continuité de l'instruction des prévenus de la conspiration royaliste, 623. — Pastoret s'élève contre l'influence formidable de cette pièce, 630. — Il transmet au Corps législatif des renseignements sur l'assassinat de Sieyès, 660. — Sa réponse aux dénonciations dirigées contre lui; il justifie les commissaires du Directoire dans leur conduite vis-à-vis des émigrés, et la longue détention de Rougeville, prévenu d'émigration, 728. — Est accusé d'avoir voulu faire casser le jugement qui acquittait les naufragés de Calais, 746. — Est un des candidats pour remplacer Barthélemy au 18 fructidor, 816. — Lui succède; son acceptation et son installation, 818, 819. — Remise lui est faite des sceaux, XXIX, 165. Son discours en recevant les drapeaux des armées du Nord et de Rhin-et-Moselle et ceux pris aux Bernois, 168, 197. — Ses réponses aux ministres de Toscane, de Rome, de Suède et de Gênes, 222, 255. — Autre à Treilhard, lors de la réception de celui-ci comme directeur, 271. — Il reçoit de plusieurs armées les drapeaux qui leur avaient été remis par la Convention, 272. — Prononce un discours sur le 14 juillet, 316. — Un autre sur le 10 août, 327. — Un autre sur le 9 thermidor, 338. — Est élu président du Directoire, 688. — Son discours en l'honneur des ministres égorgés à Rastadt, 707. — Il répond à Sieyès, lors de l'installation de celui-ci, 708. — Et à Gohier dans la même circonstance, 713. — Bertrand (du Calvados) provoque sa sortie du Directoire; Boulay (de la Meurthe) attaque ses petites vues, ses petites vengeances et conclut de même, 715. — Digneff l'accuse d'un plan tendant à livrer la Belgique à un prince de la maison d'Orange ou de Hanovre; sa lettre annonçant sa démission; les conseils l'acceptent; il part pour Douai, 716. — Adresses dirigées contre lui, 725, 730. — Rapport où Montpellier lui impute l'expédition d'Egypte et les événements de la Cisalpine, et propose sa mise en accusation, 733, 755, 773. — Dénonciation contre son beau-frère, 751. — Projet tendant à admettre celle de Ruelle contre lui; discours sur la marche suivie dans cette affaire; comité général à ce sujet, 773, 774. — Le Conseil des Cinq-Cents déclare qu'il n'y a pas lieu à ajournement sur le projet relatif à sa mise en accusation, 776. — Détails sur la discussion secrète qui a eu lieu à cet égard, 777. — Nouveau comité secret, 780. — Dépouillement du scrutin sur les trois dénonciations portées contre lui; difficultés survenues à cette occasion, 781. — Les dénonciations ne sont point admises, 783, 784. — Extrait de son écrit sur les circonstances de sa démission, 784. — Lettres de Gourdan et de Perrin (des Vosges) sur le même objet, 787.

MERLIN (Antoine), de Thionville, député de la Moselle à la Législative. — Propose de prohiber l'exportation des armes et munitions de guerre, X, 128. — Fait passer à l'ordre du jour sur une motion

* Le MONITEUR a imprimé Menant par erreur, c'est Meynard qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Millet par erreur, c'est Minée qu'il faut lire.

nécessaires pour l'exercer, 235. — Les membres de la famille royale en sont exclus, IX, 498. — Organisation de ses bureaux, 807, 837. — Déclaration au roi pour sa recomposition, XIII, 206. — Décret portant que le service de ses bureaux se fera sans interruption, XIV, 836. — Plaintes contre le projet de l'organiser constitutionnellement, XVII, 770. — Sa suppression totale et son remplacement par des commissions administratives, XX, 111, 114. — Rapport, discussion et décret sur son organisation constitutionnelle, XXV, 702, 767, 772. — Fonds pour ses besoins, XXVI, 400, 403, 406, 520, 715; XXVII, 5. — Arrêté du Directoire concernant ses employés, 89. (*Voyez* Ministres.)

Ministère des Affaires étrangères. (*Voyez* Ministère des relations extérieures.)

Ministère des Contributions publiques. — Sa création, VIII, 123. — Fonds de 12,000 livres accordés pour son service, IX, 220. — Traitement de ses employés, X, 16. (*Voyez* Commissions administratives, Contributions, Ministère des finances, Calonne, Necker, Lambert, de Lessart, Tarbé, Clavière, Destournelles, etc.)

Ministère des Domaines nationaux et des Travaux publics. — Demande de sa création, XXIX, 48. — Projet y relatif, 80, 87. — Il n'est pas adopté, 135.

Ministère des Finances. — Fonds mis à sa disposition, XXVI, 493, 715; XXVIII, 263, 266, 279, 280, 312. — Réglement de divers objets le concernant, 306. — Loi qui lui attribue la surveillance du triage des titres, 319, 323. — Fonds qui lui sont alloués; leur destination, 346, 353, 393, 430. — Réponse aux calomnies répandues contre les employés de ses bureaux, 446. — Sommes mises à sa disposition pour le service public, 450, 454, 634, 705, 721. — Résolution portant qu'il sera fait des poursuites contre le ministre, relativement aux opérations de la compagnie Dijon, 770. — Lettre qui lui est adressée par le Directoire sur les abus qui se commettent dans les administrations des postes et de l'enregistrement, XXIX, 13. — Nouveaux fonds pour ses dépenses, 100, 102. — Rapport et loi de même nature; discussion qu'elle occasionne, 490, 514, 535. — Rectification d'une erreur dans le crédit ouvert en sa faveur, 623 *bis*. — Discussion sur la fixation de ses dépenses, 841. — Résolution y relative, 846. (*Voyez* Gaudin, Faypoult, Ramel, Lindet (Robert), et Finances.)

Ministère de la Guerre. — Suppression de places en dépendant, VII, 677. — Mémoire sur ses besoins, 735. — Fixation de ses attributions, VIII, 107. Fonds affectés à ses dépenses, 235. — Les régiments des colonies sont mis sous sa direction, IX, 95. — Fixation du traitement de ses employés, 145. — Etat de ses dépenses, 621. — Décret sur la retraite de ses employés, 714. — Sa situation, X, 90. — Plaintes contre l'aristocratie de ses commis, 237. — Rejet de la demande du roi d'y attacher deux aides-de-camp généraux, XI, 300, 327. — Fonds pour ses dépenses, XII, 400. — On y découvre un livre rouge, XIII, 334. — Mode de comptabilité des trésoriers y attachés, 338. — Mémoire sur son administration, 660, 669. — Rapport de Sieyès sur son organisation, XV, 287. — Débats y relatifs, 304, 311, 314, 318, 328, 331. — Adoption de celui de Barère portant création d'adjoints, 352. — Traitement de ces derniers, 378. — Ils sont gardés à vue, XVI, 85. — Décret pour l'examen de leur conduite, 147. — Noms de leurs successeurs, 182, 193. — Levée de la garde qui leur avait été donnée, 475. — Fonds pour les besoins de ce ministère, 760; XXVI, 658, 685. — Articles additionnels sur son organisation, XVII, 256. — Nouvelles dénonciations contre ses employés, XVIII, 359, 638. — Décret qui charge le ministre de présenter, sous trois jours, le tableau des individus qui sont morts pour la patrie, XIX, 15. — Mise de 50 millions à sa disposition, XXVII, 83, 91, 93. — Nouvelles sommes destinées à subvenir à ses différents services, XXVIII, 25, 43, 58, 254, 259, 315, 354, 360, 455, 456, 468, 475. — Fixation de ses dépenses pour quatre mois, 513, 521. — Et de celles ordinaires et extraordinaires de l'an V, 705. — Nouveaux fonds pour ses dépenses, 760; XXIX, 111. — Rapport y relatif et fixation des dépenses de l'an VII, 327, 333, 334, 351, 540. — Motion sur les déprédations qui s'y commettent, 333. — Ordre à ses employés, qui sont de l'âge de la réquisition, de justifier, dans les vingt-quatre heures, de leurs infirmités, 359. — Fonds pour ce service, 875. (*Voyez* Latour-du-Pin-Paulin, Duportail, Narbonne, de Grave, d'Abancourt, Dumouriez, Lajard, Beurnonville, Servan, Pache, Bouchotte, Pille, Aubert-Dubayet, Pétiet, Schérer, Milet-Mureau, Bernadotte, Dubois-Crancé, et Guerre.)

Ministère de l'Intérieur. — Son organisation et décret portant qu'il sera divisé, VIII, 103, 105. — Fixation de ses attributions, 124; IX, 324. — Traitement de ses employés, X, 16; XII, 730. — Suppression de son bureau de l'esprit public, XV, 265. — Fonds accordés pour ses dépenses, XVI, 767. — Rejet de la motion de le diviser en deux sections, XXV, 767, 772. — Fonds pour ses dépenses; leur destination, XXVI, 715; XXVII, 180, 208, 213, 455, 462, 478; XXVIII, 195, 224, 263, 297, 332, 334, 451, 456, 465, 523, 583, 655, 694, 719, 761, 770. — Motion de l'appeler ***Ministère du commerce, de l'agriculture et des arts***, XXVII, 107. — Résolution relative au placement de ses bureaux, 661. — Loi qui autorise le ministre à ordonnancer sur les contributions du département de la Seine, XXIX, 267, 273, 274. — Renseignements demandés par lui sur les maisons d'éducation, 288. — Ordre du travail de ses bureaux, 333. — Fixation de ses dépenses de l'an VII, 394, 411, 413, 421, 462, 468. — Projet de réduction à cet égard, 716. — Fixation de celles de l'an VIII, 818. (*Voyez* Saint-Priest, de Lessart, Terrier-Monciel, Cahier-Gerville, Roland, Champion, Garat, Paré, Benezech, François de Neufchâteau, Letourneux et Quinette.)

Ministère de la Justice. — Son organisation; détermination de ses fonctions, VIII, 106. — Traitement de ses employés, X, 16; XII, 547. — Formation de son conseil, XIII, 474. — Un incendie y éclate, XVI, 238, 242, 266. — Destruction des titres nobiliaires qui s'y trouvent, XVII, 709. — Fonds affectés à ses dépenses, XXVIII, 49, 280, 343, 346, 461, 467, 583, 657, 673, 694, 741. — Autres credits qui lui sont ouverts, XXIX, 77, 96, 811. (*Voyez* Champion de Cicé, Duport-Dutertre, Duranthon, Danton, de Joly, Garat, Gohier, Hermann, Merlin (de Douai), Genissieu, Lambrecths, Cambacérès; Justice et Codes.)

Ministère de la Marine. — Réflexions sur la nécessité de le diviser, VIII, 102. — Décret portant qu'il formera avec les colonies un département séparé, 106. — Fixation de ses attributions, 122. — Regrets des officiers et employés sur la démission de Fleurieu, 302. — Traitement de ses commis, II, 496. — Fonds mis à sa disposition, XII, 295, 614; XIII, 69; XIV, 298. — Sa nouvelle organisation, XV, 448. — Décret portant que ses adjoints seront gardés à vue, XVI, 85. — Noms de leurs successeurs, 217. — Levée de la garde qui leur avait été donnée, 475. — Décret relatif à ce ministère, XVII, 726. — Indemnité accordée à ses employés, XVIII, 225. — Décret concernant ses pensionnaires, XXIII, 269. — Sommes accordées pour ses dépenses, XXIV, 414, 429; XXVI, 715; XXVII, 414; XXVIII, 259, 262, 335, 341, 349, 419, 420. — Crédits qui lui sont ouverts, 468, 474, 585, 742, 745. — Fixation de ses dépenses et nouveaux fonds qui lui

* Le Moniteur a imprimé Moel par erreur, c'est Moënne qu'il faut lire.

* Le Moniteur a imprimé Meulson par erreur, c'est Molson qu'il faut lire.

* Le Moniteur a imprimé Vasselard par erreur, c'est Monclard qu'il faut lire.

* Le Moniteur a imprimé Montfort par erreur, c'est Moncorps qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Meunier par erreur, c'est Monnier qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé par erreur, à la première page Molin, et à la dernière Monnier, c'est Monnin qu'il faut lire.

*Le MONITEUR a imprimé Montet par erreur, c'est Monteil qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Montesson par erreur, c'est Montezan qu'il faut lire.

** Le MONITEUR a imprimé Monserat par erreur, c'est Montférat qu'il faut lire.

* Le Moniteur a imprimé Moriceau par erreur, c'est Morisson qu'il faut lire.

* Le Moniteur a imprimé Métiers par erreur, c'est Moutié qu'il faut lire.

* Le *Moniteur* a imprimé Meunier et Mouquet par erreur, c'est Mugnier qu'il faut lire.

N.

* Le Moniteur a imprimé Véri par erreur, c'est Néri qu'il faut lire.

seil-général au 31 mai, 699. — Lettre annonçant que ses habitants sont prêts à se lever en masse contre les ennemis, XVII, 186. — Envoi de nouveaux commissaires, 288. — Ils annoncent que les prisons de Lille regorgent de suspects, 544. — Historique des événements de la guerre, 762. — Envoi par l'évêque de ses lettres de prêtrise, XVIII, 463. — Lettre de Berlier sur l'heureuse situation de ce département, XXII, 108. —Proposition de l'exempter de contributions en considération des pertes qu'il a essuyées par le ravage des ennemis, 611. — Décret relatif aux attributions de la deuxième section de son tribunal criminel, 726. — Adresse des administrateurs sur la constitution, XXV, 668. — Bon esprit qui y règne, 734. — Son adresse contre les entreprises des sections de Paris, XXVI, 187. — Talot est autorisé à y épurer les autorités constituées, 196. — Décret qui valide la liste de ses jurés, XXVIII, 160, 175. — Réclamation de Gossuin pour lui faire obtenir un dégrèvement, 522, 523.— Vol de la caisse de son receveur des impositions, 579. — Annulation de ses élections au 18 fructidor, 796, 809. (*Voyez* Cambrai, Douai, Lille, Maubeuge, Valenciennes.)

NORD (les frontières du). — Décrets pour leur sûreté, IX, 35; XIII, 244. — Compte-rendu de leur état de défense, 263. — Les commissaires instruisent des bonnes dispositions des habitants, 427, 604. — Détails rassurants sur leur état de défense, 747. — Proposition de les exempter de contributions, XXII, 611. — Autre sur le même objet, XXVIII, 523. (*Voyez* l'article précédent.)

NORD (les puissances du).— Leurs armements, VIII, 177. — Notice sur leur situation, 209. — Leurs trames contre la France, IX, 233.— Effet qu'a produit chez elles la nouvelle de l'acceptation de la constitution par Louis XVI, X, 43. — Réflexions sur leurs alliances, 561. — Leur conjuration contre la France, 673. — Conjecture sur leurs systèmes d'échange et d'arrondissement, XII, 1. — Bruit d'une nouvelle coalition entre elles contre la France, XXIX, 285.

NORD (la flotte du). — Insurrection des matelots; progrès du même esprit dans les autres divisions de l'armée navale anglaise, XXVIII, 724. — Arrivée à Calais de plusieurs chefs de cette insurrection; ils en annonçent la fin, 728. (*Voyez* Angleterre et Londres).

NORD-LIBRE. — Nouveau nom de Condé, XXI, 632. (*Voyez* Condé.)

NORDEILLE (Hippolyte), capitaine. — Fait une prise espagnole près de Toulon, XVII, 78.

NORFOLK (duc de), membre du parlement d'Angleterre. — Parle contre la guerre, XIX, 442. — Son discours sur le rappel du lord Fitz-William XXV, 66. — Il préside la réunion qui fête l'anniversaire de la naissance de Fox, XXIX, 144.— Est destitué du commandement des milices, 150. — Préside le club des wighs de Londres, 154. — Parle en faveur d'O'Connor, 286.—Fait une sortie contre la torture, 299.— Rejet de sa motion pour le renvoi des ministres, 299.

NORMAND, député de la Loire-Inférieure au conseil des Cinq-Cents. — Fait prononcer le renvoi à la commission existante, de la motion sur le rétablissement du culte et de la morale; et fixer le traitement des officiers de santé attaché aux armées, XXVIII, 725. — Réclamation contre l'inexécution du décret qui ordonne la formation d'un nouveau corps de gendarmerie nationale, 726. — Appuie le projet tendant à augmenter la garde du Corps législatif et à la mettre sous ses ordres immédiats, 727. — Fait régler la solde des militaires blessés, 745.— Accorder un supplément de solde aux troupes stationnées à Paris, 746. — Arrêter l'envoi d'un message au Directoire, pour connaître le nombre de celles entrées dans le rayon constitutionnel, 749. — Vote l'adoption, sur-le-champ, du projet sur les destitutions militaires, 764, 771. —Présente un nouveau projet sur le traitement des officiers réformés, 790. —Est rayé de la liste des déportés de fructidor, 808.

NORMAND, veuve de Crosant. — Est condamnée à mort, XXI, 112.

NORMAND. (*Voyez* Lenormand.)

NORMANDIE (la). — Les servitudes féodales causent dans cette province la destruction d'un château, II, 314. — Sa division en cinq départements, III, 131. — Armement des habitants des côtes à l'apparition d'une escadre anglaise, XVI, 153. — Projets de contre-révolution, 634. (*Voyez* Calvados, Eure, Seine-Inférieure, etc.)

NORMANT, navigateur. — Est condamné à mort, XXI, 159.

NORT (N.-A.-F.), colonel. — Est condamné à mort, XX, 311.

NORTH (lord), membre du parlement d'Angleterre. — Parle contre la guerre avec la Russie, VIII, 349.

NORTHEY, ex-capitaine d'une légion belgique. — Est condamné à mort, XXI, 192.

NORUNHA (de), ministre du Portugal.— Insuccès de ses négociations pour la paix; il reçoit ses passeports, XXIX, 419.

NORWÉGE (la). — Abolition de la servitude dans ce pays, XXIII, 355.

NORWICH. — Bill contre les membres de la société populaire de cette ville, accusés de haute-trahison, XX, 686. — L'acte sur la nouvelle milice y excite des mécontentements parmi le peuple, XXVIII, 507.

NOSTILZ (de), major-général. — Est blessé à mort, XVII, 613.

NOTABLES. — Leur première convocation, *Introd.*, 7.—Ils sont convoqués pour la deuxième fois, 13. — Leur convocation en 1626, et matières qui leur sont soumises, 57. — Précis de celle faite par Calonne, 141. — Composition de cette assemblée, 175. — Mémoires et objets de réforme soumis à leurs débats, 181. — Ils rejettent les assemblées provinciales et l'impôt territorial, 214.— Nouveaux projets pour combler le déficit présenté après la retraite de Calonne, 222. — Résultat de leurs travaux, 227.— Clôture de l'assemblée, 234.—Arrêt et objet de leur convocation, 396, 399.—Motion du prince de Conti sur les dangers qui menacent la monarchie, 410. — Réponse des bureaux aux questions qui leur ont été soumises, 411. — Clôture de l'assemblée, 490.—Mémoire de Necker sur ses résultats, 500.

NOTAIRE, cuisinier de Juigné. — Est condamné à mort avec sa femme, XXI, 119.

NOTAIRE (citoyenne). — Est acquittée, XVIII, 549.

NOTAIRES DES GRENIERS A SEL. — Sont continués dans leur exercice, IV, 283.

NOTAIRES PUBLICS ET NOTARIAT. — Leur création et suppression des notaires royaux, IX, 688, 713, 729, 750, 803, 838. — Discussion sur les créations d'offices depuis la suppression de la vénalité, XI, 444. — Substitution des mots *scel de la nation* à ceux *scel royal* dans leurs actes, XIII, 654. — Décret qui les oblige à présenter un certificat de civisme, XIV, 367. — Incompatibilité de leurs fonctions avec plusieurs autres, XV, 643; XVIII, 194.— Décret sur ces mêmes fonctions, 378. — Autre relatif aux papiers déposés chez ceux condamnés ou détenus, XXI, 63. — Décrets sur leur remplacement, 73; XXIII, 310. — Motion en leur faveur, 54. — Le notariat est mis dans les attributions du ministère de

O.

* Le Moniteur a imprimé Oudart par erreur, c'est Oudaille qu'il faut lire.

P.

*Le MONITEUR a imprimé Pathon par erreur, c'est Pactod qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Page par erreur, c'est Paigis qu'il faut lire.

* Le Moniteur a imprimé Palma par erreur, c'est Palmade qu'il faut lire.

sera joué gratis à l'Opéra, 682.— Lachevardière lui annonce la marche des rebelles sur Angers; dénonciation contre Cassaigne, prêtre, 694. — Le conseil général invite le département et les corps constitués à féliciter la Convention de l'achèvement de la constitution; rapport de son arrêté contre les administrateurs de l'Opéra, 701.—Il ordonne le recensement des farines qui sont chez les boulangers, 719. — Et une illumination générale en réjouissance de l'achèvement de la constitution, 726. — Procède à la nomination d'un commandant-général provisoire, 746. — Son arrêté relatif à des rassemblements au port Saint-Nicolas et à la Grenouillière, 754.—Il nomme une commission pour se concerter avec le maire, à l'effet de rassurer sur les subsistances; pétition qu'il reçoit contre les salariés de la liste civile, 761. — Il met les propriétés sous la sauvegarde du peuple; discussion sur la pétition incendiaire de Jacques Roux, XVII, 2. — Arrêté pour le traitement comme aliénée de la citoyenne Tison, femme de chambre de Marie-Antoinette; autre qui retire à l'abbé Roux la rédaction des affiches de la commune, 10. — Autre portant que celui-ci a perdu la confiance du conseil; autre pour le départ de 1,800 hommes, à l'effet de ramener le calme à Evreux, 27. — Autre concernant le mode de voter sur l'acceptation de la constitution, 34.— Autre pour l'envoi aux départements de la relation des événements qui ont précédé et suivi le 31 mai, 50. — Réal se plaint de l'insouciance des Parisiens; on demande que les membres du conseil portent le fusil et le sac sur le dos; ils se répandent dans les sections pour les engager à aller fraterniser avec le département de l'Eure, 58. — Arrêté du conseil relatif à la citoyenne Tison, 65. — Autre portant que Simon et sa femme resteront auprès du petit Capet, 66. — Réception du serment de fidélité à la République par plusieurs déserteurs étrangers, 82. — Prohibition des bons de petite monnaie donnés par les marchands aux citoyens, 90. — Envoi de commissaires dans le département de l'Eure, 98. — Lettre contre l'arrêté du conseil pour l'expulsion des nobles des fonctions publiques, 113. — Il casse un arrêté de la section de la fraternité comme fédéraliste, 118. — Expressions des regrets de plusieurs sections sur la perte de Marat, 125.—Le conseil général, réuni aux quarante-huit sections, est admis à la barre; Chaumette y lit l'acte d'acceptation de la constitution; chant de l'hymne de Chénier à cette occasion, 140. — Arrestation de Mouchette, membre du conseil, 146.—Décret qui charge la municipalité d'envoyer un procès-verbal de médecins et chirurgiens qui constate l'état des hôpitaux de Paris, 158. — Députation au conseil général des citoyens réfugiés de Franchimont, Stavelot et Liége, qui, réunis de cœur, déclarent adopter la constitution et le 31 mai; arrêté pour l'apposition des scellés sur les archives du ci-devant pays de Liége, déposé au Palais-Cardinal, 162. — Autre qui ordonne la recherche des signes de féodalité, 169. — Serment de fidélité à la République, prêté par des déserteurs hollandais, prussiens et autrichiens, 182. — Arrêté du conseil général pour la distribution du pain, 190. — Il invite le ministre de la guerre à répartir dans les régiments les déserteurs étrangers, 205. — Annulation d'un arrêté de la section du Mail, relatif à la nomination d'officiers municipaux, 214. — Lettre de Santerre, dans laquelle il se plaint de l'indiscipline de l'armée, 229. — Dénonciation contre Michionis, 230 — Arrêté qui donne le nom de *Marat* à la rue des Cordeliers, et celui de *Place de l'Ami du Peuple* à la rue de l'*Observance;* autre qui supprime les barrières fermées devant les maisons sises sur les boulevards, 238. — Autre pour la célébration d'une fête en l'honneur de Marat, 245. — Un commissaire, chargé de la levée des scellés chez celui-ci, annonce qu'on ne lui a trouvé qu'un assignat de vingt-cinq sols; arrêté qui enjoint aux propriétaires des maisons de placer à cinq pieds de hauteur les noms des citoyens qui les habitent, 261. — Garin, administrateur des subsistances, réclame contre son arrestation; nomination de commissaires pour prendre des informations sur cet objet, 274. — Le conseil général confie aux quarante-huit sections l'exécution de la loi sur les accaparements, 281. — Garin lui annonce sa liberté; mesures pour la clôture des barrières, 299. — Inauguration des bustes de Lepelletier et de Marat, 300. — Election aux places d'administrateurs des Quinze-Vingts de Teurlot, Henry, Corn et Talbot, et de Landragin pour caissier, 306. — Fraternisation des autorités et des députés des assemblées primaires à la salle de l'évêché, 314. — Réquisitoire de Réal sur les moyens à prendre contre les ennemis de la patrie, 322. — Nomination de quarante-huit officiers municipaux; pétition de la municipalité relative à la réquisition des citoyens, 323.—Un Belge y réclame contre l'offre faite par la citoyenne Nartès d'une aigle impériale; arrêté pour la clôture des maisons de jeu, 329, 330. — Exécution, par le conseil général, du décret concernant d'Espagnac; brûlement de titres de fiefs, etc.; installation du nouveau conseil, 338.—Il défend d'illuminer au 10 août, 345. — Son président donne l'accolade fraternelle à des citoyens de Sezanne; distribution à tous les membres de la commune de la médaille du 10 août, 362. — Dorat-Cubières y lit un poème à la louange de Marat, 369. — Arrêté pour la reddition du compte de Huguenin; autre pour le brûlement des signes de féodalité, 401. — Le conseil fait connaître le nombre des détenus, 409. Son arrêté concernant la médaille du 10 août, 413. — Autre relatif aux marchandises de première nécessité, 429. — Autre qui nomme trois administrateurs des subsistances, 438. — Il met en activité la manufacture d'armes; nomination de quatre administrateurs de police, 445. — Arrêté pour mettre en réquisition les ouvriers; nomination des administrateurs des travaux publics, 454. — Arrestation de J. Roux, 462. — Envoi, par la commune de Rouen, d'une médaille provenant de la cloche dite Georges d'Amboise; nomination des administrateurs des finances, 481. — Et de ceux des établissements publics, 490. — Rapport sur un nouveau modèle de piques à employer contre la cavalerie, 497. — Arrête concernant Simon, ex valet de pied de *d'Artois*, 506. — Nomination d'adjoints aux administrateurs de police, 514, 538, 546. — Hommage d'une gravure représentant l'assassinat de Lepelletier; dénonciation contre les marchands d'argent, 521. — Nomination de commissaires pour fixer le prix des matières destinées à la fabrication des armes, 553.— Annonce, par Chaumette, de rassemblements causés par la disette de subsistances, 574.—Mesures contre les rassemblements; arrêté pour demander à la Convention la formation d'une armée révolutionnaire, 577. — Présentation de cette pétition et décrets qui la suivent, 580. — Arrêté contre Tiger, Lebœuf, Letellier, Léger, Frémont et Massé, 589, 590.— Réclamation de Cousin et de Bidermann contre leur arrestation, 597. — Arrêté pour la censure des membres du conseil général; exclusion de Berthelin et de Louis Roux, 598. — Rentrée de Berthelin; mandat d'arrêt contre Jobert; exclusion de Favanne; les artistes de l'Opéra protestent de leur dévouement, 605. — Démenti du bruit d'une conspiration dans les prisons, 606. — Arrêté qui nomme Chaumette, dé-

189. — Démission de ses membres, 224. — Décret pour leur renouvellement, 390. — Autre qui réduit la surveillance du directoire sur la municipalité à la partie des contributions, 399. — Levée de 30,000 hommes dans l'étendue du département et autres environnants, 549, 550. — Liste des membres de la commission qui remplace l'administration départementale, 634. — Décret qui lui demande le compte final de la caisse des secours, XIV, 324. — Rapport du décret qui lui retirait la surveillance de sûreté et de police, 694. — Affaire des élections départementales, 740, 771, 774, 801. — Arrêté de l'administration relatif aux certificats de résidence, 750. — Ses plaintes au sujet des calomnies répandues contre les Parisiens, et des mesures de plusieurs départements pour la levée de forces contre Paris, XV, 111. — Sa dénonciation de l'arrêté de la municipalité sur les spectacles, 158. — Elle est chargée de l'administration des Quinze-Vingts, 326. — Sa réunion à la commune pour délibérer sur des mesures de salut public, XVI, 46. — Sa proposition de faire marcher à l'ennemi tout Français au-dessous de 50 ans, 48. — Autre pour la fixation du *maximum* du prix du blé, etc., 175, 179. — Fonds avancés à ce département pour le remboursement des billets de secours, 462. — Il convoque les autorités constituées et les sections au 31 mai, 517. — Décret qui appelle ses membres auprès de la Convention, 531. — Plusieurs d'entre eux se réunissent au conseil général de la commune, 535. — Députation demandant l'arrestation et l'accusation de plusieurs députés, 536, 544, 548. — Organisation pour ce département d'une armée de 6,000 hommes à la solde de 40 sous par jour, 552. — Son arrêté ordonnant le départ d'un grand nombre de canonniers pour la Vendée, 632. — Autre pour la mise en réquisition de tous les armuriers, etc., 667. — Toutes les autorités du département félicitent la Convention de ses travaux, 729. — Son comité de salut public propose la mise hors la loi des députés évadés, et la taxation des comestibles, 756. — L'administration déclare mensongère l'annonce de symptômes de peste, XVII, 183. — Lettre de son procureur-général-syndic aux députés des assemblées primaires, 314. — Les autorités constituées du département jurent de mourir à la Montagne, 341. — Pétition de l'administration relative aux biens possédés en France par des étrangers, 599. — Elle sollicite une loi sur l'instruction, 674, 679. — Prend un arrêté en faveur de Gramagnac, 770. — Annonce de son prochain épurement, XVIII, 19. Sa réponse aux plaintes d'Hébert contre les obstacles mis à la circulation de son journal, 279. — Elle arrête la translation à la Monnaie des hochets des églises, 367. — Présentation à la barre de l'évêque et de son clergé renonçant à leur culte, 368. — L'administration invite la Convention à assister à la fête de la Raison, 399 — Son avis aux porteurs d'assignats démonétisés, 653. — Découverte d'or et d'argent faite par ses soins chez Dutartre, XIX, 35. — Sa proclamation sur les travaux du salpêtre, 102. Elle transmet à la Convention la lettre de Charles IX sur l'assassinat du connétable de Mouy, 619. — Son arrêté sur la suppression de la mendicité, 645. — Décret pour l'examen de la conduite des administrateurs, 730. — Arrêté de l'administration qui éloigne à vingt lieues de Paris les réfugiés de l'Ouest, XX, 69. — Elle félicite la Convention du décret qui proclame l'existence de l'Être suprême, 502. — Confirmation de son arrêté pour le remplacement des notaires, XXI, 73. — Elle est mandée à la barre de la Convention et la félicite de son triomphe au 9 thermidor, 336, 338, 339, 343. — Jure soumission à cette Assemblée, XXII, 210. — Son comité contentieux est chargé de l'examen des réclamations relatives à l'emprunt forcé, 272. — Nouvelles adresses des administrateurs à la Convention, XXIV, 198, 516. — Déclaration du Directoire en faveur du lycée des arts, XXV, 468. (*Voyez* la suite à Seine (département de la).

PARIS (districts de). — Sont convoqués par les électeurs, I, 172, 177. — Formation de leurs comités, 281. — Réflexions sur leur organisation, 307. — Attaques dirigées contre eux, II, 93. — Leur opposition à la municipalité, 314. — Ils sont autorisés à recevoir les dons patriotiques de bijoux, 332. — Leur vœu pour la formation d'un grand département, 496. — Réflexions sur leurs assemblées, III, 254. — Leurs députés sont présentés au roi, 374. — Réflexions contre leur permanence, 550. — Elle est demandée par la commune, 689 — Autres contre leur participation à l'administration, IV, 202. — Adresses sur leur permanence, 203. — Réflexions contre le plan de municipalité présenté par eux, 270. — Dénonciations contre eux au sujet de visites domiciliaires, V, 52.

Capucins du Marais (district des). — Dresse procès-verbal de l'assassinat de Trudon, II, 502.

Cordeliers (district des). — Exige un serment de ses députés à la commune, II, 194, 214, 224, 268. — Lettres de Peuchet contre un de ses arrêtés, 380, 469. — Réclamation de Laforgue en sa faveur, 421. — Il donne une fête patriotique, 445. — Arrête la formation d'un bataillon de vieillards, 517. — Délibère sur l'organisation du département, III, 12. — Fait arrêter des voitures chargées de lingots, 17. — Reçoit l'ordre de les relâcher, 35. — Met Marat sous sa protection, 177, 183. — Improbation de sa conduite, 212. — Il dénonce le Châtelet comme favorisant l'aristocratie, IV, 230.

Filles-Saint-Thomas (district des). — Envoie une garde d'honneur au président de l'Assemblée nationale, II, 71. — Ses grenadiers font frapper des jetons a l'image de Lafayette, IV, 632.

Jacobins (district des). — Son bataillon veut ouvrir une conscription militaire, III, 128. — Son éloge, IV, 332. — Sa lettre à Bailly, 449.

Luxembourg (district du). — Sa délibération concernant les représentants provisoires de la commune, V, 383.

Mathurins (district des). — S'oppose à la publication du journal de *la Tranquillité publique*, II, 331.

Petits-Augustins (district des). — Transmet à l'Assemblée des lettres à l'adresse du comte d'Artois, I, 205.

Petits-Pères-de-Nazareth (district des). — Demande que Paris forme un département, II, 475.

Saint-Germain-des-Prés (district de). — Réclame le paiement de la contribution patriotique en billets au porteur, IV, 195.

Saint-Honoré (district de). — Honneurs rendus par lui à la famille Agasse, III, 201, 225, 249, 250. — Son arrêté concernant les assignats, IV, 427. — Sa délibération contre la protestation de la minorité de l'Assemblée nationale, 707.

Saint-Jacques-du-Haut-Pas (district de). — Adhère à la loi martiale, II, 96. — Son arrêté relatif à un plan de municipalité, 460.

Saint-Jacques-l'Hôpital (district de). — Son adresse à Lafayette, II, 193.

Saint-Joseph (district de). — Son opinion sur les débats entre Bailly et Lescène-des-Maisons, II, 428. — Il prête le serment civique, III, 366.

Saint-Lazare (district de). — Vote contre le cours forcé des billets de caisse, III, 303.

Saint-Magloire (district de). — Vote pour que Bailly reste maire sans nouvelle élection, III, 198.

Saint-Martin-des-Champs (district de). — Est dénoncé comme s'opposant à la loi martiale, II,

Dénonciation par l'une d'elles d'un arrêté qui invite les autorités à venir prêter serment à la commune, au 9 thermidor, XII, 341, 342. — Elles jurent fidélité à la Convention ; décret qui défend de les convoquer sans l'autorisation des comités de gouvernement, 341. — Autre portant qu'elles ont bien mérité de la patrie, 345. — Suite des protestations de leur dévouement à la Convention, 345, 354 ; XXII, 217, 224, 233. — Elles demandent la liberté de plusieurs détenus, XXI, 384. — Motion de rapporter le décret qui accordait 40 sous à ceux qui assistent à leurs assemblées, 555. — Indemnités accordées à leurs commissaires civils, 714. — Adhésion de plusieurs d'entre elles à l'adresse de la société populaire de Dijon, XXIII, 41. — Formation d'une compagnie de canonniers dans chacune d'elles, 506. — Elles félicitent la Convention d'avoir fermé les Jacobins, 554, 597, 601, 605, 642, 656. — Et d'avoir rappelé les députés proscrits, 735 ; XXIII, 588, 669, 678, 703. — Autres adresses applaudissant à ses travaux, et attaquant les partisans de Robespierre, 99, 182, 190, 261, 422, 434, 437, 510, 549. — Accusations contre l'une d'elles, 510. — Fixation de la tenue de leurs assemblées, XXIV, 87. — Treize d'entre elles demandent le retour des artistes du Théâtre-Français dans le local du faubourg Germain, 95. — La générale y est battue, 114. — Approbation des arrêtés de plusieurs d'entre elles contre la permanence de la section de Montreuil, 346, 366. — Troubles dans quelques-unes à l'occasion des subsistances, 356. — Décret qui les convoque, 499. — Autre qui envoie près d'elles des représentants pour éclairer le peuple sur l'insurrection du 1er prairial, 501. — Autre qui les autorise à prononcer le désarmement et l'arrestation des terroristes, 515. — Elles se rendent à la Convention menacée par celles de Montreuil, de Popincourt et des Quinze-Vingts, 527. — Les femmes sont exclues de leurs assemblées, 539. — Elles sont autorisées à prolonger leurs séances jusqu'à sept heures pour le désarmement des terroristes, 543. — Décret qui leur enjoint de le terminer dans le jour, 569. — Fixation de la ration de pain, par individu, à distribuer dans chaque section, 698. — Rapport ordonné sur les dangers de leurs assemblées, XXV, 471. — Rejet de la motion de les supprimer, 494. — Leur lutte contre les décrets qui ordonnent la réélection au Corps législatif des deux tiers de la Convention, 722, 728, 729, 730, 734, 735. — Débats et accusations contre leurs meneurs ; mesures pour leur faire respecter la loi ; leurs mouvements au 13 vendémiaire, 734 ; XXVI, 10, 44, 113, 114, 116, 117, 123. — Arrestation ordonnée des émissaires envoyés par elles dans les départements, 134. — Détails sur celui qu'elles ont envoyé dans le Calvados et sur les intentions de leurs meneurs, 158. — Suppression de leurs assemblées du décadi, 173. — Adresse de plusieurs communes contre leurs entreprises, 187.

Amis de la Patrie (section des), auparavant du *Ponceau*. — Demande le départ de Paris de toutes les troupes soldées, XVI, 288. — Son adresse à la Convention, XXII, 217. — Elle demande la punition de ceux qui portent atteinte aux sociétés populaires, 481.

Arcis (section des). — Demande la suppression de toute correspondance entre les sociétés populaires, XVI, 478. — Et la traduction au tribunal révolutionnaire des membres du comité des Douze, 512. — Accepte la constitution, XVII, 48. — Se forme en société populaire, 685. — Chante aux Jacobins un hymne patriotique, 754. — Destitution de son comité révolutionnaire, XX, 270. — Le calme y est rétabli par Payan, XXI, 36. — Son adresse à la Convention, XXII, 218. — Sa pétition en faveur de la veuve Sémillard, XXIII, 60. — Elle proteste de son respect pour la Convention, XXV, 694. — Accepte la constitution, 758.

Arsenal (section de l'). — Son adresse contre les complices des prêtres de sang, X, 613. — Elle désavoue celle de la Commune à l'armée, XIII, 336. — Prête le serment révolutionnaire, XVI, 527. — Accepte la constitution, XVII, 40. — Troubles dans son sein, à l'occasion de la demande faite par les jeunes gens pour que la section parte en masse, 82. — Elle félicite la Convention sur son adresse aux Français, XXII, 225. — Demande le désarmement des agents de la tyrannie détruite, XXIV, 29. — Met ses canons à la disposition du gouvernement, XXV, 29.

Beaubourg (section de). (*Voyez* Réunion.)

Beaurepaire (section de), nouveau nom de celle des *Thermes*. (*Voyez* Thermes.)

Bibliothèque (section de la). (*Voyez* Lepelletier.)

Bonconseil (section de), ci-devant *Mauconseil*. — Demande une loi contre les duels, VI, 382, 383. — Saisit un envoi considérable d'argent, VII, 386, 570. — Son arrêté pour la déchéance du roi, XIII, 327. — Il est annulé, 333. — Elle le désavoue, 357. — Décret portant que le bataillon de ce nom reprendra son rang, XIV, 785. — Adresse de cette section relative aux troubles de Paris, XV, 567. — Elle demande la traduction au tribunal révolutionnaire de plusieurs députés, 695. — Le décret d'accusation contre Brissot, Guadet et autres, XVI, 87, 90. — Et l'envoi de volontaires dans l'Ouest, 242. — Proteste de ne souffrir aucun tyran, 319. — Des citoyens de cette section se plaignent d'avoir été emprisonnés pour avoir présenté une pétition à la Convention, 322. — Elle arrête au 31 mai les courriers et les administrateurs de la poste, 518. — Accepte la constitution, XVII, 71. — Son comité révolutionnaire annonce une découverte de plus de 500 marcs d'argenterie, XVIII, 535. — Elle félicite la Convention de ses mesures contre les conspirateurs, XIX, 711. — Réclame l'élargissement des patriotes, le maintien des sociétés populaires, etc, XXI, 787. — Son adresse contre le royalisme, XXIII, 216. — Elle invite la Convention à assurer l'arrivage des subsistances, XXIV, 114. — Réclame le rétablissement de la contrainte par corps, l'abolition de l'effet rétroactif de la loi des successions, etc., 499. — Et la déportation des individus arrêtés et désarmés, 593. — Un citoyen de cette section se plaint de n'avoir pas été admis dans une assemblée primaire, XXV, 682.

Bondy (section de). — Son adresse, lors de la fuite du roi, VIII, 743. — Découverte d'armes faite par son juge de paix, XII, 578. — Elle demande que chaque citoyen soit astreint à son service personnel, 687. — Trait de patriotisme, XIV, 439. — Elle accepte la constitution, XVII, 40. — Découvre d'objets précieux chez Amonin, XVIII, 535.

Bonne-Nouvelle (section de). — Demande la punition de Castries qui a provoqué en duel Charles Lameth, VI, 373. — Son adresse contre l'état-major de la garde nationale, XIII, 23. — Elle accepte la constitution, XVII, 48. — Se forme en société populaire, 685. — Félicite la Convention de son adresse aux Français, XXII, 247. — Troubles y élevés par les dénominations de terroristes et autres, XXIII, 100. — Elle demande à la Convention de rassurer le peuple sur les subsistances, XXIV, 114. — Sa pétition contre les agioteurs, les terroristes, etc., etc., XXV, 471. — Elle accepte la constitution, 734.

Bonnet-Rouge (section du), ou de la *Liberté*, auparavant de la *Croix-Rouge*, et depuis de l'*Ouest*. (*Voyez* Ouest.)

Brutus (section de), auparavant *Lafontaine Montmorency*, et *Lafontaine-et-Molière*. — Demande les moyens de maintenir le respect dû à la Convention,

Gravilliers (section des). — Demande une loi contre le duel, VI, 417. — Provoque la déclaration du danger de la patrie, XIII, 79. — Demande le décret d'accusation contre le roi, 332. — Et son prompt jugement, XIV, 147. — Dénonce Cassaignes, XVI, 694. — Son adresse contre l'agiotage et l'accaparement, 747. — Elle offre à la Convention des dépouilles du culte, XVIII, 420. — Donne des détails sur ce qui s'est passé à la Commune au 9 thermidor, XXI, 385. — Réclame l'élargissement des patriotes, le maintien des sociétés populaires, etc., 787. — Proclame l'insurrection au 12 germinal, XXIV, 85, 87. — Arrête L. Bourdon, 125.

Guillaume-Tell (section de). (*Voyez* Mail.)

Halle-aux-Blés (section de la). — Invoque une loi contre le duel, VI, 431. — Son adresse lors de la fuite du roi, VIII, 743. — Autre de sa société fraternelle sur l'émigration, X, 179. — Autre contre les prêtres insermentés, 612. — Elle dénonce l'état-major de la garde nationale, XII, 687. — Demande la reddition des comptes du comité de surveillance, XV, 415. — Son adresse contre la majorité de la Convention, XVI, 100, 103, 118. — Elle accepte la constitution, XVII, 48. — S'élève contre une adresse relative à la nomination des comités révolutionnaires, XXI, 611. — En présente une à la Convention, XXII, 218. — Demande la république démocratique, ou la mort, XXIII, 182. — La destruction du monument de la place des Invalides, 517. — La mise en activité de la constitution, la division des pouvoirs, etc., XXIV, 114. — Sa pétition contre les terroristes, XXV, 447. — Elle réclame des éclaircissements sur le résultat des votes pour la réélection des conventionnels, XXVI, 50.

Henri-Quatre (section d'). (*Voyez* Pont-Neuf.)

Homme-Armé (section de l'), auparavant du *Marais*. — Offre des habillements pour les volontaires, XV, 494. — Prête le serment révolutionnaire, XVI, 527. — Prend le nom de *l'Homme-Armé*, 558. — S'impose un carême civique, 726. — Accepte la constitution, XVII, 48. — Dénonce son comité révolutionnaire, XXI, 446. — Son adresse à la Convention, XXII, 224. — Elle réclame l'organisation de la constitution de 1793, XXIV, 109. — Fait la remise de ses canons, 673.

Hôtel-de-Ville (section de l'). (*Voyez* Fidélité.)

Ile-Notre-Dame (section de l'). (*Voyez* Cité.)

Ile-Saint-Louis (section de l'). (*Voyez* Fraternité.)

Indivisibilité (section de l'), auparavant de la *Place-Royale* et des *Fédérés*. — Réclame Pétion, XIII, 79. — Accepte la constitution, XVII, 48. — Demande à partir en masse, 450. — Son adresse à la Convention, XXII, 218. — Elle réclame la prompte organisation de la constitution de 1793, XXIV, 102. — Fait la remise de ses canons, 673.

Innocents (section des). (*Voyez* Marchés.)

Invalides (section des). — Accepte la constitution, XVII, 66. — Demande la punition des traîtres du 11e bataillon, XVIII, 524. — Son adresse contre les septembriseurs, XXIII, 606.

Jardin-des-Plantes (section du), ci-devant des *Sans-Culottes*. — Accepte la constitution, XVII, 71. — Présente à la convention des prêtres qui viennent d'abjurer, XVIII, 400. — Et le jeune tambour Pajot, XIX, 176.

Lafontaine et Molière (section de), depuis *Brutus*. (*Voyez* Brutus.)

Lepelletier (section), auparavant de la *Bibliothèque* et de *Quatre Vingt-Douze*. — Désavoue une adresse relative à la déchéance du roi, XIII, 335. — Prend sous sa sauvegarde les signataires des pétitions, 644. — Demande la répression de l'anarchie et une constitution, XVI, 414. — Est commandée pour marcher au secours de la Convention, 496. Prête le serment révolutionnaire, 527. — Ses dissensions avec d'autres sections, 538. — Elle accepte la constitution, XVII, 53. — Annonce l'arrestation de l'assassin de Robespierre et de Collot-d'Herbois, XX, 543. — Déplore le malheur d'avoir eu Admiral dans son sein, et se glorifie de posséder Geffroy, 605. — Présente ce dernier à la Convention, XXI, 84. — Troubles y excités par Chrétien, XXII, 135. — Son adresse à la Convention, 217. — Elle se plaint de l'élargissement des partisans de Robespierre, XXIII, 348. — Demande leur désarmement, XXIV, [illegible]. — Son éloge, 135. — Elle félicite la Convention de sa victoire du 12 germinal, 181. — Et de celle de prairial, 515. — Demande vengeance du meurtre de Féraud, 519. — Veut qu'il soit défendu aux particuliers de parcourir les rues en pelotons, 537. — Son adresse contre le réarmement des terroristes, XXV, 111. — Elle demande qu'il soit permis aux sections de s'assembler pour préciser les faits à la charge de ceux qu'elles ont fait arrêter, 303. — Exprime ses sollicitudes sur les circonstances présentes, 652. — Ses arrêtés contre le pouvoir constituant, 686, 694. — Elle demande la mise en jugement de Pache et autres, XXVI, 23. — Dénonciation d'un arrêté pris par elle au 13 vendémiaire, 114. — Elle est investie dans cette journée, 118, 119. — Son arrêté pour la convocation des électeurs, 126. — Ses rebelles sont dissipés, 132, 133, 134. — Drapeau qui leur a été pris par un volontaire, 135. — Détails de ses opérations; mise, par elle, hors la loi des comités de gouvernement, 143.

Lombards (section des). — Demande la mise en accusation des princes émigrés et la guerre, X, 727. — Dénonce les accapareurs, XI, 552. — Réclame une meilleure organisation de la police de Paris, XII, 536. — Le directoire de département refuse d'envoyer ses volontaires à leur destination, XIII, 189. — Elle en demande la destitution, etc., 192. — Décret qui enjoint à son juge de paix de faire exécuter le mandat décerné contre Jouneau, 253. — Annonce de l'exécution de ce décret, 318. — Elle dénonce Westermann, XIV, 820. — Propose à l'Assemblée de faire disparaître les distinctions de *côté gauche*, *côté droit* et de *Montagne*, XVI, 74. — Des citoyens de cette section se plaignent d'avoir été emprisonnés pour avoir présenté une pétition à la Convention, 321. — D'autres réclament contre l'arrestation de Payne, parfumeur, 547. Elle demande une constitution, 485. — Prête le serment révolutionnaire, 527. — Accepte la constitution, XVII, 48. — Veut partir en masse, 432. — Désavoue les pétitions insidieuses présentées en son nom, XXIV, 191. — Félicite la Convention de sa victoire de germinal, 214. — Pétition relative aux troubles de son assemblée primaire, XXIX, 223.

Louvre (section du). (*Voyez* Muséum.)

Luxembourg (section du), dite ensuite de *Mutius-Scævola*. — Demande une loi contre les duels, VI, 398. — Rejette une dénonciation contre Brissot, XIII, 619. — Jure de poignarder Louis XVI, s'il n'est condamné à mort, XIV, 868. — Accepte la constitution, XVII, 48. — Son arrêté contre le département de Paris, XVIII, 358. — Elle proteste contre une adresse relative à la nomination des comités révolutionnaires, XXI, 611. — Dénonce le club électoral et la faction des modérés, 709. — Son adresse à la Convention, XXII, 224.

Mail (section du), dite des *Petits-Pères* et de *Guillaume-Tell*. — Demande qu'on conserve leurs places aux défenseurs qui iront aux frontières, XIII, 670. — Son arrêté contre la formation d'une assemblée centrale de salut public, XVI, 34, 35. — Elle proteste qu'elle a résisté aux désorganisateurs, 486. — Est commandée pour marcher au secours de la Con-

sauvegarde, 535. — Accepte la constitution, XVII, 48. — Est dénoncée par Romme, XIX, 296. — Se justifie, 312. — Invite la Convention à rester à son poste, XXIV, 114. — Isabeau annonce qu'on y a fait feu sur Pénières, 119. — Elle désavoue la pétition présentée en son nom, le 12 germinal, 213. — Invite la Convention à punir les révoltés du 1er prairial, 520. — Annonce qu'elle s'est conformée à la loi, XXVI, 116. — Défend la Convention au 13 vendémiaire, 119.

Tuileries (section des). — Demande le licenciement de l'état-major de la garde nationale, XII, 783. — Dénonce des provocations au pillage et à l'assassinat, XIV, 362. — Décret qui lui avance 70,000 livres, XVI, 382. — Elle proteste de défendre la Convention, 451. — Prestation du serment révolutionnaire par ses officiers civils, 527. — Son comité révolutionnaire fait arrêter Larenardière et Fayvet, relâchés par le comité de sûreté générale, XVIII, 30. — Demande la punition du 11e bataillon de Paris, 502. — Dissolution de sa société populaire, XX, 474. — Elle dénonce les aristocrates et réclame la protection des sociétés populaires, XXI, 784. — Accepte la constitution, XXV, 765.

Unité (section de l'), auparavant des *Quatre-Nations*. — Demande si Montmorency peut conserver sa place sans avoir prêté serment, VII, 494. — Son adresse en faveur de Lafayette, X, 33. — Elle dénonce l'empoisonnement des défenseurs de la patrie, XIII, 318. — Son vœu pour la conservation de Pétion à la place de maire, 718. — Dénonciation de son arrêté contre Dumouriez, XV, 704. — Elle demande l'arrestation de tous les membres des Assemblées constituante et législative, qui avaient voté l'inviolabilité de Louis XVI, et en faveur de Lafayette, XVI, 73. — Réclame la mise en liberté de Roux, 406. — La rénovation de plusieurs comités; le jugement des députés qui auront trahi la patrie, etc., 485. — Cassation de son comité révolutionnaire, 485. — Elle accepte la constitution, XVII, 48. — Demande la destitution des nobles et des prêtres, le jugement de Brissot, etc., etc., 587. — Offre les dépouilles du culte, XVIII, 479. — Réclame la rentrée à la Convention des députés mis hors la loi, XXIII, 587. — Et la punition des complices de Robespierre, XXIV, 110. — Remercie la Convention du décret sur le jugement des détenus, XXV, 435. — Résultat de son vote sur la constitution, 719.

PARIS (Tribunaux et Ordre judiciaire de). — Travaux du tribunal contentieux, III, 459. — Décrets sur l'organisation judiciaire, V, 487. — Autre qui règle les arrondissements de six tribunaux de district, V, 653. — Election des juges, VI, 43. — Décret pour la nomination de ceux de six arrondissements, 278. — Autre qui fixe le traitement des juges de paix, 279. — Nomination des juges par l'assemblée électorale, VI, 314, 461, 469, 497, 507, 535, 549, 577, 593, 602, 677. — Etablissement d'un tribunal provisoire pour juger les prisonniers, 523, 633. — Arrondissements des tribunaux, VII, 25. — Débats sur leur emplacement, 69. — Arrêté et décret pour leur installation, 178, 203. — Etablissement de six tribunaux chargés des procédures antérieures au 25 janvier, 613. — Formation du jury d'accusation, VIII, 537. — Admission à la barre d'une députation des six tribunaux ci-dessus, 567. — Compte-rendu de leur pétition, 575. — Leur adresse à l'Assemblée, lors de la fuite du roi, 743. — Celui de l'arrondissement des Tuileries est chargé d'interroger les auteurs de cette évasion, 756. — Décret qui auto[illegible] ces six tribunaux à nommer des commis[illegible] IX, 95. — Les six accusateurs publics [illegible] à la barre, 146. — Leur compa[illegible] Même mesure vis-à-vis de celui du 6e arrondissement, pour rendre compte des mesures prises contre les auteurs des désordres du Champ-de-Mars, 206. — Compte qu'il en rend, 213. — Décret relatif aux dépenses des six tribunaux, 214. — Attribution à celui du 1er arrondissement des actions intentées par les contracteurs des bons d'Etat, 343. — Et à celui du 6e arrondissement, des délits qui se rattachent aux événements du Champ-de-Mars, 343. — Décret qui crée à Paris vingt-quatre officiers de paix, 736. — Arrêté sur l'inscription des citoyens pour la formation des jurés, X, 486. — Leur mise en activité, XI, 350. — Les juges de paix annoncent l'arrestation d'un jeune homme qui lisait des nouvelles désastreuses de l'armée du Nord, XII, 275. — Dénonciation contre un comité central de juges de paix formé aux Tuileries, XIII, 124. — Formation du tribunal du 17 août, 449. (*Voyez* Tribunal du 17 août.) — Décret concernant les greffiers des juges de paix, 571. — Suppression des six tribunaux criminels, 654. — Formation du tribunal criminel extraordinaire, XV, 666. (*Voyez* Tribunal révolutionnaire.) — Les tribunaux de Paris prêtent le serment révolutionnaire du 31 mai, XVI, 527. — Décret relatif au directeur du jury du tribunal central, XVIII, 660. — Autre concernant les juges, XIX, 146. — Celui du 6e arrondissement demande la suppression de leur costume, XX, 64. — Annulation d'une procédure de celui du 2e arrondissement contre Bournet, XXI, 206. — Les tribunaux félicitent la Convention au 9 thermidor, 345, 354. — Nouvelle organisation de leur gendarmerie, XXIII, 144, 148. — Message du Directoire pour le rétablissement des vingt-quatre officiers de paix, XXVII, 235. — Les juges de paix demandent une augmentation de traitement, XXIX, 286. — Réal dénonce aux tribunaux un écrit intitulé *Mort aux Jacobins*, 753. — Le Conseil des Anciens leur renvoie une dénonciation contre Blanchard, 776. (*Voyez* Tribunaux, Police, Ordre judiciaire et les articles suivants.)

Tribunal civil. — Décret pour l'élection de ses officiers, XIV, 771. — Réunion à son greffe de tous ceux des départements, XXVII, 34; XXVIII, 175. — Mise en activité de ses juges suppléants, 457, 458. Jugement contre J.-B. Louvet, 587. — Augmentation du traitement des juges, XXIX, 199, 252, 267. — Cause du citoyen Labastille et de la citoyenne Maijonnade, 286. — Autre du citoyen Lanefranque et de la citoyenne Pénicaud, 659.

Tribunal de commerce. — Sa formation, VII, 246. — Suppression d'une messe et d'un dîner qui y ont lieu, XVIII, 74.

Tribunal correctionnel. — Décret le concernant, XXII, 698. — Organisation de son greffe, XXVIII, 175, 224, 230. — Il acquitte Jorry, attaqué par Talleyrand, XXIX, 740.

Tribunal criminel. — Son installation, XI, 394. — Liste de ses jurés, 635, 679; XII, 34. — Décret pour l'élection de ses officiers, XIV, 771. — Il acquitte la ci-devant princesse Rohan-Rochefort, XV, 226. — Et l'ex-ministre Lacoste, 342. — Condamne à l'amende le député Richard, pour n'avoir pas comparu comme témoin dans l'affaire de Dufresne-Saint-Léon, 519. — Acquitte ce dernier, 554. — Est inculpé à ce sujet, 571. — Son organisation, 713. — Plaintes du ministre de la justice relativement à l'exposition de la veuve Féret, qu'il a ordonnée, XVI, 310. — Fixation des appointements de ses greffiers et de ses huissiers, XVIII, 157. — Décret pour la formation de nouveaux tableaux de ses jurés, XX, 455. — Il félicite la Convention de ses mesures au 9 thermidor, XXI, 345. — Est chargé d'appliquer la peine de mort aux individus mis hors la loi dans la nuit du 9 au 10, 402. — L'applique à Coffinhal, 403, 584. — Son adresse à la Convention, XXII, 211. — Il condamne à

* Le Moniteur a imprimé Bellegrie par erreur, c'est Pellegrin qu'il faut lire.

Fait accorder des secours à la fille de Beauvais, 50.— Lettre de Jourdan demandant quelle conduite il doit tenir envers lui, IX, 258.—Il accuse Cadroy et Chambon, XXVI, 271. — Cassation d'un de ses arrêtés, XXVIII, 461.

PELLISSIER, administrateur municipal de la commune du pont Saint-Esprit. —Est arrêté, XXIX, 222.

PELTZ, colonel. —Est tué à Lincelle, XVII, 613.

PELZER (A.-M.-T.), veuve de l'ex-marquis de Feuquières.—Est condamnée à mort, XXI, 120.

PELZIN, journaliste. — Est déporté, XXIX, 795.

PÉMARTIN, député du Béarn à la Constituante. — Reçoit les remerciements de la ville de Pau, II, 363.— Député des Basses-Pyrénées à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV, 167, 202, 253. Il demande la mise en accusation de Carrier, XXII, 590. — Est élu secrétaire, XXIII, 515. — Entre au comité de sûreté générale, 623. — Provoque des poursuites contre Pache et Bouchotte, 651. — Fait rendre un décret sur les passeports, 693. — Son rapport sur le 12 germinal, XXIV, 149.—Il est nommé de nouveau membre du comité de sûreté générale, XXV, 404. — Réélu au conseil des Cinq-Cents, il présente un projet concernant les pensions des professeurs de la ci-devant Université de Paris, XXVIII, 461. — Et le fait adopter, 465.

PEMBROCK (en Irlande). — Débarquement et prise dans ce comté de 1,400 Français; détails à ce sujet, XXVIII, 597. (*Voyez* Irlande.)

PÉNAUTIER. — Décret pour la poursuite des auteurs d'une émeute dans ce village, V, 304.

PENAUX (Pierre), lieutenant de vaisseau à Brest. — Reçoit les félicitations du ministre de la marine, XXIX, 265.

PENDULE DÉCIMALE. — Hommage qu'en fait le citoyen Robin, XVIII, 93. — Décret pour y placer le buste de Marat, 361. (*Voyez* Système horaire.)

PENAU (Jacques-Philippe), député de l'Indre au conseil des Anciens.—Fait annuler les élections d'Ambert, XXVII, 430. — Vote l'adoption de la résolution relative au mode de paiement de la contribution de l'an IV, XXVIII, 340. — Demande l'annulation des élections de la Guyane française, 509. — Propose le rejet de la résolution relative aux vols de deniers publics faits à des receveurs, 723. — Son opinion sur la contrainte par corps, XXIX, 223. — Il fait fixer les dépenses de la trésorerie pour l'année, 453.—Son rapport sur le supplément de crédit demandé pour l'an VI, 608 *bis*.

PÉNICAUD (la citoyenne). — Son procès avec Lanefranque, XXIX, 659.

PÉNIÈRES (Jean-Augustin), député de la Corrèze à la Convention. — S'oppose à la réunion de la Savoie à la France, XIV, 588. — Sa motion contre Marat, 834.— Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 216, 254.— Il demande la liberté du retour de l'Inde, 503. — Veut que Marat soit déclaré fou, 571. — Fait décréter la poursuite des auteurs de la désertion de Nerwinde, 774.— Et la réunion de soixante-six communes de la Belgique et de Porentruy, 775.— Ses reproches à Danton relativement à la trahison de Dumouriez, XVI, 23. — Il demande la traduction de Turin au tribunal révolutionnaire, 68. — Veut qu'Egalité reprenne son nom, 83. — Fait rendre un décret en faveur d'Ailhaud, 174. —Son opinion sur la pétition des sections de Paris contre les vingt-deux députés, 199.— Il est élu secrétaire, 303.— Accuse la commune de Paris d'arrestations arbitraires, 403. — Demande la mise en liberté de Roux, 406. — Vote pour l'arbitrage forcé, 677.— Son rapport sur les moyens de perfectionner l'agriculture, XXII, 172. — Sa motion en faveur des députés détenus, 303.— réclame leur liberté, 338. — Son opinion sur le mode de juger les dénonciations contre des représentants du peuple, 372.— Il appuie une pétition de la veuve de Gonchon, 723.— Combat le projet de Merlin tendant à tenir éloignés de l'Assemblée les députés mis hors la loi ou décrétés d'accusation au 31 mai, 771. — Demande le rappel de Lacoste, XXIII, 16.— Parle sur l'épuration des autorités constituées, 60.— Ses accusations contre Maignet, 157.— Sa motion sur l'anniversaire du 21 janvier, 175.— Autre sur le traitement des fonctionnaires publics, 199. — Il demande la mise en liberté de Miranda, 220.— Son opinion sur l'assassinat d'Olivier, 254.— Il défend des pétitionnaires de la section de Brutus, 351. — S'oppose à l'envoi de représentants aux colonies, 460.— Demande l'expulsion de Paris des fonctionnaires destitués depuis le 9 thermidor, 470.— Et la destruction du monument de la place des Invalides, 517.— Appuie un projet relatif à la liberté des cultes, 527.— Demande la rentrée à la Convention des députés mis hors la loi, 588.— Traite Duhem de contre-révolutionnaire, XXIV, 62. — Inculpe les anciens membres des comités, 89, 94.— Reçoit un coup de feu au 12 germinal, 119. — Échappe à ses assassins, 121. — Rend compte de sa délivrance, 122. — Annonce que les révoltés avaient pour cri de ralliement les mots: *Vive la Montagne*! 142. — Invite la Convention à rechercher les vingt-un députés qui avaient la confiance de Robespierre, 144.— Demande l'arrestation de ceux qui ont voté contre la déportation de Barère et autres, 151.— Propose de recevoir les députations au nombre de vingt personnes seulement, 175. — Réclame la restitution de leurs biens aux familles des victimes de Robespierre, 198.—Son opinion sur la demande de passeports pour les élèves de l'école normale, 234.—Et sur la réorganisation de la garde nationale de Paris, 242, 243.—Il demande la réhabilitation de la mémoire de Dechézeaux, etc., 253.—Discute le projet de constitution, XXV, 342. —Est chargé de la surveillance du camp sous Paris, 360. — Ses accusations contre Lefiot, 446.— Fait décréter Bô d'arrestation, 448.— Et l'éloge des soldats du camp sous Paris, 614 — Donne des détails sur les événements du 13 vendémiaire, XXVI, 135.— Est secrétaire du corps électoral de France, 349.— Réélu au conseil des Cinq-Cents, parle en faveur des députés arrêtés en vendémiaire, 383.— Réclame l'ajournement d'un rapport sur la situation de la république, 496.— Demande que le Directoire cesse de faire distribuer des journaux aux membres des conseils, 582.— Vote la résolution sur les contributions et fermages payables en nature, 644.*— Propose de payer l'indemnité aux représentants suspendus de leurs fonctions, XXVIII, 212.— Provoque une loi sur les sépultures, 327.— Parle en faveur des créanciers remboursés en papier-monnaie, 451. — Et des prêtres reclus, 462. — S'élève contre le message du Directoire qui tend à assujettir les électeurs au serment, 622.— Parle sur les plaintes de la haute-cour de Vendôme contre les accusés et leurs défenseurs officieux, 637.— Pense que c'est au Corps législatif seul à prononcer sur la validité de l'élection de Barère, 700.— Demande le rapport des lois qui excluent Job, Aymé, Mersan et autres, 711.— Veut que Boulay désavoue son rapport contre les ex-nobles, XXIX, 45.

PÉNIÈRES, lieutenant de chasseurs, frère du précédent. —Annonce la prise de deux cents voitures de grains sur l'ennemi, XVI, 512.

PENMARCH DE MAINVILLE. — Réclame contre l'évacuation de Pondichéry, II, 506.

PENN (Guillaume), fondateur de la Pensylvanie. — Sa vie, XI, 295.

* Le Moniteur a imprimé Beignières par erreur, c'est Pénières qu'il faut lire.

* Le Moniteur a imprimé Pétee par erreur, c'est Péré qu'il faut lire.

tion relative au costume des commissaires du Directoire, XXII, 112. — Autre sur les articles 16 et 17 de la loi du 19 fructidor, 169, 173, 174.

PÉREZ, fonctionnaire public, assassiné dans le département du Gers. — Motion en faveur de sa veuve, XXIX, 660.

PÉREZ-LAGESSE (Emmanuel), avocat, député de Rivière-Verdun à la Constituante. — Réclame contre l'appel nominal pour le renvoi des ministres, VI, 227. — Député de la Haute-Garonne à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV, 161, 184, 254. — Confiscation d'une lettre de change passée à son ordre par la femme de Lasource, XVIII, 339. — Son opinion sur le mode de juger les dénonciations faites contre des députés, XXII, 315. — Il rend compte à la Convention de ce qui s'est passé aux Jacobins, 480. — Son rapport sur le mode de juger les détenus, 616. — Autre sur les certificats de civisme, 702. — Il fait fixer les attributions du tribunal criminel du Nord, 726. — En mission à Bruxelles, il transmet le vœu de la Belgique pour sa réunion à la France, XXIII, 503, 594. — Prend un arrêté relatif aux réquisitions faites au nom de la République par des agents particuliers, XXIV, 17. — Fait l'éloge de l'humanité du commandant de Wesel, XXV, 143. — Son opinion sur la loi des successions, 590. — Réélu au conseil des Cinq-Cents, il propose une adresse à l'armée sur la campagne actuelle, XXVIII, 99. — Fait établir un tribunal correctionnel à Bruxelles, 339. — Et créer un second directeur du jury d'accusation dans le département de la Dyle, 352. — Parle sur le paiement des contributions; sur les droits d'exportation et d'importation, 385. — Et sur le paiement des rentes en numéraire, 396, 397. — Sa motion relative aux religieux des départements réunis, 398. — Il appuie l'amnistie proposée pour les délits révolutionnaires, 406. — Propose de séparer la régie des messageries de celle des postes, 445. — Son opinion sur l'admission en paiement des biens d'émigrés des bons délivrés aux héritiers des condamnés, 451. — Il combat les réclamations de Louise Despagne, 455. — Sa motion relative aux successions des religieux, 458. — Il demande l'ajournement d'un projet en faveur des prêtres reclus, 462. — Défend la validité des élections de Toulouse, 493. — Son rapport sur les pétitions de différents corps séculiers des départements réunis, 514, 515. — Rédaction de ses projets sur la suppression des établissements religieux dans ces pays, 517. — Il est élu secrétaire, 529. — Paie un tribut d'éloges à l'armée d'Italie pour la victoire d'Arcole, et fait décréter qu'elle a bien mérité de la patrie, 535. — Attribue les troubles de Toulouse aux aristocrates; accuse particulièrement les prêtres réfractaires et l'actrice Cressant, 541. — Justifie la municipalité de cette ville, 543. — Donne lecture des pièces relatives à la conspiration de Lavilleheurnoy, 548. — Fait une motion sur l'indemnité des électeurs, 574. — S'oppose à la lecture d'une pétition de Toulouse comme exagérant les faits, 576. — Fait relever de la déchéance les acquéreurs des domaines nationaux, 606. — Et renvoyer au Directoire une autre pétition de Toulouse en réponse à la précédente, 609. — Présente un projet sur la suppression des Alexiens dans la Belgique, 618. — Fait fixer l'époque à laquelle les nouvelles autorités doivent remplacer les anciennes, 664. — Défend les élections de l'assemblée-mère du Lot, 716. — Se plaint de la rentrée des prêtres déportés, et dit que les autres s'opposent également au gouvernement républicain, 775. — Fait rayer Detorcy de la liste des déportés du 18 fructidor, 808. — Lit une adresse de Toulouse sur cette journée; propose de la célébrer en même temps que le 9 thermidor, XXIX, 9 — Fait exclure Launoy des fonctions législatives, 55. — Sa motion sur l'état des hospices civils, 63. — Il fait rayer Goupil-Préfeln de la liste des émigrés, 152. — Lit une pétition contre les attentats de la cour de Rome; dénonce une instruction des vicaires-généraux à Toulouse, 169. — Sa motion sur la publication des lois dans les départements réunis, 250. — Passé au conseil des Anciens, il fait autoriser le Directoire à nommer les juges de paix des cantons, 283. — Célèbre la prise de Malte, 303. — Est élu secrétaire, 320. — Son opinion sur les preuves de possession d'état des enfants nés hors mariage, 328. — Il est élu président, 449. — Fait approuver la résolution sur la poste aux chevaux, 541. — Son rapport sur les adjudications de biens nationaux faites à des communes, 563. — Il défend l'élection des juges des Bouches-du-Rhône, 597 *bis*. — Fait l'éloge de la valeur des armées françaises, 604 *bis*. — Son rapport sur les élections des Deux-Nèthes, 689, 724. — Il fait déterminer la réponse que devra faire le président à l'appel du nom de Bonnier, 724. — Donne des détails sur la révolte des royalistes dans la Haute-Garonne, 781, 790. — Fait déclarer que les autorités de ce département ont bien mérité de la patrie, 803.

PERGAUD, lieutenant-colonel. — Se tue, XVI, 448.

PERGI. — Mémoire de son archevêque, nonce du pape, au prince de la Paix, et réponse de celui-ci, XXVIII, 590.

PÉRICARD (M.-L.), veuve Langlois de Ressy. — Est condamnée à mort, XX, 472.

PÉRIER, ex-notaire, député de Châteauneuf-en-Thimerais, à la Constituante. — Combat l'émission des assignats pour liquider la dette publique, V, 615.

PÉRIES (Jacques), député de l'Aude à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 171, 213, 253. — Il est décrété d'arrestation, XVIII, 60. — Proteste contre le 31 mai, XXII, 385. — Son rappel à la Convention, 699. — Réélu au conseil des Cinq-Cents, il appuie le projet relatif aux mandats, XXVIII, 64.

PERIGNEY, président de l'assemblée électorale du Doubs. — Annulation des élections faites à Besançon sous sa présidence, XXVII, 662.

PÉRIGNON, général. — Rend compte des succès de l'armée des Pyrénées-Orientales, XXVI, 473. — Annonce la prise du château de Figuières, XXII, 680. — Et l'acceptation de la constitution par les militaires sous ses ordres, XXV, 682. — Est nommé ambassadeur près la cour de Madrid, XXVIII, 508. — Et remplacé par Truguet, XXIX, 43. — Jugement rendu contre les militaires espagnols qui lui ont rendu la forteresse de Figuières, 595 *bis*. — Il se distingue à la bataille de Novi, 788. — Y est blessé, 790, 796, 824, 825.

PÉRIGNON, ex-vicaire. — Est condamné à mort, XXI, 215.

PÉRIGNON, électeur. — Sa participation aux événements du 14 juillet, I, 172, 552. — Il est l'un des auteurs d'un ouvrage sur la constitution et les lois, VI, 436.

PÉRIGNON, femme Tardieu-Malessis. — Est condamnée à mort, XXI, 199 *.

PÉRIGNY, adjoint du ministre de la marine. — Est décrété d'arrestation, XVII, 610, 620. — Secrétaire de la section Poissonnière, il est condamné à mort par contumace, XXVI, 258.

PÉRIGORD, (Françoise), femme Sicaire-Texier. — Est condamnée à mort, XX, 51.

PÉRIGORD (le). — Troubles dans cette province, III, 283, 336. — Plusieurs châteaux y sont incendiés, 388.

PÉRIGUEUX. — Le tribunal de cette ville est accusé

* Le MONITEUR a imprimé Paignon par erreur, c'est Pérignon qu'il faut lire.

révision de la constitution, 530, 539, 541, 545, 550, 561.— Réclamations contre Chabot qui proclame le droit qu'a le peuple de changer sa constitution, XIII, 240. — Instruction de Condorcet sur sa souveraineté, 368, 375.— Décret qui accorde protection et fraternité à tout peuple qui voudra être libre, XIV, 517.— Formation d'une garde du peuple, XVI, 73. — Articles constitutionnels sur sa distribution, 518. — Peine de mort contre celui qui usurperait sa souveraineté, XX, 144. — Destruction de tous les monuments le représentant armé de sa massue contre le fédéralisme et le despotisme, XXIII, 517. (*Voyez* Constitutions, Convention, Révision, République, Fêtes.)

PEUPLINGUES. — Vente de biens nationaux à la municipalité de cette commune, VI, 637.

PEUSSELET (J.-B.), ex-capucin.— Est condamné à mort, XX, 120.

PEUTA, officier du 1er bataillon de la Côte-d'Or. — Son éloge, XXIV, 557.

PEUVERGNE, député du Cantal à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 171, 215, 254. — Décret qui ordonne sa mise en liberté, XVI, 221.

PEXOTO, juif et banquier à Bordeaux. — Renvoi de sa pétition au Directoire, XXIX, 434.

PEYELLE, volontaire du 3e bataillon du Nord.— Se distingue à Saint-Amand, XVII, 144.

PEYMAN, membre du Directoire intermédiaire de la Hollande. — Plainte que lui adresse Meyer, au sujet de la publicité de la lettre de Van-Dedem, XXIX, 299.

PEYNIER (comte), gouverneur des îles françaises de l'Amérique sous le vent.— Annonce de nouveaux troubles à Saint-Domingue, V, 638.— Sa proclamation contre les opinions de l'assemblée coloniale de Saint-Marc, 641. — Il la dissout par la force des armes, 763.— Ses nouvelles dépêches sur Saint-Domingue, 777.— Protestation contre la dissolution qu'il a opérée, VI, 14.— Il est dénoncé par l'assemblée générale de Saint-Domingue, 38. — Décret qui approuve sa conduite, 107.— Motifs qui l'ont déterminée, 283. — Pacte fédératif arrêté entre lui et les habitants des provinces du sud et de l'ouest de Saint-Domingue, 349.— Il revient en France, VII, 2. — Arrive au Férol, 26.

PEYRAN, commissaire du pouvoir exécutif.— Est à la tête des contre-révolutionnaires de Toulon, XVII, 202.

PEYRAUD-BEAUSSOL, littérateur. — Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIII, 130.

PEYRE (J.-B.), prêtre.— Est condamné à mort, XIX, 4.

PEYRE, député des Basses-Alpes à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 170, 211, 253. — Il est décrété d'arrestation, XVIII, 60.— Rétracte sa signature aux protestations contre le 31 mai, 101; XXII, 385.— Fait annuler deux jugements rendus contre la citoyenne Leduc et Prieur père et fils, 163.— Son rappel à la Convention, 699.-- Il est élu secrétaire, XXIV, 404.— Annonce que l'armée d'Italie a accepté la constitution, XXV, 755.— Réélu au conseil des Cinq-Cents, en est secrétaire, XXVIII, 398.

PEYRE, architecte.— Notice sur ses œuvres, XXVI, 515. — Il désavoue deux lettres sur le Panthéon, XXVIII, 404.

PEYRE fils, architecte. — Sa lettre sur la restauration de l'Odéon, XXVIII, 663.

PEYRES-TORRES.— Défaite des Espagnols sur ce point, XVII, 735.

PEYRET, officier d'administration de la marine. — Est tué au combat d'Aboukir, XXIX, 405, 445, 457.

PEYRIER, commandant de la garde nationale de Lorient. — Eloge de son patriotisme, VII, 582.

PEYRIHLE.— Est l'un des administrateurs des subsistances à la commune de Paris, II, 282.— Son ouvrage intitulé : *Tableau méthodique d'un cours d'histoire naturelle médicale*, XXIX, 804.

PEYRON, commissaire à Toulon.— Dénonciation contre lui, XVII, 202.

PEYRON (Jean). — Est accusé d'avoir volé la malle de Paris à Brest, VIII, 111.

PEYROT, membre du parlement de Toulouse. — Est condamné à mort, XXI, 175.

PEYROUSE. (*Voyez* Lapeyrouse.)

PEYSAC, employé aux subsistances. — Est condamné à mort avec sa femme, XXI, 95.

PEYSSARD, député de la Dordogne à la Convention.— Son vote dans le procès du roi, XV, 172, 219, 254.— Il annonce que l'ennemi a été débusqué de tous ses postes, XVII, 626.— Accuse Houchard et son état-major, 773.— Annonce la prise de Marchiennes, XVIII, 213.— Est admis aux Jacobins, XIX, 11.—Fait accorder des secours aux patriotes réfugiés de Valenciennes, 294. — Est élu secrétaire, XX, 22. — Fait accorder une pension à Gamain, constructeur de l'*armoire de fer*, 502.— Un trousseau aux élèves de Léonard Bourdon, 526.—Et des secours à Buchoz, 533. —Et aux Français faits prisonniers à Tabago, 664.— Annonce qu'il va purger l'école de Mars des aristocrates, XXI, 140.— Rend compte des sentiments des élèves, 344. — Et de la célébration, par eux, de la fête du 10 août, 464.— Combat toute exception à la loi qui exclut de Paris plusieurs classes d'individus, XXII, 14, 15.— Parle en faveur de Labretèche, XXIII, 93.— Encourage la multitude au 1er prairial, XXIV, 511. —Est accusé d'avoir fait assassiner Féraud, 512.—Décrété d'arrestation, 513.—Et d'accusation, 522.— Traduit devant la commission militaire, 563. — Et conduit au lieu désigné pour sa détention, 619. —Faits qui ont motivé l'acte d'accusation dressé contre lui, 668, 691.— Instruction de son procès, 695.— Il est condamné à la déportation, 708; XXV, 26.— Et compris dans l'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 346.— Réclamation contre sa destitution à Périgueux, XXIX, 223.

PEYSSONNEL, publiciste. — Son ouvrage sur la situation politique de la France, I, 395; IV, 356. — Annonce de la *Bibliothèque de l'homme public*, à laquelle il a coopéré, III, 461; IV, 38; VI, 442.

PEYTAVIN. —Sa participation aux événements d'Avignon, X, 427.

PEYTIER, officier municipal d'Avignon.—Demande la réunion de cette ville à la France, IV, 661.

PEZENAS. —Décret relatif aux actes de la municipalité de cette ville, II, 85.— Sa lettre à celle de Nîmes, IV, 365.—Réélection des officiers municipaux, 379. — Trait patriotique de leur part, V, 215. —Réclamation des habitants contre la réunion à Montpellier des autorités du département, XXVIII, 195.— Etablissement d'un tribunal correctionnel dans cette ville, 310.

PEZOUS, député du Tarn au conseil des Anciens. — Son opinion sur la nomination des commissaires près les hospices, XXIX, 727.

PFEDELBACH. — Conduite atroce des émigrés envers un patriote de cette ville, XII, 205.

PFEIFF, colonel suédois.— Est condamné à mort, IV, 445.

PFEIMMENGER, préfet de Zurich. —Refuse d'en laisser vérifier le trésor, XXIX, 290. (Voyez Rapinat.)

PFLIÉGER aîné (Jean-Adam), député du Haut-Rhin à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 167, 202, 253. — Il est envoyé à l'armée des Pyrénées Orientales, XVIII, 607. — Fait établir des primes pour la destruction des loups, XXIII, 587.

PFYFFER.— Est élu membre du Directoire hel-

* Le Moniteur a imprimé D[illegible] par erreur, c'est de Pleure qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé par erreur, à la page 115, Pérel, et à la page 268 ci-après, Potiel, c'est Poirel qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Roland par erreur, c'est Poujaud qu'il faut lire.

trée sur la frontière du Rhin, 96. — Enlèvement à main-armée, près de Lyon, de cinq réfractaires condamnés à la déportation, 162. — Note contre ceux répandus dans le département des Forêts, 255. — Lettre concernant ceux employés dans les vivres de la guerre, 277. — Rapport contre ceux déportés, rentrés; loi qui autorise des visites domiciliaires pour les découvrir, 308, 309. — Ils sont accusés et poursuivis pour la révolte des départements réunis, 471, 481. — Projet d'assimiler aux émigrés ceux qui se soustrairaient à la déportation; discussion à ce sujet, 486, 590, 591. — Lettre du ministre de la police sur les mesures relatives à ceux qui sont dans ce cas, 572. — Résolution sur les rentes viagères constituées au profit de ceux déportés, 579 *bis*. — Rapport y relatif, 602 *bis*. — Projet de n'appliquer la déportation qu'aux prêtres non assermentés, 719. — Sa discussion, 721, 722.—Rapport y relatif; il est rejeté, 744.— Combat occasionné par deux d'entre eux entre des royalistes et des gendarmes, 756. (*Voyez* l'article précédent et celui qui suit.)

PRÊTRES RECLUS OU DÉTENUS. — Loi qui ordonne la réclusion de ceux infirmes ou sexagénaires, XX, 442. — Grégoire et Baraillon invoquent l'humanité de la Convention en leur faveur, XXII, 701. — Loi qui les rétablit dans l'administration de leurs biens, XXVIII, 417, 425. — Réclamations de plusieurs d'entre eux, 450. — Motion à ce sujet, 461. — Rapport y relatif; discussion et ajournement, 462. — Lettres diverses sur leur conduite, 465. — Annulation de l'article de la loi du 3 brumaire les concernant, 478. — Autorisation de se rendre en Italie, donnée par le Directoire, à ceux qui ne sont point détenus pour des délits prévus par le Code pénal, 589. — Message et discussion sur les causes de leur réclusion; propositions pour la faire cesser, 734. — Rapport des lois pénales rendues contre eux, 735, 746, 780. (*Voyez* les articles précédents.)

PRÉVALAYE (marquis de la.) — Est arrêté à Rennes, XXIX, 147.

PRÉVEREAU, receveur du district de Villefranche. — Traitement que lui fait subir Lapallu, XIX, 462.— Il est mis en liberté, XX, 396.

PRÉVILLE, acteur. — Sa rentrée dans la *Partie de chasse d'Henri IV*, X, 484. — Il participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIV, 252.

PRÉVOST (Étienne), pâtissier. — Est condamné à mort, XXI, 31.

PRÉVOST, maréchal-des-logis. — Son éloge, XXVIII, 546.

PRÉVOST, député du Puy-de-Dôme au conseil des Anciens. — Son opinion sur le témoignage des employés de la Trésorerie, XXIX, 804.

PRÉVOST-D'IRAY, littérateur. — Notice sur sa tragédie de *Manlius Torquatus*, XXIX, 132.

PRÉVOST-LACROIX (Ch.-Aug.)—Est condamné à mort, XIX, 66.

PRÉVOT (Fran.-Jos.-Toussaint). — Est condamné à mort, XIX, 380.

PRÉVOT, aide-de-camp de Laroche. — Son éloge, XXIX, 823.

PRÉVOT, tailleur et boulanger. — Est condamné à mort, XXI, 30.

PRÉVOT (B.), chapelier. — Est condamné à mort, XX, 500.

PRÉVOT, député de Péronne à la Constituante. — Parle sur le mode de répartition de l'impôt décrété en remplacement de la gabelle, VI, 42.—Fait décréter le paiement des sommes dues à la caisse d'escompte, 87 *. — Réclame sur l'appel nominal du 20 octobre pour le renvoi des ministres, 227. — Député de la Somme au conseil des Cinq Cents, fait ouvrir un crédit de 10 millions au ministre de la marine, XXVIII, 742.

* Le MONITEUR a imprimé Préval par erreur, c'est Prévot qu'il faut lire.

PRÉVOT, chef de la 29e division de gendarmerie. — Est chargé de conduire à Ham les députés arrêtés, XXIV, 139.

PRÉVOT-D'ARLINCOURT (Louis-Adrien), ex-fermier-général. — Est traduit au tribunal révolutionnaire avec les autres fermiers-généraux, XX, 392. — Et condamné à mort, 428. — Dénonciation dirigée contre Dupin, rapporteur de cette affaire à la Convention, XXV, 385.

PRÉVOT-D'ARLINCOURT (Charles-Adrien), ex-fermier-général. — Est condamné à mort, XX, 496. (*Voyez* le précédent.)

PRÉVOT-SAINT-LUCIEN. — Annonce de ses *Formules de divorce*, XIV, 596.

PRÉVOTÉS. — Suspension des procédures prévôtales, III, 178.—Ajournement de la suppression des prévôtés, 546. — La suspension de leurs procédures ne s'étend point au jugement des prévôts de la marine, IV, 125. — Ni à la prévôté de l'Hôtel, 165. — Mode d'appel des jugements prévôtaux, VI, 721. — Suppression de la prévôté de l'Hôtel, et sa recréation sous le titre de gendarmerie nationale, VIII, 364. — Décret qui lui accorde une indemnité pour son service auprès de l'Assemblée, X, 1. — Autre relatif à une réclamation de ses ci-devant officiers, XVI, 330. (*Voyez* Gendarmerie et Bournissac.)

PREZ-CRASSIER (de), député de Gex à la Constituante. — Se réunit à l'Assemblée, I, 98. — Réclame l'envoi de troupes dans le pays de Gex et d'armes aux gardes nationaux de l'Ain, du Jura et du Doubs, IX, 368. — Demande à être employé dans l'armée, XI, 368. — Commande le camp de Fontoy, XIII, 402. — Son éloge, 567. — Il annonce la mort de Delbecq, XVII, 602.—Son arrestation, XVIII, 169. — Il est réintégré, XXIV, 334.

PRICE (le docteur). — Fait voter par la *Société des Amis de la révolution de Londres* un hommage à l'Assemblée constituante, II, 171, 238. — Extrait de son serment en mémoire de la révolution d'Angleterre, 474.—Son discours contre les armements de cette puissance, etc., V, 262.— Notice le concernant, VI, 403. — Son discours sur l'amour de la patrie, 549. — Annonce de sa mort; notice sur ses travaux, VIII, 226.

PRIESTLEY (le docteur Joseph). — Annonce de ses *Lettres à Burcke*, VII, 436.—Il est brûlé en effigie à Birmingham; incendie de sa maison, IX, 209. — Sa lettre aux habitants de Birmingham, 234. — Autre que lui adresse Condorcet, 302. — Souscription pour lui bâtir une chapelle à Londres, 433. — Sa réponse à Condorcet, 500. — Il est défendu par Fox, XI, 362.—Brûlement de ses œuvres à Excester, XII, 674. — Débats sur les parts sans de son système, XIII, 15. — Il reçoit le titre de citoyen français, 541. — Refuse la députation de l'Orne à la Convention, XIV, 74.— Lettre sur son projet de s'établir en France, XXVIII, 493. — Autre où il retrace les avantages dont on jouit dans les États-Unis, 528.

PRIESTLEY (William), fils du précédent. — Des lettres de naturalisation lui sont accordées, XII, 605.

PRIEUR (Charles). — Est arrêté et décrété d'accusation, XIII, 184, 187.

PRIEUR (Louis), graveur. — Son estampe intitulée : *Tableau allégorique de la restauration de la liberté des Français*, II, 302. — Sa collection des plus jolies maisons de Paris, V, 3. — Il annonce aux Jacobins que Louchet a fait arrêter d'Eprémesnil, XVII, 755.

PRIEUR (Jean-Louis), ex-juré du tribunal révolutionnaire. — Est condamné à mort, XXIV, 401.

* Le MONITEUR a imprimé Puisieux et Dupuisel par erreur c'est Puysaye qu'il faut lire.

Q.

* Le Moniteur a imprimé Gueret par erreur, c'est Queru qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Giraut par erreur, c'est Quirot qu'il faut lire.

R.

tation comme prévenu de conspirer en faveur de la royauté, XVII, 104. — Et condamné à mort, XX, 205.

RAMEAU (Jean-François), assesseur du juge de paix à Cosne, ex-député de la Nièvre à la Législative. — Est condamné à mort, XX, 427.

RAMEAU (Jean-Louis), frère du précédent, ex-seigneur de Cosne. — Est condamné à mort, XX, 427.

RAMEAU, député de la Côte-d'Or à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 161, 172, 218, 254.

RAMEL, adjudant-général. — Se distingue à l'armée de Rhin-et-Moselle, XXVIII, 428, 442. — Commandant de la garde du Corps législatif, sa lettre sur le duel qui a eu lieu entre deux de ses grenadiers, 516. — Sa présentation au Directoire, 517. — Démarches faites auprès de lui par Brottier et autres, 544. — Décret portant qu'il a bien mérité de la patrie, 545, 547. — Sa profession de foi, 549. — Son rapport sur ses conférences avec Poly, 557. — Envoi aux Cinq-Cents de cette nouvelle déclaration, 558. — Son discours, en présentant à ce conseil les grenadiers qui se sont distingués lors de l'incendie de la rue Honoré, 584. — Poly nie les propos qu'il lui prête, 634. — Entendu comme témoin dans l'affaire de Lavilleheurnoy, il s'en réfère à la déclaration qu'il a faite devant le capitaine-rapporteur, 637. — Est confronté avec Poly, 640. — On déclare qu'il y a eu embauchage à son égard de la part de ce dernier, 647. — Dénonciation d'une lettre écrite par lui aux inspecteurs de la salle, 779, 780. — Il est déporté au 18 fructidor, 796, 809, 810. — Traduit au Temple, 811. — Et embarqué à Rochefort, XXIX, 15. — Echappé du lieu de sa déportation, arrive à Londres, 430. — Est présenté au duc de Portland, 435. — Arrêté du Directoire pour son inscription sur la liste des émigrés, 440. — Notice de ses *Mémoires sur le 18 fructidor*, 731, 767.

RAMEL, général français. — Son éloge, XVII, 633.

RAMEL (Jean-Pierre), député du Lot à la Législative. — Fait décréter le remboursement de l'emprunt fait à Gênes, XI, 524. — Demande des secours pour les officiers d'état-major supprimés, 403. — Fait rendre un décret sur les certificats de résidence, 709; XII, 2. — Annonce la mort de Dupuy-Montbrun, 17. — Fait suspendre le décret qui assure des récompenses aux officiers qui se retireraient, 461.

RAMEL-NOGARET, député de Carcassonne à la Constituante. — Réclame la conservation des divisions provinciales, II, 179 — Demande la division de chaque département en deux districts, 181. — Vote l'adoption du régime municipal, 237, 240. — Fait exempter du contrôle les actes des assemblées administratives, III, 165. — Ses observations sur les tribunaux des districts, V, 189. — Il s'oppose au paiement des rentes des pays d'États, 399. — Fait rendre un décret sur le transport des grains et farines par mer, 415. — Explique la non-obéissance du régiment de Noailles, 602. — Propose le renvoi aux prochaines législatures du travail sur l'impôt, 724. — Son opinion sur le projet relatif à la contribution personnelle, VI, 185. — Il fait adopter un mode de soumission et d'évaluation des biens nationaux, VII, 7. — Présente un aperçu du produit de la contribution foncière, 631. — Son opinion sur les dettes des pays d'États, VIII, 114 — Amende le projet de répartition des contributions entre les départements, 510. — Fait décréter une instruction sur leur nouveau système, 518. — Et la reconstitution des rentes du ci-devant Languedoc, 641. — Est l'un des commissaires chargés de recevoir le serment des troupes, 727. — Dénonce les tentatives de séduction faites auprès des soldats, IX, 60. — Est élu secrétaire, 162. — Son opinion sur le compte-rendu de la défense des frontières, 435. — Il fait rendre un décret sur l'aliénation des biens nationaux, 761. — Député de l'Aude à la Convention, il fait décréter le remboursement des brevets de maîtrise des volontaires, XIV, 40. — Son vote dans le procès du roi, XV, 171, 213, 253. — Son opinion sur la nouvelle empreinte des monnaies, 367. — Il fait admettre le principe d'un impôt progressif, 741. — Propose une taxe sur les riches, XVI, 430. — Est adjoint au comité de salut public, 515. — Présente un projet sur la contribution mobilière, 570. — Discute le projet de constitution, 631, 667, 676, 687. — Fait mander à la barre le procureur-syndic de Rhône-et-Loire, etc., et décréter la translation à Paris de Brissot et de Souques, 671. — Présente un projet de décret concernant les suspects, 725. — Fait voter des fonds pour l'approvisionnement des armées, 760. — Et demander compte au ministre de la guerre des fonds mis à sa disposition pour cet objet, XVII, 258. — Son opinion sur la démonétisation des assignats à face, 279. — Il s'oppose à la taxe des grains, 564. — Est élu secrétaire, 593. — Fait rendre un décret concernant les biens des étrangers, 657. — Son rapport sur l'emprunt forcé, 808. — Il s'oppose à l'arrestation des Anglais, XVIII, 88. — Présente un projet sur la répartition des contributions, 351. — Fait fixer la contribution mobilière de 1793, 542. — Rendre un décret sur les inventaires des effets saisis, XIX, 129. — Et un autre pour le recouvrement des contributions à Paris, 203. — Atteste l'altération attribuée à Fabre d'Églantine du décret sur la compagnie des Indes, 209. — Son rapport sur la contribution foncière, 491. — Il fait rendre un décret relatif aux débiteurs des habitants de Lyon et de Toulon, 609; XX, 183. — Adopter une nouvelle rédaction du décret falsifié par Fabre d'Eglantine, 233. — Décréter les rôles supplétifs de la contribution mobilière, 276. — Et le transport à Paris des lettres dirigées à l'étranger, 366. — Son rapport sur les contributions directes, etc., et décret à la suite, 460, 468. — Il en fait rendre un en faveur des patriotes liégeois, 532. — Un autre pour la rectification des noms des créanciers de l'État, XXI, 7. — Fait déclarer nationaux les biens des académies et des sociétés littéraires, 298. — Et supprimer les pensions des officiers du point d'honneur, 416. — Parle sur l'organisation des comités, 638. — Fait décréter le mode de liquidation des dettes de la compagnie des Indes, 669. — Et rendre un décret en faveur des dénonciateurs de faux assignats, 704. — Son projet relatif au théâtre des arts, XXII, 200. — Son opinion sur l'établissement d'une école normale, 588. — Son rapport sur les réclamations de la citoyenne Montansier, 747. — Il fait rendre un décret sur les contributions de 1794, 769; XXIII, 202. — Demande la levée du séquestre mis sur les biens des étrangers, 89. — Est envoyé en Hollande, 318. — Y arrive, 486. — Annonce les succès de l'armée du Nord, XXIV, 21. — Et ses dispositions pour secourir la Convention lors des journées de prairial, 588*. — Son discours lors de l'ouverture de l'Escaut, XXV, 593. — Sa déclaration relative à un bruit répandu par les orangistes contre le gouvernement français, XXVI, 481. — Réélu au conseil des Cinq-Cents, son rapport sur le projet d'un emprunt forcé, 675, 676, 677. — Il présente et fait adopter des projets de tarif pour la poste aux lettres et la poste aux chevaux, XXVII, 13, 25, 54, 56. — Combat un message du Directoire sur l'emprunt forcé, 27. — Invite les citoyens instruits

* Le Moniteur a imprimé Duhamel par erreur, c'est Ramel qu'il faut lire.

compte de l'exécution du décret concernant Condé, 205. — S'oppose à la conservation de l'ordre de Malte, 268. — S'inscrit pour combattre un projet contre les prêtres réfractaires, 306. — Fait renvoyer au comité la proposition d'armer les gardes nationales du Doubs et du Jura, 368. — Son rapport sur l'insubordination du douzième régiment de cavalerie, 398. — Il demande compte des mesures prises pour la sûreté de l'État, 426. — Dénonce Blanchelande, 460. — Fait décréter l'impression de la liste des officiers de gendarmerie, 467. — Parle sur les articles fixant les cas de déchéance du roi, 472. — S'oppose au renouvellement du comité colonial, 537, 538. — Son opinion sur les conventions nationales, 543. — Il appuie la motion de Frochot sur l'assemblée de révision ; fait dispenser de la sanction les opérations de cette assemblée, 575. — Son opinion sur la formation d'une garde nationale à cheval, à Paris, 644. — Sa motion pour la proclamation de la constitution, 668. — Il fait rendre un décret sur les transports militaires, 761. — Demande que la constitution fasse partie de l'instruction publique, 779. — Réclame la jouissance des droits de citoyens pour les juifs, 791. — Se récrie contre le compte demandé de l'émission des assignats, 796. — Fait décréter une gratification à Lataille, propriétaire du jeu de paume à Versailles, X, 1. — Dépose dans l'affaire du comité autrichien, XII, 433. — Est arrêté à Douai, XVII, 445, 755. — Est nommé commissaire civil à Malte, XXIX, 305. — Et remplacé par Méchin, 320. — Convoque les négociants de cette île, pour nommer un tribunal consulaire, 364. — Son arrivée à Paris, 558. — Placard à lui attribué sur le 18 brumaire, 905.

REGNAULT. (*Voyez* Reinaud, Renaud, Renault, Reynaud, etc.)

REGNAULT-BEAUBOIS.—Accusé d'avoir fait passer de l'argent aux frères du roi, est arrêté, XV, 141.

REGNAULT-BEAUCARRON (J.-Ed.), député de l'Aube à la Législative. — Accuse Duportail de laisser les volontaires sans armes, X, 395. — Parle sur le projet concernant les listes des prêtres envoyées par les départements, 433. — Justifie la répartition des impôts dans l'Aube, 504. — Appuie l'élection d'Henrys, 699. — S'oppose au remplacement des curés du Haut-Rhin, XI, 52. — Combat le projet relatif à la fabrication de faux billets d'escompte, 236.— Rend compte de l'affaire de Givet, XII, 503. — Demande la suppression du droit de pêche, 677. — Est attaqué en sortant de la séance, XIII, 369. —Son opinion sur la déportation des prêtres insermentés, 515. — Et sur le refus de leur délivrer des passeports, 694.

RÉGNIER, directeur de la manufacture de Sèvres. — Est mandé à la barre pour s'expliquer sur le brûlement de papiers ordonné par Laporte, XII, 507.—Son interrogatoire, 510.

RÉGNIER, contrôleur des armes, membre du Lycée des Arts. —Son rapport sur un nouvel instrument harmonique du citoyen Huguenin, XXIX, 458. — Il fait hommage au conseil des Cinq-Cents de machines de son invention, 565. — Obtient un prix sur la recherche des moyens de secourir les personnes enfermées dans une maison incendiée, 639.

REGNIER (Claude-Ambroise), avocat à Nancy, député de cette ville à la Constituante.—Est élu membre du comité de constitution, I, 129. — Parle contre l'établissement des jurés en matière civile, IV, 65. — Veut que les juges d'appel soient sédentaires, 265. — Fait rendre un décret sur le droit de troupeau à part, 325. — Discute la rédaction des projets sur l'ordre judiciaire, V, 51. — Son opinion sur l'établissement des juges d'appel, 298. — Et sur l'organisation du tribunal de cassation, 376. — Il fait blâmer la conduite de la municipalité de Luton envers Tillard, 505. — Son rapport sur l'affaire de Mirabeau jeune avec son régiment, 512. — Il défend la municipalité de Nancy, 528. — Approuve la conduite qu'y a tenue Bouillé, 559. — Fait un rapport sur les troubles d'Haguenau, et sur l'arrestation de Westermann, VI, 258, 277. — Demande la peine de mort contre les falsificateurs d'assignats, 289. — Défend la conduite du directoire de la Meurthe, 587. — Réclame une indemnité pour l'accusé acquitté, VII, 309. — Décret qui le justifie de la dénonciation faite contre lui par la municipalité d'Haguenau, 316. — Son rapport sur la succession de Jean Thierry, 347.—Il fait liquider plusieurs offices, VIII, 128, 227. — Propose la liquidation des avocats au conseil, 319.—Demande que la peine de la chaîne ne soit pas perpétuelle, 578. — Fait liquider les charges des barbiers, perruquiers et baigneurs, 688. — Est l'un des commissaires chargés de recevoir le serment des troupes, 727. — Réélu au conseil des Anciens, il appuie la résolution qui donne au Directoire le droit de compléter les élections, XXVI, 471. — Est nommé secrétaire, 533. — Appuie la résolution relative à la désertion, 551. —Son opinion sur le remplacement des juges de paix non élus, 718. —Et sur leurs attributions, XXVII, 30.—Il combat la résolution contre l'embauchage, 54.—Propose d'approuver la création d'un ministère de la police, 132, 133.— Son rapport sur la résolution qui exclut Aymé du Corps législatif, 180. — Son opinion sur le mode de radiation des listes d'émigrés, 518.—Il est élu président, 535.—Parle en faveur de la résolution contre les dépréciateurs de mandats, XXVIII, 87.—Fait admettre le recours en cassation contre les jugements des arbitres forcés, 306. — Demande la clôture de la discussion sur les successions, 343. — Texte de son rapport sur ce sujet, 344, 345. — Il se range à l'avis de Tronchet, 346.—Combat la résolution concernant les biens non réclamés des détenus condamnés ou prêtres déportés, 357. — Son opinion sur celle relative au canal du Midi, 458, 459.—Sur celle concernant les créanciers des ci-devant secrétaires du roi, 461. — Sur le rapport de la loi du 3 brumaire, 504. — Sur l'élection des greffiers de paix, 512.—Et sur la restitution des biens des religionnaires fugitifs, 513.—Son rapport en faveur de la résolution relative aux successions, 543.—Il la défend, 558. — Appuie celle sur la contrainte par corps, 621. — Son rapport sur le paiement des frais de procédure criminelle, 676. —Il fait rejeter la résolution relative à l'évasion des détenus, 691.—Propose l'adoption de celle relative à la vérification des pouvoirs du nouveau tiers ; répond, au nom des députés restants, au discours de Courtois, 711. — Fait renvoyer à la commission un discours de Barbé-Marbois sur les salines; combat la résolution relative à la rectification d'erreurs de noms portés au grand-livre, 732. — Son opinion sur l'affermement des postes, 738.—Il s'oppose à ce qu'on vote des remerciements au conseil des Cinq-Cents pour sa vigilance dans l'affaire de la marche des troupes, 748. — Fait adopter une nouvelle résolution sur la vente des biens nationaux, 773. — Son rapport sur le mode de jugement des officiers-généraux, 777. — Son opinion sur les mesures de salut public proposées au 18 fructidor, 811. —Il combat la résolution relative au mariage des mineurs, XXIX, 6.—En défend une sur les finances, 23. — Une autre sur les rentes viagères entre particuliers, 68. — Et une autre contre les ci-devant nobles, 81. — Fait fixer le mode de remboursement des obligations contractées pendant la dépréciation du papier-monnaie, 85. — Combat l'indemnité demandée pour les accusés de Vendôme, 131. — Son rapport à ce sujet, 135. — Il fait rejeter la résolution

* Le Moniteur a imprimé Michel par erreur, c'est Rewbell qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé par erreur, aux différentes pages de cet article, Riberault, Ribeau et Ribéraud, c'est Ribereau qu'il faut lire.

* Le Moniteur a imprimé par erreur, à cette page et aux pages 276 et 514 du tome XXVIII, Richoux et Richard, c'est Richaud qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Priou par erreur, c'est Riou qu'il faut lire.

cret pour l'impression de son dernier discours, 525. — Dons patriotiques trouvés dans ses papiers; jugement du tribunal révolutionnaire qui le livre à l'exécuteur, 559. — Réclamation en faveur de deux de ses victimes, 579. — Dénonciation de son oppression, 601. — Tallien voit son ombre planer sur la République, 612. — Dénonciation d'un écrit intitulé : *Queue de Robespierre*, 646. 666. — Observations sur le manuscrit de son discours, 674. — Dénonciation contre ses continuateurs, 724. — Ils espèrent triompher de la Convention, XXII, 4. — Sont accusés de chercher à troubler le Midi, et surtout Marseille, 27. — Legendre s'écrie que ceux qui voudront l'imiter périront comme lui, 59. — Adresse contre ses continuateurs, 63. — Détails sur sa conspiration, 69. — Ses intelligences dans la Vendée, 115, 117. — Décret pour la poursuite de ses complices; désespoir causé par sa mort à Pitt et au pape, 136. — Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Barère sont accusés d'avoir été ses complices, 138. — Adresse contre ses partisans, 290. — Dénonciation d'un complot entre lui, Danton et Pache contre plusieurs députés, 306. — Il est accusé par Merlin d'avoir dénoncé Dubois Crancé relativement au siége de Lyon, 339. — Maure, Goujon et Fayau cherchent à détruire l'idée que les Jacobins sont ses continuateurs, 394. — Son épitaphe, 564. — Legendre s'étonne que les trois conspirateurs, ses complices, siégent encore à la Convention, 601. — Monnel fait excepter Beauquesne du décret d'arrestation lancé contre lui à son occasion, 692. — Motion de réviser les lois rendues sous sa tyrannie, 706. — Rovère déclare qu'on a escamoté beaucoup de pièces qui regardaient ses complices, 716. — Julien (de Toulouse) écrit que la haine qu'il avait pour lui est cause de ses malheurs, 768. — On rappelle que lorsqu'il voulait proscrire quelque représentant, il mettait en doute la liberté d'exprimer son opinion, 771. — Dénonciation et débats sur ses complices et ses continuateurs; adresse contre ses partisans, XXIII, 14, 99, 211, 215, 234, 278, 301, 344, 348. — Rapport sur les papiers trouvés chez lui, 143, 473, 481, 489, 506, 513, 522, 529, 539, 546, 553, 561, 570. — Efforts de Duhem pour soustraire Lille à son influence, 328. — Accusation résultant de ses papiers et discussion à ce sujet, 493, 499, 544. — Déclaration relative à une lettre à lui écrite par un rédacteur du *Moniteur*, 496. — Continuation de son régime à Nancy, 575. — Les troubles de Paris sont attribués à ses partisans, 579. — Malheurs de la France sous sa tyrannie, XXIV, 21. — Distinction de ses opinions d'avec celles des membres accusés de l'ancien comité, qui lui ont souvent résisté, 53. — Barère justifie l'éloge qu'il a fait de lui le 7 thermidor, 82. — Proclamation dans le Midi contre ses partisans, 167. — *Mémoires d'un détenu*, pour servir à son histoire, 169. — Dupin lui reproche d'avoir conçu l'idée d'exproprier les fermiers généraux, 399. — Article de Trouvé sur la punition de ses complices, 549. — Histoire de sa conjuration, XXV, 128. — Mariette affirme que ses agents sont encore en place dans le Midi; Goupilleau soutient le contraire, 148. — Présentation à la Convention du sabre qu'il avait fait faire sur les dessins de David, 352. — Pétition dans laquelle on demande justice contre ses satellites, 370. — Citation d'un fait qui avait mérité à Fouché son animadversion, 454. — Il est présenté par Babeuf comme un martyr de la liberté, XXVII, 10. — Dénonciation de son système suivi aux îles de France et de la Réunion, XXVIII, 508. — L'inimitié de Santhonax contre lui, citée en faveur du premier, 533. — Mailhe est désigné par Hardy comme un de ses adhérents, 569. — Fossard convient avoir dit que le peuple était plus heureux sous son régime, 647. — Duprat prétend que les dissidents de l'assemblée électorale des Landes sont de ses partisans, 713. — Motion concernant les enfants auxquels on a donné son nom, 723. — Gay-Vernon pense que s'il existait encore, son nom serait accolé à ceux des conspirateurs du 18 fructidor, 816. — Le Directoire récompense l'officier qui l'arrêta au 9 thermidor, XXIX, 243. — Arrestation de Tachereau pour un écrit dans lequel il le préconise, 635. — Reproche fait à François de Neufchâteau de l'avoir chanté comme poëte, 658. — Discours de Quirot, dans lequel il rappelle l'époque de sa tyrannie, 759. — Jourdain se déclare une de ses victimes, 767.

ROBESPIERRE jeune (Augustin-Bon-Joseph), frère du précédent, député de Paris à la Convention. — S'élance à la tribune pour défendre son frère, XIV, 343. — S'oppose à ce que Louis XVI puisse se choisir un conseil, 724. — Fait accorder des secours aux blessés du 10 août, 840. — Annonce que Roland s'est transporté chez Thierry pour enlever des papiers importants, et que la municipalité s'y est opposée; en demande l'apport par des commissaires, XV, 41. — Ses débats avec Roland qui nie le fait; il lui reproche d'employer les fonds publics à répandre les écrits de Brissot, 46. — Son vote dans le procès du roi, 164, 200, 253. — Il traite Roland de scélérat, 273. — Et Varlet de royaliste, 368. — S'oppose au rapport du décret rendu contre Dillon, 380. — Traite Isnard de conspirateur, 622. — Fait décréter d'accusation Bonne-Carrère et Laclos-Choderlos, XVI, 80. — Défend Bouchotte, 188. — Approuve l'arrêté de la commune de Paris, par lequel elle se déclare en état de révolution, 199. — S'élève contre le faux bruit de non-liberté de la Convention, 437. — Accuse les conspirateurs de l'intérieur d'avoir fait sonner le tocsin, 532. — Se porte à la tribune contre Lanjuinais, 548. — Envoyé en mission, apprend la reddition de Toulon aux Anglais, XVII, 556. — Et la défaite des Piémontais, XVIII, 284. — Sa déclaration au sénat de Gênes, au sujet du massacre de plusieurs Français, 328. — Sa proclamation sur la mise en état de siége de Marseille, 647, 655. — Il annonce la reprise de Toulon et donne des détails sur cette conquête, XIX, 36, 64, 103, 112, 114. — Rend compte du suicide de Bayle, 114. — Accuse Hébert d'avoir volé en vendant des contre-marques, 151. — Envoyé de nouveau en mission à l'armée d'Italie, sa proclamation aux Génois; il annonce la prise d'Oneille, XX, 218. — Et celle de Saorgio, 397. — Est élu secrétaire, XXI, 150. — Déclare qu'on veut diviser les Jacobins et le séparer de son frère, 201. — Propose de suspendre l'épuration des citoyens venant des départements, 285. — Se plaint de l'oppression des patriotes, 313. — Au 9 thermidor, s'avoue aussi coupable que son frère; est décrété d'arrestation, 335. — Et mis hors la loi, 341. — Dénonciation de ses vols à l'armée d'Italie, 353. — Il devait être le pacificateur du Midi, 359. — Est livré à l'exécuteur, 560.

ROBILLARD, officier municipal à Nevers. — Est condamné à mort, XXI, 328.

ROBIN (Louis), député de l'Aube à la Législative. — Son projet de jonction de l'Aube à la Seine, XI, 403. — Réélu à la Convention, son vote dans le procès du roi, XV, 171, 212, 253. — Sa mission dans l'Yonne, XXII, 619. — Nommé au Corps législatif par la Guyane française, il écrit qu'il ne peut accepter, XXVIII, 494.

ROBIN (Léonard), député de Paris à la Législative. — Son plan d'organisation des comités, X, 82. — Son opinion sur le projet relatif à la police de Paris, XII, 424. — Et sur la déportation des prêtres insermentés, 483; XIII, 517. — Il demande compte de l'exécution du décret sur la maison de secours, XII, 611.

— Réclame une garantie du civisme de la nouvelle garde du roi, 612. — Sa motion contre les habitants de Sedan, XIII, 456. — Son rapport et décret à la suite sur le divorce, 640, 702, 732, 745.

ROBIN, chef de bataillon. — Est nommé chef de brigade, XXVIII, 418.—Puis général de brigade après la bataille de Sédiman, XXIX, 576, 619 *bis*. — Prend part à l'expédition de Syrie, 842.

ROBIN, horloger. — Offre une pendule à secondes, suivant le système décimal, XVIII, 93.

ROBIN jeune, commissaire des guerres. — Dépose dans le procès du comité révolutionnaire de Nantes, XXIII, 10. – Est joint aux accusés, 12, 17, 25, 49, 57.— Et acquitté, 74. (*Voyez* Nantes.)

ROBIN (Louis). — Est condamné à mort, XIX, 652.

ROBIN (J.), officier de maison. —Est condamné à mort, XX, 310.

ROBIN, ex-député de Ploermel à la Constituante. — Sa conduite à Cholet, XIX, 126.

ROBIN, capitaine de marine. — Ses succès, XXVI, 344, 636.

ROBIN, co-accusé du comité révolutionnaire de Nantes. — Est acquitté, XXII, 759; XXIII, 4, 74. — Décrété d'arrestation, XXII, 782. (*Voyez* Nantes.)

ROBINET (A.-B.), marchand. — Est condamné à mort, XX, 384.

ROBINET (Jean-Etienne), curé. — Est nommé évêque de Saintes, VII, 585.

ROBINET (Nicolas). — Est acquitté, XIX, 256.

ROBINSON.—Sa lettre contre Liard, relativement aux affaires de la Guadeloupe, XXIX, 633.

ROBINSON (Maurice), membre du parlement d'Angleterre. — Fait une sortie contre les ministres, XXVI, 577.

ROBOUAM (P.-Franç.), ex-député des Deux-Sèvres à la Législative. — Tentatives de corruption de la cour auprès de lui, XIV, 103.

ROC, commandant de bataillon. — Est incarcéré par ordre de Custine, XVI, 30.

ROCCA (abbé de la). —Son traité sur les abeilles, VII, 576.

ROCCAVINA, général vénitien. — Est massacré dans la Dalmatie, XXIX, 325.

ROCH, femme de ménage.—Est condamnée à mort, XXI, 96.

ROCH. (*Voyez* Martin (Roch.)

ROCHAIX, laboureur. — Est condamné à mort, XXI, 120.

ROCHAMBEAU (comte de).— Fait partir de Strasbourg le régiment de Darmstadt, I, 274, 381.— Rappelle les officiers et soldats de son armée à la discipline et à la subordination, VII, 10, 82. —Proteste de son obéissance à l'Assemblée après la fuite du roi, VIII, 724, 740. — Est adjoint au comité militaire, 724. — Arrive à Lille, IX, 45. — Eloge de son zèle et de ses talents, 186. — Ses pouvoirs sont étendus jusqu'à Bitche, 196. — Mise à sa disposition d'un renfort de troupes, 280. — Il demande à être accompagné de Boullé dans le département du Nord, 427. — Sa lettre au rédacteur de la *Feuille du Jour*, 432. — Il est cité comme ne pouvant plus répondre de rien, à cause de l'insubordination des troupes, 517. — Refuse l'extension de commandement qui lui est déférée, 522. — Annonce au roi la prestation du serment par l'armée, X, 21. — Répond à diverses assertions du *Logographe*, relatives à l'état des frontières, 194. — Est défendu par Girardin, 279. — Sa lettre sur l'arrestation de plusieurs gardes nationaux près de Maubeuge par les hullans, 446. — Son système de défense de la Meuse, 572. — Il se trouve à la tête d'une armée de 50,000 hommes, 657. — Narbonne part pour s'entendre avec lui, 665. — Il est nommé maréchal de France, 712, 746.— Réclamations contre ce décret, 747. — Lettre que lui écrit Noailles sur plusieurs questions militaires, 758. — Sa conférence à Metz avec Narbonne Luckner et Lafayette, XI, 19. — Il est reçu maréchal de France, 24. — Ses observations sur l'état de la frontière; il renouvelle son serment civique, 217. — Il demande que Dumas, Crublier et Daverhoult rejoignent l'armée du Nord, 231. — On lui refuse l'adjonction de ces députés, 271. — Anecdote le concernant, 408. — Projet qu'on lui attribue de renverser la constitution, XII, 10. — Lettre que lui écrit de Grave, 222.– Convention faite entre lui et Beaulieu, 251.— Il annonce le massacre de Dillon par ses troupes, 271. — Protège la retraite de Quiévrain, 286. — Donne sa démission; vive discussion à ce sujet, 299. — Plaintes de Dumas contre les calomnies dont il est l'objet, 306. — Adresse en sa faveur et discussion y relative, 326 — Il annonce qu'il quitte le service, 342. — Réclamation de Biron contre sa retraite, 358. — Luckner demande à servir sous ses ordres, 360. — Texte de sa lettre de démission, 377. — Il annonce une attaque des Autrichiens à Bavay, 428.

ROCHAMBEAU, fils du précédent.—Est provoqué à un combat singulier par Sainte-Luce, VII, 282, 306. — Envoie son serment à l'Assemblée nationale, IX, 135. — Troubles à Saint-Domingue attribués à sa partialité pour les gens de couleur, XV, 234. – Il poursuit avec vigueur les noirs révoltés, 235. — Ses avantages sur eux, 528. — Texte de sa lettre sur la situation des affaires à Saint Domingue, 552. — Il se met à la tête d'une colonne pour marcher contre les aristocrates de la Martinique, XVII, 213.—Y défait les Anglais, 362. — Éloge de sa conduite à Saint-Domingue, XXVIII, 481. — Sa destitution; elle est confirmée par le Directoire, 583. — Il demande à être mis en jugement, 614. — Son témoignage est invoqué par Vaublanc sur les dilapidations commises à Saint-Domingue, 718. — Arrestation à Horp, du nommé Métayer, qui prenait son nom, XXIX, 293.

ROCHE, hussard au 7e régiment. – Son éloge, XXIV, 203.

ROCHE (J.-B.), armurier. — Est condamné à six ans de gêne, XX, 375.

ROCHE (Claude), carabinier. — Son éloge par Bonaparte, XXVIII, 537. — Devenu capitaine, se distingue à l'armée d'Italie, XXIX, 645.

ROCHE-BERNARD (la). — Changement du nom de cette commune en celui de *La Roche-Sauveur*, XVI, 603. (*Voyez* Sauveur.)

ROCHEBRUNE (baron de), député de Saint-Flour à la Constituante. — Parle sur le rachat des rentes et redevances, IV, 198, 199. — Demande que Virieu s'explique sur le serment qu'il a entendu prêter, 225. — Fait renvoyer l'affaire de Toulon au comité des rapports, 359. — Défend la municipalité de Nîmes, 687. — Demande acte de ce que personne du côté droit ne s'est levé dans la question de la garde du roi, VI, 348. — Présente des observations sur les finances et assure que l'Assemblée a dépensé cinq cents millions de capitaux, VII, 431. — Combat le projet sur les honneurs à rendre à Mirabeau, VIII, 31. – Et la proposition d'entendre le roi et la reine dans leurs déclarations, 749. — Se livre à des violences contre les commissaires chargés du recensement, IX, 283. — Condamnation de son domestique, 386.

ROCHECHOUART (comte de), député de Paris à la Constituante, — Se réunit à l'Assemblée, I, 99. — Sa mort, IX, 74.

ROCHECHOUART (ex-comtesse). — Projet à elle attribué d'enlever la reine, XXIV, 137.

ROCHECHOUART (D.-A.), veuve du duc du Châtelet. — Est condamnée à mort, XX, 344.

ROCHECOTTE (ex-comte de), émigré. — Est

à la liberte d'écrire, VI, 149. — Conférence de vingt-quatre cardinaux sur les affaires de France, 252 *bis*. — Accord fait entre la cour de Naples et le Saint-Siége, 577. — Congrégation de cardinaux chargée d'améliorer le service divin, 717. — Béatification d'une carméiite française, VIII, 524. — Brûlement des papiers et effets de Cagliostro; accommodement avec la cour de Naples, 603. — Préparatifs de réjouissances à la nouvelle de l'évasion de Louis XVI, IX, 257, 277. — Exécution nocturne de Vivaldy, X, 61. — Loménie-Brienne est rayé du nombre des cardinaux, 125. — Effet produit par la réunion d'Avignon à la France, 281. — La cour est accusée de sanctionner les troubles causés par les prêtres réfractaires, 308. — Fermentation; érection de potences, XII, 58. — Lettres monitoriales contre les évêques constitutionnels, 153. — Intention du gouvernement de congédier les Français, 222. — Sacre de l'abbé Maury, 422. — Le pape fait la revue de ses troupes, 654. — Suppression de ses délégués dans les colonies françaises, XIII, 664. — Renvoi par Mesdames de France de tous leurs domestiques, XIV, 241. — Suppression de la place de directeur de l'Académie française, 566. — Réclamation au pape en faveur des Français détenus à Rome, 569. — Mise en liberté d'artistes de cette nation, 658. — Et de deux autres détenus; emprisonnement d'un patriote avignonais, 805. — Levée d'hommes, XV, 109. — Assassinat de Basseville, consul de France; édit du pape à ce sujet, 347, 417. — Mesures prises par le gouvernement en cas d'invasion, 785. — Insurrection du peuple contre les sbires, XVI, 293. — Nouveaux armements, 666. — Bruit d'exécutions secrètes au château Saint-Ange, XVII, 33. — Envoi à la Convention de divers objets trouvés dans le temple de la Concorde, 332. — Refus du paiement des impôts, XVIII, 409. — Maladie du pape, 441. — Détresse de lacour; mise en réquisition de l'argenterie des églises, XX, 294. — Situation critique du gouvernement, XXII, 593. — Le peuple incendie le palais *Braschi*, XXIII, 593. — Troubles occasionnés par la suppression des masques, XXIV, 1. — Mesures relatives à la perte des cédules; la cherté du pain, XXV, 183. — Formation d'une nouvelle congrégation; protestation contre l'absence de la haquenée du roi de Naples, 409. — Le gouvernement déclare qu'il ne se reconnaît en guerre avec personne, 689. — Disette de numéraire; défaut de subsistances, XXVI, 250. — Armistice avec la République française; occupation de différentes villes, XXVIII, 342. — Liste des détenus dont la liberté a été demandée par Bonaparte, 351. — Fermentation extraordinaire parmi le peuple; alarmes du gouvernement, 359. — Tenue d'un consistoire secret sur les moyens de remplir les conditions de l'armistice, 364. — Ordre d'abattre les armes de l'ancienne monarchie française, 393. — Réflexions sur l'envoi à Paris des chefs-d'œuvre qui se trouvent dans cette ville, 397. — Présentation au pape de l'agent de la République française, 402. — Insultes essuyées par ses commissaires, 422. — Déclaration de son ministre contre l'envahissement de l'Etat du pape, 432. — Convocation d'une congrégation particulière dans le palais Quirinal, 446. — Elle rejette les conditions de paix proposées par le Directoire français, 457. — Edits sur la vente du blé et sur l'altération des monnaies, 459. — Manifeste du pape adressé aux catholiques des divers Etats, 464. — Il invite ses sujets à une contribution volontaire, 476. — Préparatifs et évolutions militaires, 478. — Relevé des contributions volontaires, 487. — Le pape déclare ne pouvoir entrer en négociation avec la France, 490. — Réponse du roi d'Espagne à la demande d'interposer sa médiation, 497. — Lettre du ministre espagnol au secrétaire d'État pour lui annoncer la conclusion de la paix de Naples, 508. — Refus de la cour de se prononcer sur ce traité de paix, 512. — Froid accueil fait à monseigneur Albani par le ministre de l'Empereur, 515. — Plaintes du roi d'Espagne au sujet de la conduite tenue à l'égard de son ministre, 524. — Mécontentement de la cour contre celle de Naples, 529. — Consentement de l'Empereur à une alliance avec le pape, 534. — Adresse des Romains à Bonaparte, 549. — Pièces envoyées par ce général et prouvant la mauvaise foi de la cour papale, 550. — Réflexions sur sa guerre contre Bologne, 551. — Nouvelles propositions de paix; refus de la cour de les accepter, 562. — Défaite de ses troupes, 564. — Arrivée du général-Colli; il est favorablement accueilli par le pape, et proclamé généralissime de ses armées, 569, 579. — Proclamation de Bonaparte avant d'entrer sur son territoire, 570. — Arrêté de ce général qui déclare l'armistice rompu, 571. — Il invite le ministre de France à quitter Rome, et écrit au cardinal Mattei sur les intrigues étrangères qui influent sur sa cour, 578. — Départ du ministre de France; écrit satirique contre la cour papale; lettre à ce sujet, 578, 612. — Conquête de la Romagne, du duché d'Urbin et de la marche d'Ancône, 580. — Refus de la médiation de la Toscane, 583. — Réflexions sur la question de savoir ce que deviendra le pape, 586. — Lettre de Bonaparte au cardinal Mattei sur la rupture de l'armistice; proclamation du même en faveur des prêtres réfractaires, 589. — Proclamation du saint père à ses fidèles sujets; mémoire du nonce au prince de la Paix et réponse de celui-ci, 590. — Signature de la paix avec la France au congrès de Tolentino, 595, 617. — Congrégation d'état pour la continuation de la guerre, 606, 620. — Notification et proclamation du traité précédent, 626. — Efforts du gouvernement pour en remplir les conditions; fermentation et tumulte occasionnés par l'arrivée de plusieurs officiers français; fête brillante donnée par le ministre Cacault; les généraux Victor, Lannes et autres sont accueillis par le pape, 639. — Embarras de la cour pour payer les contributions imposées; division dans les provinces de l'Etat papal; arbres de la liberté plantés dans plusieurs villes, 645. — Paiement de dix millions à compte de la contribution imposée par la France; découverte d'un complot pour incendier plusieurs quartiers; remplacement du cardinal Busca par le cardinal Doria, 658. — Grande agitation causée par la disette et la cherté des denrées, 665. — Incarcération de Settimio, camérier du pape, 673. — Texte du traité de paix avec la France, 678, 686. — Bonaparte consent à évacuer l'Etat pontifical, 681. — Condamnation du camérier Settimio; commutation de la peine de mort prononcée contre lui, 710. — Note des statues et des tableaux envoyés de Rome à Paris, 713. — Funestes effets du défaut de numéraire, 724. — Marche des généraux Joubert et Victor vers les Etats du pape, 728. — Le cardinal évêque d'Ancône est sommé de rompre toute liaison politique avec lui; le marquis Massimi est nommé son ministre en France, 735. — Grands préparatifs de guerre, 786. — Arrestation des partisans des Français, 798. — Emprunt forcé sur les biens ecclésiastiques, 809. — Mouvements tumultueux; le peuple dit au pape qu'il veut du pain, et non des bénédictions, 823. — Attroupements des Transtévérins autour du carrosse du saint père, XXIX, 5. — Admission du ministre français Joseph Bonaparte, 33, 36. — Refus du pape de reconnaître la République cisalpine; son alliance avec la reine de Naples, 34. — Lettre annonçant que ses agents ne cherchent qu'à dissimuler avec la France, 39. — Leurs enrôlements dans la Toscane; persécutions contre des femmes, pour opinions républicaines, 41. — Conduite du ministre français, 59. — Nomination du

général Provera pour commander l'armée papale, 60.—Augmentation de la disette du numéraire; succès des représentations faites contre Provera, 63. — Reconnaissance de la République cisalpine, 79. — Audience donnée par le pape à la femme et à la sœur de Joseph Bonaparte ; mise en liberté des patriotes incarcérés, 100. — Départ du général Provera pour Naples; rentrée des prisonniers d'État, 107. —Saisie du cinquième des biens ecclésiastiques, 110. — Révolte contre les Français : assassinat du général Duphot; retraite de Joseph Bonaparte ; instructions sur cette affaire envoyées à l'ambassadeur romain à Paris, 126, 130. —Il est gardé à vue ; marche de troupes françaises sur Rome; insurrection du parti républicain, 130.—Arrestation de la citoyenne Labrousse ; fête en l'honneur du général Bonaparte, 134. — Efforts des suppôts de la cour pour compromettre son frère Joseph, 138. — Correspondance sur les attentats qui ont eu lieu dans cette ville, 139. Justification de la cour, 142. --Envoi de commissaires français, 143. — Entrée des troupes républicaines, 146. — Stupeur universelle, 149. — Départ des Français ; arrestation des patriotes, 153. — Message à ce sujet; occupation, par les Français, du château Saint-Ange et du Capitole, 159. — Seconde entrée des Français dans cette ville ; discours prononcés au Capitole ; proclamation de la République romaine, 162, 164. — Apposition des scellés au Vatican et sur les papiers de la cour, 172. — Expulsion des émigrés; suppression des droits d'asile ; proclamation de la police, 173. — Détails de ce qui s'y est passé depuis l'entrée des Français, 175. — Noms des consuls et des nouveaux fonctionnaires publics, 177. — Célébration de l'entrée des Français, 178.— Assassinat de plusieurs d'entre eux ; jugement d'un grand nombre d'assassins; fête funèbre en l'honneur de Duphot, 178, 179.—Proclamation de Berthier et de Vial au peuple de la République romaine, aux habitants de la ville et à la garde nationale, 179. — Remerciement des consuls au Directoire français, 180. — Situation de l'esprit public dans cette ville, 187. — Ordre de respecter les églises et le culte ; séquestre mis sur les biens des cardinaux émigrés, 190. — Division du territoire en sept départements; organisation du gouvernement, 193, 200, 223. — Lettre du Directoire français au consul, 207. — Nouveau soulèvement contre les Français ; défaite des rebelles ; exécution des plus coupables, 215. — Publication d'un ouvrage contre le roi de Naples ; installation de la République, 222.— Détails sur la révolution, 223. — Arrestation de cardinaux ; désarmement des Transtéverins ; mise en réquisition de l'argent des églises, 225.— Déportation à la Civitta-Vecchia des cardinaux arrêtés, 227. — Clôture du ci-devant Saint-Office et du collége de la Propagande ; préparatifs pour la fête de la souveraineté du peuple ; proclamation de Masséna pour l'organisation d'un nouveau gouvernement, 239. — Ensemble de sa constitution, 242. — Décision des tribuns pour l'amortissement des cédules et l'abolition totale de la juridiction ecclésiastique ; célébration de l'acte de fédération de la République romaine, 245. — Détails de ce qui s'est passé depuis l'établissement du nouveau gouvernement; abolition du tribunal du Saint-Office et de la juridiction ecclésiastique, 247. — Nomination des membres de l'Institut national de Rome, 248. — Séquestre de tous les effets appartenant à la maison Farnèse, 249.—Publication des lois organiques de la constitution, 250.— Départ de Haller, trésorier général de l'armée; avis du consul Angelucci, accoucheur, sur l'exercice de son art, 250, 251.—Plantation d'arbres de la Liberté, 251.—Brûlement des cédules de la banque du Saint-Esprit; ordre d'élever sur le Capitole un monument à la France ; contribution extraordinaire ; suppression des primogénitures, fidéi-commis et substitutions, 254. — Tumulte à l'occasion de l'arrestation des officiers qui s'étaient insurgés contre Masséna ; ils sont mis en liberté, 255. — État de la population; motion du tribun Corona sur les inconvénients du luxe, 257. — Vente des biens appartenant au collége des Irlandais ; organisation de la garde nationale, 259. — Proclamation sur les contributions; mesures contre les troubles ; bannissement de plusieurs missionnaires, 260. — Nomination d'un juif à la place de colonel des quartiers militaires, 265. — Ouverture d'un cercle constitutionnel ; déclaration relative à l'élection des curés, 266. –Indemnité accordée à la famille du général Duphot, 268. —Vente de la bibliothèque du pape, 269.—Décret du sénat pour la vente des statues des papes; destitution de Corona, ministre de l'intérieur, 270. — Vente des meubles de l'Académie ecclésiastique ; acquisition, par l'Empereur, des dessins de Raphaël ; découverte de calices cachés derrière la bibliothèque du pape, 271. — Costumes des consuls, 274. — Départ pour Corfou de quatre des presses de la Propagande, 275. — Vente du mobilier des fondations pieuses, 277. — Proclamation contre les attroupements ; arrestation de l'ex-duchesse Braschi, 283.— Ouverture de l'église nationale des Polonais; levée des scellés mis sur les objets du culte ; séquestre du palais de l'ordre de Malte, 284. — Emeute ; bannissement du docteur Del-Pino ; démission de Véra ; expulsion des prêtres étrangers ; suppression de trente-quatre couvents ; loi contre les prêtres insurgés ; pacification du Pérousin, 287. — Indult du pape pour la réduction des fêtes ; réquisition de la moitié des couverts d'argent, 291. — Défense de lever sur les habitants aucune contribution, excepté dans les cas convenus par les traités, 293. — Ordre de l'Empereur au chargé d'affaires de Rome, de quitter Venise, 294. — Loi contre l'exportation des objets de première nécessité ; traduction à Ancône des chefs de la rébellion du Pérousin; ordonnance pour la vente du mobilier de la République, 295. — Révocation de l'ordre pour la fabrication des assignats ; arrête contre le luxe des broderies dans les costumes; réquisition de quarante-cinq mille hommes faite par les commissaires français, 297. — Article du *Moniteur Cisalpin* contre les premiers magistrats romains, 300. —Rappel des commissaires Monge et Daunou ; envoi de Duport et de Bertholio, 303. — Expulsion des Français non-employés ; abolition du droit de pêche ; enlèvement des calices d'or, d'argent, etc.; envoi à la monnaie des cloches des églises supprimées; répartition du territoire en deux divisions militaires, 306. — Réquisition de chevaux pour former un corps de gendarmerie, 308. — Arrêté du consulat, qui restitue aux militaires polonais l'étendard de Mahomet et le cimeterre de Sobieski, 316. — Séances des tribunaux, des banques, etc., tenues le jour de Pâques ; monument élevé aux martyrs de la Liberté ; loi qui règle le traitement des religieux qui abandonnent la vie monastique; inactivité et négligence des employés des administrations ; arrêté qui prescrit un costume au consulat, 317. — Remise de deux millions et demi sur la contribution imposée par la France, 319.—Abolition des confréries et des congrégations; réduction du traitement des évêques, 320. — Injonction aux débiteurs de pensions ecclésiastiques d'en verser le montant dans la caisse nationale, 324. — Formation d'une compagnie pour l'amélioration des terres pontines, 328. — Défense de donner et de recevoir d'autres titres que ceux de *citoyen* et de *citoyenne*, 330. —Arrestation de prêtres qui se sont livrés à des pratiques superstitieu-

* Le MONITEUR a imprimé Robeuf par erreur, c'est Romeuf qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Hourier par erreur, c'est Rouyer qu'il faut lire.

* Le Moniteur a imprimé La Bourière par erreur, c'est La Rouzière qu'il faut lire.

de leurs créances sur l'État, XI, 131. — Est élu secrétaire, 155. — Sa motion en faveur des anciens comités révolutionnaires, XXI, 583. — Il annonce que le décret d'amnistie a été reçu avec transport dans la Vendée, XXIII, 8. — Met en liberté la famille de Charette, 32. — Annonce que l'Ouest se pacifie, 231. Fait annuler les jugements non exécutés qui condamnent à mort les brigands de la Vendée, 253. — Négocie avec leurs chefs, 314. — Annonce leur soumission, 592. — Les administrateurs de Nantes demandent la continuation de ses pouvoirs, 651. — Il donne des détails sur la pacification de la Vendée; lettre que lui écrivent les chefs des rebelles, 691; XXIV, 418. — Prorogation de ses pouvoirs, 49. — Sa lettre contenant les félicitations de l'armée de l'Ouest, 576. — Son rappel, XXV, 16. — Il discute le projet de constitution, 504. — Dit qu'on a arraché, dans la section de la butte des Moulins, la cocarde à une citoyenne en l'invectivant, XXVI, 133. — Réélu au conseil des Cinq-Cents, en est secrétaire, XXVIII, 364. — Fait fixer le mode de liquidation des créances dues aux habitants d'Avignon, avant sa réunion, 421.

RUELLE, artiste. — Découvre une nouvelle mécanique pour la harpe, XXIX, 782.

RUELLE — Annonce de son cours d'astronomie, VIII, 541.

RUELLES, chargé d'affaires de France dans le Brabant. — Est arrêté et insulté à Bruxelles, V, 209. — Rapport de Montpellier sur la dénonciation dirigée par lui contre les ex-directeurs, XXIX, 773, 774, 777, 780, 781. — Elle n'est pas admise, 784.

RUELLO, curé de Loudéac, député de Saint-Brieuc à la Constituante.—Prête le serment civique, VII, 5. — Excite des troubles à Loudéac, X, 64.

RUET (Gilbert), administrateur du département, député de l'Allier à la Législative. — Sa mort, XII, 702.

RUFFAT, commissaire des autorités constituées de Toulouse. — Baudot provoque le décret d'accusation contre lui, XVII, 67, 68. — Il est condamné à mort, XXI, 119.

RUFFEY, commis à la saline de Mont-Morot.—Est condamné à mort, XXI, 236.

RUFFEY (Sophie). (*Voyez* Mounier.)

RUFFI. — Accusation de Tarbé contre lui, XI, 697.

RUFFIAC. — Troubles dans cette commune, VII, 498.

RUFFIER, armurier d'Avignon. — Reçoit une indemnité et une pension, XX, 56.

RUFFIN. — Est chargé en chef des affaires de France à Constantinople, XXII, 296. — Et reconnu en cette qualité par le divan, 305.

RUFFIN, chirurgien de Geffroy. — Décret pour son emploi à la tête des hôpitaux ou des armées, XXI, 84.

RUFFIN.—Est nommé officier municipal de Paris, XXI, 107.

RUFFO (cardinal de). — Cruautés commises à Naples par l'armée royale sous ses ordres, XXIX, 770, 787, 793. — Nelson fait pendre l'amiral Caraccioli, sous le prétexte que le traité conclu par lui avec les Français n'est pas ratifié, 794. — Il est nommé vice-roi de Naples, 814. (*Voyez* Naples.)

RUFFO (le commandeur de). — Est présenté au Directoire en qualité de ministre plénipotentiaire du roi de Naples, XXVIII, 723. — Quitte Paris, XXIX, 512.

RUFFRE, ancien militaire.—Fait don de dix pièces d'or, XVIII, 415.

RUFIN (Cat.-L.-H.), femme Drieu.—Est condamnée à mort, XVII, 598.

RUGEBOIS (Debon-François), co-accusé de Babeuf. — Débats à la haute-cour à son sujet, XXVIII, 668. — Il est acquitté, 717.

RUGGI (André), de Castel-Nuovo.—Est condamné à mort, XXVIII, 542.

RUGGIERI, artificier. —Rapport sur une machine de son invention, XVII, 714.

RUGLES (en Normandie). — Formation de la municipalité de cette commune, III, 520.

RUHL (Philippe), administrateur du département, député du Bas-Rhin à la Législative. — Fait une sortie contre le cardinal de Rohan, X, 466. — Demande l'accusation de Condé, Rohan et autres, 481, 653. — Inculpe les agents du pouvoir exécutif relativement aux enrôlements faits dans l'empire, 499. — Sa motion sur les réclamations des princes possessionnés en Alsace, 619. — Il dénonce l'exportation de l'argent au delà des frontières, 744.— Donne des renseignements sur l'armement des émigrés, XI, 3. — Se plaint du mode de réception des députations de l'Assemblée aux Tuileries, 299. — Son opinion sur le serment à prêter par la garde du roi, 373.—Il demande une dénonciation en forme contre Dumouriez et autres, XII, 581. — Son opinion sur l'état des places fortes, 660. — Il veut qu'on couvre l'Alsace et le Rhin, XIII, 16. — Se plaint du refus de Montesquiou d'envoyer vingt bataillons sur le Rhin, 162.— Demande la vente de l'abbaye de Waalgast, 283, 284. — Annonce la désertion de Gelb et de Balthazar, 286. — Fait renvoyer à la cour martiale une lettre trouvée sur un Suisse, 423. — Et mander Diétrick à la barre, 457. — Demande des moyens d'armer les citoyens, 542. — Propose d'envoyer des secours à l'ambassadeur français en Suisse, 567.—Rend compte du bon esprit de la section du Luxembourg, 619.— Demande la destitution de Martignac, 639. — Fait prendre des mesures contre ceux qui ne justifieront pas de leur résidence en France, 656.—Et d'autres relatives aux parents dont les fils ont émigré, 677. — Rend compte d'une attaque de Mirabeau cadet contre des bateliers, 678. — Réélu à la Convention, fait part de l'agitation de la ville de Dorman, XIV, 221.— Fait renvoyer à la femme de Roffenberg deux ducats d'or, interceptés dans une lettre de son mari, 284.— Communique une lettre de l'empereur sur l'invasion de la France, 293. — Fait arrêter que le ministre des affaires étrangères rendra compte de la conduite du ministre français résidant près de l'électeur palatin, 360. — Appuie la demande des Mayençais pour leur réunion à la France, 376.—Vote pour que Diétrich soit assimilé aux émigrés, 456.—Propose de déclarer que les peuples qui voudront fraterniser avec les Français, seront protégés par la nation, 516. — Fait adopter la rédaction de l'acte d'accusation contre Diétrick, 526. — Son rapport sur les pièces trouvées dans l'armoire de fer, 639, 645, 657, 666, 680.— Il fait adopter la rédaction des griefs reprochés à Louis XVI, 718.—Dénonce le prince de Deux-Ponts, 762. — Est envoyé en mission dans la Moselle et le Bas-Rhin, 818. — Son vote dans le procès du roi, XV, 160, 167, 202, 253. — Il propose la vente des biens des princes étrangers, 588. — Dit qu'Aix-la-Chapelle n'est pas tenable, 621. — Rend hommage au zèle des habitants de Paris pour aller au secours de l'armée de Belgique, 665. — Ses accusations contre Stengel, 680. — Il est élu membre du comité de salut public, 797. — Propose de déclarer que Custine a la confiance de la Convention, XVI, 64. — Se plaint de la dénonciation faite contre lui, 204.— Sa motion relative aux déserteurs autrichiens, 232. — Autre sur les successions échues à des princes allemands, 600. — Il annonce le résultat de l'examen des papiers de d'Orléans, 706. — Réclame, au nom de la nation, la succession de Bosc, XVII, 59. — Demande le rappel de Wimpfen, et la traduction au tribunal

S.

* Le MONITEUR a imprimé Lacombe par erreur, c'est Sacombe qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Saint-Arnaud par erreur, c'est Saint-Amand qu'il faut lire.

les membres d'un comité de Montauban; suspendre divers administrateurs, et mander à la barre le procureur de la commune, 291. — Est envoyé en mission aux armées du Nord, des Ardennes, de la Moselle et du Rhin, 296. — Sa motion relative aux réquisitions, 509. — Son opinion sur une demande de secours pour la commune de Saint-Quentin; il dénonce Gigot, 525. — Se plaint de la direction donnée à l'énergie nationale, 526. — Demande l'épurement de la marine, 542. — Sa motion sur la situation des colonies, 559. — Il lit diverses pièces indiquant le complot de livrer le Midi aux Anglais, etc., 572, 573. — Annonce que le comité de salut public prend les mesures réclamées par le peuple, 582. — Demande qu'on puisse faire des visites domiciliaires pendant la nuit; propose de déporter les femmes publiques, 592. — Fait décréter Antiboul d'arrestation, 601. — Son rapport sur la prise de Toulon, 610, 615. — Il fait excepter du décret rendu contre les Anglais ceux qui vivent du travail de leurs mains, 624. — Dément les bruits des dangers que courent les prisonniers, 651. — Fait autoriser les citoyens, âgés de plus de quarante ans, à entrer dans l'armée révolutionnaire, 659. — Sa motion sur les lois à suivre dans les pays conquis, 673. — Il demande la destitution des administrateurs de Seine-et-Oise, 673, 682. — Combat une pétition relative aux assemblées des sections, 684. — Annonce aux Jacobins que des mesures sont prises contre les rebelles de Bordeaux, 686. — Fait rendre un décret concernant la fabrication des armes, 692. — Mettre en réquisition les objets nécessaires à la construction des vaisseaux, 709. — Destituer la municipalité du Havre; rendre un décret sur le visa des certificats de civisme, 711. — Et un autre contre les gens de mer fugitifs, 718. — Transmet les nouvelles des armées, parvenues au comité de salut public, 727. — Demande la destitution des états-majors, 730. — Fait décréter d'accusation Perrin (de l'Aube), 731. — Ses observations contre Houchard, Berthélemy et Vermon, 742. — Il justifie le comité de salut public, 750. — Annonce la conduite infâme des Anglais à Toulon, 757. — Fait organiser les bureaux civils de la marine dans les ports, 766. — Parle contre les fournisseurs infidèles, XVIII, 11, 12. — Et sur le décret relatif aux biens des étrangers, 14. — Sa proclamation à l'armée navale, 333. — Sa lettre sur une défaite des rebelles, 510, 511. — Réclamations contre son rappel, 688. — Il annonce que la prise de Toulon a été célébrée à Brest, XIX, 240. — Dénonce les intrigues des Anglais pour détruire la marine française, 314. — Fait supprimer les régiments de marine, 335. — Son opinion sur les affiliations aux Jacobins, 338. — Il inculpe Dalbarade, 342. — Annonce de nouveaux succès maritimes, 343. — Rend compte de sa mission à Brest, 356, 395, 413. — Son discours sur les crimes du gouvernement anglais, 372, 373, 374. — Fait décréter des peines contre les capitaines qui rendent leurs vaisseaux, et accorder une récompense à ceux qui en prennent d'une force supérieure, 379. — Rendre un décret sur l'administration civile de la marine, 383, 413. — Un autre sur le pavillon national, 485. — Et un autre sur les bibliothèques, 486. — Il s'élève aux Jacobins contre les querelles particulières, 490. — Fait rendre le *Lawrens*, vaisseau américain, 499. — Fait part d'un trait d'héroïsme de Juteaux, 728. — Et de la situation de la Corse, 731. — Sa lettre sur le recensement des chanvres, 732. — Projets d'assassinat formés contre lui en Angleterre, XX, 719. — Annonce le succès d'un combat naval contre les Anglais, 751; XXI, 131.—Accueil qu'il reçoit aux Jacobins; il y rend compte de l'état de la flotte, 108. — Fait rendre un décret relatif aux négociants qui ont des associés émigrés, 183. — Ses lettres sur la situation du Port-la-Montagne et de Marseille, XXII, 57. — Il demande la suspension de la mise hors la loi de Sers, 691. — Autre lettre sur la situation du commerce de Marseille, XXIII, 76. — Il rend compte de sa mission, 155. — Propose des additions à la loi contre les émigrés, XXIV, 6. — Veut qu'on s'occupe des lois organiques de la constitution, 100. — Demande l'organisation du gouvernement républicain, 116, 220. — L'établissement d'une école d'hydrographie à Toulon, 128. — Et une garantie pour la liberté des cultes, 237.—Sa motion en faveur des petites nièces de Fénélon, 287. — Il provoque des mesures contre la délivrance de faux certificats de résidence, 308. — Appuie le rapport du décret qui déclare que le numéraire n'est pas marchandise, 310. — Son opinion sur les moyens de resserrer l'action du gouvernement, 357.—Il demande qu'on examine la question de la suppression du tribunal révolutionnaire, 439. — Critique un projet de Bourdon sur les finances, 444. — Dénonce les agioteurs du palais Égalité, 453. — Présente un nouveau plan de finances, 472. — Propose d'établir une échelle de proportion dans les valeurs pour servir de base aux transactions, 486, 556. — Est dénoncé par Hardy, 567. — Déclare qu'il n'a participé en rien aux opérations du comité de salut public; demande de son arrestation, 571. — Elle est décrétée, 575. — Il est autorisé à rester dans son domicile avec des gardes, XXV, 553. — Et compris dans la loi d'amnistie du 4 brumaire, XXVI, 346. — Consul français à Alger, on répand le bruit de son assassinat, XXIX, 254.— Démentis de cette nouvelle, 256, 270.

SAINT-ANDRÉ (fort). (*Voyez* Fort.)

SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS (église). — Sa fermeture, XXVII, 591.

SAINT-ANGE (Farian de), littérateur. — Reçoit le prix d'encouragement de l'Académie française, V, 523. — Participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIII, 130. — Notice sur les mémoires de Chabanon publiés par lui, XXVI, 388.

SAINT-ANGE (abbé). — Rapport et décret relatif à sa sortie de la Salpêtrière, VI, 448.

SAINT-ANGE (général). — Annonce les succès et transmet un don civique de l'armée de Sambre-et-Meuse, XXVII, 245.*

SAINT-ANSELME. — Prise de cette ville par les *Muscadins* de Montbrison, XVII, 596.

SAINT-AUBIN, professeur de législation. — Sa lettre en faveur des mandats territoriaux, XXVIII, 290. — Son écrit sur les avantages qui résulteraient de la vente des biens nationaux de la Belgique, 689. — Sa lettre aux petits rentiers, XXIX, 66. — Son article sur la caisse des comptes courants, 493. — Autre sur les finances des gouvernements étrangers et sur les impôts établis en France, 605 *bis*. — Ses réflexions contre le nouvel emprunt forcé, 750.

SAINT-AUBIN. — La municipalité de cette commune arrête et envoie à l'Assemblée un paquet de dépêches d'ambassadeurs étrangers, V, 350. — Décret qui improuve sa conduite, 357.

SAINT-BRICE (madame de). — Échappe au massacre du 2 septembre, XIII, 603, 614. — Tallien déclare lui avoir sauvé la vie, XXVIII, 792.

SAINT-BRIEUC, appelé aussi Port-Brieuc. — Cette ville est autorisée à contracter un emprunt, IV, 387, 552. — Son chapitre est dénoncé par Voidel, VI, 482. — Embauchages, XI, 75. — Le district est autorisé à se placer dans la maison de l'émigré Picot, XXI, 480. — Résolution qui annule les élections de

* Le Moniteur a imprimé Sainte-Anne par erreur, c'est Saint-Ange qu'il faut lire.

* Le Moniteur a imprimé Saint-Giez par erreur, c'est Saint-Geniez qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Lasalle par erreur, c'est Salles qu'il faut lire.

* Le Moniteur a imprimé Réaumur par erreur, c'est Saumur qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Sauvan par erreur, c'est Sauveur qu'il faut lire.

* Le Moniteur a imprimé Serant par erreur, c'est Seranne qu'il faut lire.

* Le Moniteur a imprimé Figeac par erreur, c'est Sijas qu'il faut lire.

SOUBRANY, député du Puy-de-Dôme à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 167, 200, 253. — Plaintes de Custine contre lui, XVI, 375. — Commissaire à l'armée de la Moselle, il annonce la capitulation de Mayence, XVII, 265. — Est rappelé, XVIII, 335. — Annonce l'évacuation de Saarbruck par l'ennemi, 480. — Et la prise de Deux-Ponts, 504. — Est envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales, XIX, 30. — Arrestation des administrateurs de la Meurthe, nommés par lui, 83. — Il demande aux Jacobins un renfort de patriotes, 466. — Annonce la régénération de l'armée des Pyrénées-Orientales, XX, 248. — La mort de Dagobert, 333. — Les progrès de l'armée, 399. — La prise du fort Saint Elme et d'autres places, 641. — Demande l'abolition de la féodalité dans la Cerdagne espagnole, XXI, 462. — Annonce la violation de la capitulation de Collioure, 467. — Et une nouvelle victoire remportée sur les Espagnols, 564. — Est demandé par le peuple, au 1er prairial, pour général de l'armée parisienne, XXIV, 505. — Invite ses collègues, chargés à cette époque de remplacer le conseil de sûreté générale, à empêcher les tyrans du 12 germinal de recommencer cette journée, 510. — Est dénoncé par Bourdon (de l'Oise), 512. — Décrété d'arrestation, 513. — Et d'accusation, 522. — Traduit devant la commission militaire, 561, 563. — Et conduit au lieu désigné pour sa détention, 619. — Faits qui ont motivé l'acte d'accusation dressé contre lui, 668. — Instruction de son procès, 695. — Il est condamné à mort; se suicide, et est exécuté, 708; XXV, 26. — Est présenté comme victime de la faction anglaise, XXIX, 135. — Marchant demande, à la société du Manege, vengeance pour ses mânes, 749.

SOUBRY (P.-J.), laboureur. — Est condamné à mort, XX, 720.

SOUCHES, dit Dupré, chirurgien. — Est condamné à mort, XXI, 283.

SOUCHET D'ALVINART, ex-capitaine de dragons, gouverneur des ci-devant pages de Capet. — Est condamné à mort, XXI, 274.

SOUCHON, impliqué dans la conspiration du Midi. — Est arrêté et décrété d'accusation, XIII, 184, 187.

SOUCHON, Claude, dit Chauron, général. — Est condamné à mort, XX, 244.

SOUCY (la citoyenne). — Accompagne la fille de Louis XVI, à son départ de Paris, XXVII, 33.

SOUDAN, département de la Loire-Inférieure. — Éloge de la conduite des habitants de cette commune, XXII, 708.

SOUDE. — Circulaire relative à son extraction, XIX, 340.

SOUDRE, fournisseur. — Est traduit au tribunal révolutionnaire, XVIII, 510. — Et condamné à mort, 580.

SOUFFLOT, architecte, dit le Romain. — Sa réponse aux inquiétudes relatives à la solidité du Panthéon, XXVIII, 375.

SOUHAIT. (*Voyez* Jullien-Souhait.)

SOUHAIT, capitaine du génie. — Se distingue à l'armée de Sambre-et-Meuse, XXVIII, 466.

SOUHAM, général. — Son éloge, XVII, 631. — Il défait les Hanovriens, XVIII, 215. — Annonce les succès de l'armée du Nord, 276. — Ses opérations, 319. — Son éloge, XXI, 14; XXII, 390. — Héroïsme de sa division, XXIV, 334. — Il signe une lettre justificative de la conduite de Pichegru, XXVI, 163. — Est destitué, XXIX, 647.

SOULAVIE, domestique. — Est condamné à mort, XXI, 396.

SOULAVIE (Jean-Louis), littérateur. — Analyse de son ouvrage intitulé : *Mémoires du maréchal de Richelieu*, IV, 454, 535, 634; VII, 112. — Ses observations sur la guerre imminente entre l'Espagne et l'Angleterre, V, 7, 36. — Sa lettre en faveur de dom Patouillot, 35. — Diverses annonces des *Mémoires historiques* de d'Aiguillon, Duclos, Maurepas, Massillon et autres, dont il est éditeur, VII, 32, 616. — Sa lettre sur l'altération des *Mémoires de Richelieu*, 428. — Analyse de cet ouvrage, XV, 224. — Il est nommé résident de France à Genève, XVII, 57, 305. — Est dénoncé par Chaumette, XVIII, 391. — Reçoit une gratification pour continuer l'histoire du Languedoc, XX, 694. — Plaintes contre lui, XXI, 565. — Action intentée par lui contre Treilhard, XXIX, 719.

SOULÈS, électeur de Paris. — Sa participation aux événements du 14 juillet, I, 172, 558, 571, 603. — Il est adjoint à l'administration de police, XVII, 546. — Commissaire du pouvoir exécutif, est mandé à la barre, 552. — Y rend compte des bruits répandus sur la prise de Toulon, 556. — Est maintenu à l'administration de police, XVIII, 137. — Traduit au tribunal révolutionnaire, 387. — Acquitté et rendu à ses fonctions, 603. - Destitué et arrêté, XX, 122. — Traduit au tribunal révolutionnaire, 725. — Et condamné à mort, XXI, 40.

SOULÈS (François), historien et traducteur. — Son voyage de la mer du Sud, XV, 58. — Il participe aux secours accordés aux savants et aux artistes, XXIV, 232. — Traduit la *Nouvelle Géographie universelle* de Guthrie, XXIX, 695.

SOULHIÉ, député du Lot au conseil des Cinq-Cents. — Discute le projet sur la dépense des communes, XXIX, 344. — Son opinion sur le recrutement, 350. — Il fait ajourner le projet sur le mode de dégrèvement des contributions, 370. — Et rapporter la loi qui ordonnait l'établissement d'un télégraphe sur le pavillon de l'Unité, 389. — Présente un projet sur les exemptions de service militaire, 440. — S'oppose à la clôture de l'emprunt pour la descente en Angleterre, 565. — Veut que les salines soient soumises au droit, 605 *bis*. — Propose d'assurer une retraite aux gardes ruraux, 611. — Combat le projet sur les doubles élections de l'an VI, 620. — Celui de Bertrand contre le vagabondage, 629. — Et un autre, relatif aux biens d'émigrés et de déportés; son opinion sur la solde de retraite des militaires, 632. — Sa motion sur le mode de reddition et d'apurement des comptes, 647. — Son opinion sur l'organisation du notariat, 656. — Il combat le projet relatif aux héritiers des condamnés et des déportés; appuie une réclamation de Coulon-Thévenot, 657. — Est élu secrétaire, 659. — Parle sur les élections des Bouches-du-Rhône, 672. — Et sur celles de la Corrèze, 682. — Sa motion relative à la déportation des ministres des cultes, 722. — Son opinion sur la révision des congés militaires, 730. — Et sur le système des otages, 731. — Son projet sur les baux à loyer souscrits par des conscrits, 752. — Il fait autoriser l'exportation de divers objets nécessaires à la marine espagnole, 769. — S'étonne qu'on ait mis la garde du Corps législatif à la disposition du général Lefebvre, 779. — Son opinion sur le droit de disposer de cette garde; il propose de déclarer que l'armée d'Helvétie ne cesse de bien mériter de la patrie, 781. — Propose de réduire à 12,000 fr. les fonds destinés au mausolée de Joubert, 801. — Parle sur la déclaration des dangers de la patrie, 809. — Son opinion sur la répartition de l'emprunt de 100 millions, 883. — Il est exclu au 19 brumaire, 893.

SOULIERS. — Décrets relatifs à des fournitures de ces objets, XVIII, 195, 271. (*Voyez* Troupes, Fournitures, etc.)

SOULIGNAC (Jean-Baptiste), député de la Vienne à la Convention. — Son vote dans le procès du roi, XV, 169, 209, 253. — Son rappel de mission, XXII,

SPICS, négociant. — Est condamné à mort, XXI, 104.

SPIELMANN, ministre à Vienne. — Ses démarches contre la France, XIV, 45.

SPINOLA (François), inquisiteur d'État. — Est arrêté sur la demande du ministre de France, XXVIII, 799.

SPINOLA (marquis de). — Départ de Trieste de la flotte qu'il commande, XXIX, 254.

SPINOLA (Christophe). — Faussement accusé d'avoir conspiré à Paris, est acquitté par la commission criminelle de Gênes, XXIX, 235.

SPINOLA (marquis), ambassadeur de Gênes. — Réclame contre la réunion de la Corse à la France, III, 188, 191.

SPINOLA (Vincent), envoyé extraordinaire de Gênes à Paris. — Sa réception par le Directoire, XXVIII, 381*. — Ratification du traité passé par lui, 459.

SPINOLA ARQUATA (Augustin). — Est l'un des *Treginta probi viri* de Gênes, XXVIII, 519.

SPIRE. — L'évêque s'oppose à l'établissement des assemblées administratives, IV, 382. — Est accusé d'exciter la fermentation en Alsace, V, 247. — Proteste contre les décrets de l'Assemblée nationale, 509. — Sa note sur Philisbourg, VIII, 469. — Il conspire avec les prêtres réfractaires du Bas Rhin, IX, [illegible]. — Réclame des propriétés contestées, X, 614. — Sa mort, XII, 245, 251. — Contribution imposée à son successeur et à ses chanoines, par Custine, XIV, [illegible], 164. — Détails sur la prise de la ville, 195; XIX, [illegible], 164. — Défaite et fuite des habitants, XXI, 145. — Rentrée des Français, 251, 254. — Réclamation du prince-évêque contre le corps de Condé, XXIII, 497. — Nouvelle conquête de la ville, XXVIII, 322.

SPITHEAD. — Situation de la marine anglaise dans cette rade, XXV, 18. — La flotte des Indes y arrive, XXVII, 481. — Insurrection des matelots, XXVIII, 684, 724.

SPRENGPORTEN (baron de), major-général suédois. — Est condamné à mort, IV, 113.

STAADER (général de). — Est nommé au gouvernement de Graetz, V, 617.

STABENRATH (M.-Léopold), secrétaire de Puy-la-Montagne. — Est condamné à mort, XX, 744.

STABENRATH (R.-M.-M.-Léopold), ex-avocat de la commune de la Ferté-les-Bois. — Est condamné à mort, XX, 744.

STACKELBERG (comte de), ministre russe à Varsovie. — Bruit de son départ de cette ville, IV, 41. — Sa retraite, 485.

STADION (comte de). — Est envoyé extraordinaire de l'empereur à Londres, XII, 273. — Représente l'électeur de Mayence au congrès de Rastadt, XXIX, 62. — Notice le concernant, 319.

STAEL (madame de), épouse du suivant, fille de Necker. — Quitte Paris XIII, 614. — Ses réflexions sur la paix, adressées à Pitt, XXIV, 297. — Elle est indiquée par Legendre, comme dirigeant les intrigues et les mouvements des émigrés de 1791, XXV, 524. — Extrait de son ouvrage intitulé : *Influence des passions sur le bonheur*, XXVIII, 464. — Elle dément le bruit de l'arrivée de son père à Paris, XXIX, 359. — Est dénoncée aux Jacobins, 772.

STAEL-HOLSTEIN (baron de). — Est reçu bourgeois de Genève, III, 95. — Lettre que lui écrit Gustave III sur les malheurs de Louis XVI, IX, 349. — Envoyé de Suède près la République française, il arrive à Paris, XV, 602. — Fait don de 3000 livres aux pauvres de sa section, 678. — Explication sur ce don, 803. — Il revient en France pour y remplir les mêmes fonctions, XXIII, 291; XXIV, 278. — Sa réception par la Convention, 295. — Il assiste, armé d'un sabre, à la séance du 13 vendémiaire, XXVI, 128. — Réclame l'admission, par le Directoire, de Rehausen, en qualité de chargé d'affaires de Suède, XXVIII, 381. — Est continué dans ses fonctions, 499. — Et reçu en audience publique par le Directoire, XXIX, 255. — Obtient un congé, 679.

STAHREMBERG (comte de), envoyé extraordinaire de l'Empire. — Son mémoire aux Provinces-Unies pour qu'on ne reçoive dans l'Escaut aucun bâtiment français, XIV, 650. — Autre à l'occasion de la mort de Louis XVI, XVI, 161. — Il est nommé ambassadeur à Londres, 489.

STAIR (lord), membre du parlement d'Angleterre. — Parle en faveur de la guerre, XIX, 441.

STAMM. — Fait connaître à Custine les points faibles de la place de Mayence; décret en sa faveur, XIV, 301, 303.

STAMPFER (comte de). — Découvre une mine d'argent en Allemagne, XVI, 709.

STANDLET. — Est tué dans un combat avec les Anglais, XXIX, 403.

STANHOPE (lord), membre du parlement d'Angleterre. — Préside la société des Amis de la Révolution de Londres, lors de ses félicitations au corps constituant de France, II, 171. — Décret et lettre à ce sujet, 238, 326. — Il écrit à l'abbé Volfius, président du club de Dijon, III, 191. — Sa réponse à la lettre de l'archevêque d'Aix, 260. — Il annonce à l'assemblée nationale que la révolution française a été célébrée à Londres, V, 187. — Sa réponse à l'ouvrage de Calonne sur cette révolution, VI, 593. — Il en fait l'apologie, VIII, 682. — Son opinion sur l'armement contre la Russie, XI, 642. — Sa lettre à Condorcet sur la suppression de la traite, XII, 89. — Son expérience pour faire marcher un vaisseau par l'action de la vapeur, XIV, 241. — Il proteste contre la guerre faite à la France, XV, 417, 530, 546. — Demande la reconnaissance de la République française, XIX, 443, 449. — Sa motion contre le jugement des membres de la convention d'Écosse, 503. — Lettre que lui écrit la société populaire de Rochefort, 736. — Il parle contre la guerre et flétrit le projet de fomenter une insurrection en France, XX, 201, 361, 537. — S'oppose à la levée d'une armée par souscription, 262. — Et à la suspension de l'*habeas corpus*, XXI, 11. — Sa motion sur les affaires intérieures de la France, XXIII, 369. — Sa retraite du parlement, 665. — Il donne, aux membres de l'assemblée réunie pour fêter l'avènement de Guillaume III, la qualification de *citoyens*, XXVIII, 504.

STANISLAS-AUGUSTE, dernier roi de Pologne. (*Voyez* Poniatowski et Pologne.)

STANISLAS-LECZINSKI, ancien roi de Pologne. — Décret qui accorde des pensions à quelques-uns de ses domestiques, XXVIII, 509.

STANLEY, membre du parlement d'Angleterre. — S'oppose à l'envoi d'un ambassadeur à Paris, XIV, 838.

STANZ, en Suisse. — Troubles, XXIX, 395. — Répression des rebelles, 398, 411. — Refus d'y prêter le serment civique, 404. (*Voyez* Suisse.)

STAPATELLE, aide-de-camp. — Se distingue à l'armée de Rhin-et-Moselle, XXVIII, 345.

STAPEUR, dit l'Aveugle. — Prévenu de conspiration, est arrêté, XXIX, 200.

STAR, commissaire à Tournay. — Fait proclamer la peine de mort contre quiconque ne déclarerait pas les dépôts appartenant aux émigrés français, XIV, 651.

STARAI, général des coalisés. — Sa mort, XX, 487.

STARMONT (vicomte de), pair d'Angleterre. —

* Le Moniteur a imprimé Shinola par erreur, c'est Spinola qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Stewart par erreur, c'est Stewart qu'il faut lire.

trat de mariage aux successions de ses parents, 19. — Discussion sur les successions testamentaires, 20, 34, 43, 56, 62, 63, 66. — Abolition du droit de tester en ligne directe, XV, 644, 659. — Loi du 5 brumaire, établissant l'égalité des partages dans les successions, à partir du 5 octobre 1789, XVIII, 274; XIX, 63, 130. — Autre loi du 17 nivôse sur les objets précédents, 146. — Addition qu'elle reçoit, 367. — Autre décret additionnel, 697. — Autre sur l'arbitrage dans les partages, 716. — Autre supplétif, XXI, 599. — Réclamations contre l'effet rétroactif de la loi du 17 nivôse, XXIII, 501; XXIV, 103. — Discussion y relative, 306. — Suspension des procédures intentées par suite de cet effet rétroactif, 337. — Nouvelles réclamations sur le même sujet, 419. — Adresse pour le maintien de cette loi, 480. — Reflexions de Bonguyod contre l'égalité des partages, 488. — Pétition de la section de Bonconseil contre cet effet rétroactif, 500. — Rapport et discussion sur ce sujet; décret interprétatif des lois existantes, XXV, 394, 584, 589, 597. — Autre décret sur le mode de transmission des biens, XXVI, 50. — Pétition d'un enfant naturel réclamant la succession de son père, XXVII, 452. — Résolution sur l'interprétation de la loi précédente, et de celle du 8 avril 1791, XXVIII, 208, 219. — Sa discussion; rapport y relatif; elle est rejetée, 343, 344, 345, 346. — Nouvelle loi sur l'ordre des successions, 458, 460, 479, 488, 489, 543, 544 547, 548, 558. — Motion pour la formation d'une commission chargée d'examiner les lois antérieures, 590. — Motion contre l'effet rétroactif de la loi du 18 pluviôse an V, XXIX, 81. — Demande de la suspension des partages des successions; ordre du jour, 130. — Ouvrage intitulé : *De l'Impôt sur les successions*, 166. — Rapport sur quelques articles de la loi du 17 nivôse, 389. — Motion relative aux incertitudes des familles, sur les droits d'hérédité, 512. — Autre de Lenormand pour faire cesser les doutes élevés à l'occasion du mode de partage des successions, 565. — Projet interprétatif de la loi du 17 nivôse sur cette matière; ordre du jour, 592. — Discussion relative à celles qui écherraient à des émigrés, 595. (*Voyez* Substitutions.)

SUCHET, commandant du 4e bataillon de l'Ardèche. — Compte-rendu de l'exécution, par lui faite, des arrêtés de Maignet contre la commune de Bédouin, XXII, 575. — Il est blessé à la bataille de Saint-Georges, XXVIII, 444. — Chef de brigade, il présente au Directoire les drapeaux pris aux troupes de Berne, XXIX, 197. — Dément le bruit répandu de la mort de huit cents femmes dans les affaires de ce pays, 227. — Remplace Leclerc, en qualité de chef de l'état major de l'armée d'Italie, 364. — Met Ancône en état de siége, 505. — Suspendu de ses fonctions, est remis en activité, 615. — Se distingue à l'armée du Danube, 687. — Est nommé de nouveau chef de l'état-major de l'armée d'Italie, 767. — Annonce le passage de la Bormida, 783. — Se distingue à la bataille de Novi, 788. — Rend compte d'un engagement où l'ennemi a été repoussé, 796. — Et d'autres succès, 908.

SUCHOWESKI. (*Voyez* Sulkowski.)

SUCRES. — Détails sur la fabrication de celui qui se tire de l'érable, XVII, 529. — Fixation de la quantité qui pourra être délivrée aux confiseurs, XVIII, 326. — Ordre du jour sur une pétition contre la loi qui défend d'exporter cette denrée, XXVIII, 506. — Résolution sur la circulation intérieure des sucres raffinés, 673, 680.

SUCY, commissaire ordonnateur. — Est blessé en Égypte, XXIX, 436, 445. — Eloge de sa conduite, 441. — Il est assassiné à Augusta, en Sicile, 612. — Détails à ce sujet, 617.

SUD-LIBRE. (*Voyez* Bellegarde.)

SUDERIE (la), veuve de la Suderie-Gamory. — Est condamnée à mort, XXI, 274.

SUDERMANIE (duc de). — Commande la flotte suédoise, IV, 5, 329, 445. — Bat les Russes à Revel, 573. — S'empare de la forteresse de cette place, 697. — Est blessé, V, 353. — Reçoit une garde d'honneur, VI, 275.

SUDOWITCH, général. — S'empare de la forteresse de Sotschava, II, 361.

SUDRE, de Toulouse. — Dévoûment civique de ce vieillard, XXIX, 675.

SUE, chirurgien. — Annonce de son cours d'anatomie, VIII, 268. — Il est accusé d'avoir favorisé des jeunes gens, pour les faire exempter de la réquisition, XVIII, 658. — Et acquitté, XXI. 760, 767. — Ouverture de son cours d'anatomie, XXIV, 522. — Son opinion sur le supplice de la guillotine, XXVIII, 24. — Examen de son ouvrage sur la *Physiognomonie des Corps vivants*, XXIX, 81. — Et de ses *Recherches sur la Vitalité*, 291.

SUÈDE (la). — Débats au sujet d'un combat naval contre les Russes, II, 225. — Conditions de la paix de cette cour avec la Russie, 241. — Désarmement de sa flotte; son état militaire, 289. — Satisfaction qui lui est donnée par la Pologne, 305. — Un agent belge y est envoyé, 306. — Complot contre sa flotte à Copenhague, 329. — Sa réclamation contre l'armement de corsaires russes, 457. — Augmentation de sa flotte, III, 181. — Projets de paix avec la Russie, 597. — Déclaration du ministre de Suède à la république de Pologne sur cet objet, IV, 1. — Le roi défend la publication des nouvelles de France, 33. — Révoque un de ses agents à Paris, nommé officier de la garde nationale, 143. — Expédition de son escadre près de Revel, 169. — Réflexions sur la constitution du royaume, 171. — Lettre du roi aux magistrats et à la bourgeoisie de Stockholm, 213. — Composition de la flotte, 261. — Succès des Suédois contre les Russes, 337, 469. — Sortie de la flotte, 445. — Détails sur divers combats entre la Suède et la Russie, 501. — Victoire sur les Russes près de Walkjala, 517. — Autre dans la rade de Revel, 573; les Suédois sont battus par le général Korsakow, 575. — Différentes actions navales entre les deux nations, 633. — Note du ministre de Suède à Varsovie, relative à l'exportation des grains de Courlande, 681. — Défaite des Russes, 697. — Circulaire du ministre Ostermann sur les hostilités, 721, 729 — Combat naval sur la Baltique, 737. — Détails sur différents combats de terre et de mer, 745; V, 37. — Situation respective des Russes et des Suédois, 45. — Détails sur d'autres combats maritimes, 53. — Opérations de la flotte légère, commandée par le roi, 97. — Conduite des Suédois dans leur guerre avec la Russie, 145. — Relations des opérations militaires, 157. — Prise de la place d'Hogfors sur les Russes, 165. — Bulletin de la campagne, 217. — Le roi bloqué par les Russes, trouve moyen de leur échapper, 233. — Détails sur le désastre de la grande flottille suédoise, près de Wibourg, 233, 237. — Les Suédois battent les Russes à Swenskund, 284. — Nouvelles affaires navales, 293, 329, 353. — Célébration de la victoire de Swenskund, 389. — Détails sur le blocus du roi avec sa flottille à Swensksund, 403. — Notification de la Prusse à la Russie pour la cessation des hostilités, 413. — Relation du combat sur la Baltique, 477. — État des vaisseaux russes pris à Swensksund, 509. — Préliminaires et traité de paix avec la Russie, conclu à Wezela, 581, 649, 745. — Condition importante de ce traité, 729. — Condamnation des assassins du roi, VI, 1. — Discours du roi à la bourgeoisie de Stockholm, 45. — Amnistie accordée aux déserteurs, 361. — Suite des négociations avec la

T.

les violences faites au commerce et aux citoyens de ces États, 331. — Son discours lors de la réception des envoyés helvétiques par le Directoire, 358. — Il présente à cette autorité les ambassadeurs batave et cisalpin, 467. — Annonce aux agents diplomatiques en pays étrangers, l'arrêté relatif à la caisse des comptes courants, 499. — Eymard lui transmet les détails d'une séance de l'Académie des sciences de Turin, 595 *bis*. — Il invite Bernadotte à traiter amicalement la ville de Manheim, 636. — Sa réponse aux accusations dont il est l'objet, 736. — Observations de Delacroix sur sa justification, 739. — Acquittement de Jorry, accusé par lui d'escroquerie, 740. — Pétition de citoyens du cinquième arrondissement de Paris contre lui, 744. — Sa démission, 745. — Article du *Journal des Hommes libres* contre les témoignages de satisfaction qu'il a reçus du Directoire; sa réponse à Charles Delacroix, sur l'expédition d'Egypte, 749. — Il est dénoncé par Quatremère-Disjonval, 751. — Refuté par Delacroix, 752. — Et dénoncé par Mouquet, 772. — Briot s'étonne de la conduite du cabinet anglais à son égard, et le dénonce, 794. — Sortie de Garreau contre le projet de le nommer au département de Paris, 813.

TALLEYRAND-PÉRIGORD (Alexandre-Angélique de), archevêque et député de Reims à la Constituante. — Proteste contre sa comparution à l'Assemblée, I, 115.

TALLIEN (Jean-Lambert). — Commence son journal intitulé : *l'Ami des Citoyens*, X, 158. — Notice le concernant, XI, 55. — Il réclame Pétion au nom de la section de la Place Royale, XIII, 79. — Signe, comme secrétaire de la commune, un arrêté pour la démolition des portes Saint-Denis et Saint-Martin, 522. — Ecrit que plusieurs députés se sont munis de passeports, 539. — Et qu'il a donné l'ordre de ne leur en délivrer aucun, 543. — Justifie la commune du 10 août, 586. — Signe un arrêté pris à la nouvelle de la prise de Verdun, 590. — Rend compte du massacre des prisonniers au 2 septembre, 603. — Député de Seine-et-Oise à la Convention, présente une formule de serment, XIV, 6. — S'oppose au renouvellement total des corps administratifs et judiciaires; demande que tout citoyen puisse être élu juge, 14. — Provoque la destitution du général Montesquiou, 34. — Soutient que l'arrestation des correspondances des ennemis est un acte de civisme, 36. — Nie que la commune de Paris ait invité les autres communes à se fédérer avec elle, 47. — Fait adopter l'ordre du jour sur la dénonciation de Marat et autres contre elle, 52. — Vote pour qu'on lui fasse rendre des comptes, 94. — Propose la levée des scellés apposés sur trente-deux cartons désignés par le comité de surveillance, et l'analyse des pièces y déposées, 97. — Son opinion sur l'organisation d'une force publique départementale, 135, 139. — Il demande l'ajournement d'un projet en faveur de la commune de Lille, 152. — Veut qu'on étende à tous les départements la proposition tendant à exiger le dépôt, au comité de surveillance, du registre de chaque section, 188. — Fait ajourner la discussion relative à la fabrication des sous de cloches, 230. — S'oppose à la suppression de la réserve levée dans les quarante-huit sections de Paris, 259. — Annonce que la commune demande à s'assurer des noms des trente-trois Prussiens arrivés à Paris, 286. — Ses observations sur le compte relatif aux billets de secours, 309. — Il vote l'impression d'un mémoire du tribunal du 17 août, 324. — Invite Rouyer à donner des preuves de ce qu'il avance concernant les insultes faites à des députés; dénonce la faction Roland, et demande que ce ministre rende compte de ce qui s'est passé dans Paris, 386, 387. — S'oppose au décret d'accusation contre la femme Rohan-Rochefort, 434. — Demande l'arrestation du fournisseur Jacob, 475. — Combat le décret d'accusation proposé contre Gerderet, 550. — Fait une nouvelle sortie contre Roland, à l'occasion de la non-exécution du décret d'accusation rendu contre Lacoste, 531. — Ses plaintes relativement aux détenus dans des maisons particulières, 557. — Il s'oppose au renouvellement du comité de surveillance, 687. — Ajoute aux griefs reprochés à Louis XVI, 718, 719. — S'oppose à ce qu'il puisse se choisir un ou plusieurs conseils, 724, 736. — Déclare qu'il ne pourra pas voir sa famille si la municipalité ne le veut pas; est censuré à cette occasion, 754. — Son opinion sur l'expulsion des Bourbons, 767. — Il déclare qu'il avait prié Chambon de ne pas solliciter cette expulsion, 791. — Appuie l'envoi de commissaires dans le Bas-Rhin, 812. — S'écrie qu'il mourra à son poste, 851. — Justifie les députés accusés d'avoir troublé l'ordre, 866. — Inculpé au sujet de l'arrestation de Boze, repousse l'accusation relative à l'emploi, imputé au comité de sûreté, de mandats d'amener et d'arrêt signés Marat, XV, 47. — Parle sur l'arrêté du département de la Haute-Loire contre les sections de Paris, 69, 71. — Fait sentir la nécessité d'un système de finances et de politique, et dénonce Lamarche, 100. — Son vote dans le procès du roi, 168, 206, 253. — Il demande qu'on décide, séance tenante, la question du sursis, 236. — Et qu'on poursuive les individus réunis aux Tuileries dans la nuit du 9 août, 255. — Provoque l'arrestation de Kersaint, 258. — Reproche à Pétion d'avoir calomnié Lepelletier, 263. — Est élu membre du comité de sûreté générale, 265. — Rend compte du suicide de Pâris, 369. — Motion relative à son compte comme membre du comité de surveillance, 415. — Il fait ordonner que Lamarche sera mis en arrestation chez lui, 527. — Cite divers faits relatifs aux subsistances de Paris, 543. — Fait un rapport sur les troubles survenus à Lyon; y fait envoyer des commissaires et des forces, 556. — S'oppose au décret d'accusation contre Marat, 572. — Son opinion sur l'éloignement de Paris des volontaires des départements, 623. — Il fait rapporter le décret qui déclare la ville d'Orléans en rébellion, 789. — Dément des nouvelles données par lui sur cette ville, 806. — Il écrit de Tours que la Vendée offre l'état d'une affreuse guerre civile, XVI, 330. — Annonce la trahison de Quétineau, et la prise de Thouars par les rebelles, 367. — Et l'évacuation de cette place, 414. — Dénonce les liaisons de Gardien avec Marizy, 520. — Fait renvoyer au comité de salut public la pétition du département de Paris, contre plusieurs députés, 548. — Donne des détails sur la situation des rebelles, 7[4]5. — Propose de mettre hors la loi les députés qui se sont soustraits aux décrets d'arrestation, 749. — Dénonce le sixième bataillon du Calvados et Leroy (de Lisieux), 756. — Sa motion contre Baudoin, XVII, 382. — Il demande l'ordre du jour sur une pétition en faveur de Pavie, 432. — Veut que chaque commune envoie aux armées tous les citoyens en état de porter les armes, 448. — Croit qu'il existe un complot pour sauver Custine, 457. — Demande un rapport sur Saladin, 458. — Fait supprimer la commission des subsistances, 493. — Défend les habitants du Mont-Blanc, 495. — Et Rossignol, 500. — Demande la réintégration de ce général, 519. — Détails sur sa conduite à Bordeaux, 762. — Arrêtés qu'il y a pris, XVIII, 28. — Il écrit sur la prétendue révolution de cette ville, 121. — En fait opérer le désarmement, 273. — Annonce diverses arrestations et exécutions, 283. — Compte-rendu de sa mission, 324, 554. — Tentative d'assassinat contre lui, XIX, 17, 29. — Il annonce que les têtes des

Il réclame un second rapport sur Montaut et sur les autres conjurés, 260. — Signale la nécessité d'organiser le gouvernement, 335. — Fait suspendre les procédures intentées par suite de l'effet rétroactif de la loi du 17 nivôse, 337. — Rend compte de l'état des subsistances de Paris, 356. — Combat le projet contre les provocateurs à la royauté et à l'avilissement de la représentation nationale, 364, 365. — Fait envoyer plusieurs députés dans les environs de Paris pour accélérer l'approvisionnement de cette ville, 379. — Et charger Féraud de faciliter cet approvisionnement, 416.— Demande un prompt rapport sur la résiliation des baux, 461.— Vote l'arrestation des députés qui ont secondé les séditieux au 1er prairial, 512, 514. — Veut que les hommes rassemblés à l'infâme commune soient fusillés, 518.— Annonce l'arrestation du scélérat qui a promené au bout d'une pique la tête de Féraud, 518, 519.— Son opinion sur les lois présentées contre les assassinats, XXV, 24. — Il fait rappeler tous les représentants en mission, 59. — Est envoyé dans l'Ouest, 126.— Annonce la défaite des chouans à Châteauneuf, 154. — Banquet donné par lui le 9 thermidor, 337. — Il rend compte de l'affaire de Quiberon, 354. — Décret qui déclare sa mission dans l'Ouest terminée, 399. — Il sort du comité de salut public, 400. — Son opinion sur le mode de juger les détenus, 429. — Il défend Fouché, de Nantes, 454. — Son opinion sur le mode de réduction aux deux tiers des membres de la Convention, 542, 550. — Son rapport sur la conduite de David à Quiberon, 559. — Sa sortie contre les partisans du royalisme et du fanatisme, 562. — Il relève des expressions injurieuses pour les défenseurs de la patrie, 611. — Propose la suspension des radiations de la liste des émigrés, 622. — Demande à parler de la situation du Midi, 672. — Peint celle de toute la République, 676. — S'oppose à l'annulation des certificats de résidence délivrés dans le Midi, 678. — Veut que la Convention soit à son poste quand les mauvais citoyens y sont, 687. — Et que les envoyés des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse puissent visiter leurs frères du camp sous Paris, 688. — Repousse les calomnies répandues contre lui, 702. — Dit que la Convention et les armées sont au-dessus de la calomnie, 731. — Demande le jugement de Cormatin et des assassins de septembre de Marseille, etc., etc., 784.— Veut qu'on rende des honneurs funèbres à Tellier; dénonce des journalistes et demande le bannissement des royalistes conspirateurs, XXVI, 3. — Son opinion sur l'exclusion des fonctions publiques des parents d'émigrés, 18. — Il appuie une pétition de Polonais, 21.— Réclame la conservation de la liberté de la presse dans les mesures à prendre contre les journalistes, 54. — Fait décréter que les comités de gouvernement réviseront toutes les réquisitions accordées, 60.— Propose de nommer une commission de cinq membres chargés de la surveillance de Paris, 61. — S'oppose à la création d'un conseil de guerre à Paris pour juger les chouans et les émigrés, 68. — Donne des détails sur l'entrevue d'un général prussien avec Kellermann pour le rétablissement de Capet, 91. — Appuie le projet sur la détermination des délits, 210, 211. — Son discours sur la conspiration de vendémiaire; il fait former un comité général pour y signaler les auteurs des maux de la patrie, 218. — Rappelle la bravoure de l'adjudant Ménage, et lui fait accorder une armure, 229. — Est nommé dans la correspondance de Lemaître, 243. — Autre discours sur la conspiration de vendémiaire; il demande que la commission créée le 13, présente des mesures de salut, 283. — Rend hommage aux principes de Doulcet, et déclare que celui dont il est question dans les papiers de Lemaître n'est pas le député; est nommé membre de la commission des Cinq, 287.— Est accusé de préparer une nouvelle tyrannie et d'être désigné comme devant rétablir la royauté, 291, 292.—Ses débats avec Thibaudeau; il propose la permanence de la Convention, 293, 296. — Est gravement inculpé dans la correspondance de Lemaître, 299, 301. — Fait un rapport au nom de la commission des Cinq; propose des mesures pour écarter des fonctions publiques les ennemis de la liberté, 308, 315. — Discussion de ce projet et son adoption avec des amendements, 315, 332. — Réélu au conseil des Cinq-Cents, il s'oppose à ce que les députés arrêtés puissent siéger au Corps législatif, 382.— Réponse de Barbé-Marbois à sa dénonciation, 398, 430. — Il demande l'impression du discours de Chazal sur les droits successifs des émigrés, 565.— Combat la proposition de supprimer la distribution des journaux aux Conseils, 583, 584. — Dément une assertion contenue dans un placard de Cormatin, 709.— Défend la loi du 3 brumaire, et demande l'expulsion d'Aymé, XXVII, 43.— Réclame la censure de Dumolard, 193, 194. — Parle en faveur de la liberté illimitée de la presse, 647. — Son rapport sur les abus existant dans les hôpitaux militaires, 678. — Il appuie le projet d'Audouin sur les parents d'émigrés, XXVIII, 184. — Parle contre les journalistes, 231. — Son discours contre les intrigues de la police royaliste; il appuie l'envoi d'un message au Directoire sur les plaintes de plusieurs membres, 320, 321. — Réponse du ministre Cochon à ses inculpations, 324. — Il attaque l'opinion de Lémérer sur les jugements de la haute cour, 375. — S'étonne de trouver son nom dans les papiers des conspirateurs royaux, 548. — Demande un compte général de la situation de la patrie, 558, 747. — Combat le projet tendant à ôter au Directoire la surveillance des opérations de la trésorerie, 731. — Refuse de délibérer sur le projet concernant les fugitifs de Toulon, 744. — S'oppose à l'envoi d'un message sur la nomination de Hoche au ministère de la guerre, 751. — Sa motion sur les circonstances actuelles, 752. — Il menace du geste un individu qui crie : *A bas les brigands ;* réclame contre les inculpations de Dumolard, 792. — Fait rayer Crécy de la liste des déportés du 18 fructidor, 808.— Ordonner l'envoi aux Anciens des mesures de salut public prises dans cette journée, 811.— Son opinion sur l'impôt du tabac; il est chargé de présenter un autre projet, XXIX, 108.— Veut que Santhonax soit admis à se disculper, 146. — Son rapport sur l'impôt du tabac, 153. — Il signale la nécessité d'une législation fixe sur les prises maritimes ; son opinion sur le tirage au sort des membres du Directoire, 155.— Il appuie une motion sur les articles 16 et 17 de la loi du 19 fructidor, 175. —Discussion et adoption de son projet sur l'impôt du tabac, 178. — Son rapport sur les abus relatifs à la vente des biens nationaux, 242. — Sa motion relative à la prise de bâtiments neutres, 248. — Il demande la réduction des théâtres, 253. — Part pour rejoindre Bonaparte en Egypte, 285. — Rapport entre son projet d'impôt sur le tabac et celui présenté par Bailleul, 379. — Il est nommé administrateur des domaines en Egypte, 849.

TALLIEN (madame), femme du précédent. (*Voyez* Cabarus.)

TALLOURD (Denis), caporal. — Trait de bravoure de sa part, XX, 282.

TALMA, acteur du Théâtre-Français. — Réclame les droits de citoyen, et se plaint de ce que le curé de Saint-Sulpice lui a refusé le sacrement du mariage, V, 109. — Sa justification par Larive, XXIV, 56. — Orateur d'une députation, il demande le rap-

490. — Lettre en faveur de sa garde nationale, 519.

TANCHOUX, membre de la commune de Paris. — Est livré à l'exécuteur, XXI, 560.

TANEFF, veuve de Montmorin, ex-ministre des affaires étrangères. — Est condamnée à mort, XX, 444.

TANNERIES. — Projet relatif à l'exportation du tan dans la Haute Saône, XII, 302. — Mise en réquisition des bois nécessaires à l'usage des tanneries, XIX, 559. — Rapport du décret qui défendait de préparer le cuir à la manière anglaise, XXII, 454. — Dispositions concernant la tannerie établie par Seguin, XXIII, 136, 139, 145, 153, 162. (*Voyez* Seguin et Fourcroy.) — Arrêté sur cet objet, XXV, 147.

TANQUERAY, ex-capitaine de dragons, ex-noble. — Est condamné à mort, XXI, 319.

TAPONIER, général. — Envoie des drapeaux pris à l'ennemi, XIX, 724. — Éloge de sa bravoure, XXVIII, 353.

TARAGON (Anne-Claude), ex-officier. — Est condamné à mort, XIX, 4.

TARASCON. — Insubordination des dragons de Lorraine en garnison dans cette ville, IV, 431, 473. — Rapport y relatif, V, 433. — Arrestation dans ses murs de trois députés avignonais, VIII, 310. — Ils sont mis en liberté, 406. — Lettre de cette ville dénonçant Poultier, XVIII, 286. — Protestation du district contre le 31 mai, 471. — Le juge de paix dénonce les partisans de Barbaroux, XIX, 487. — Persécutions contre les patriotes, XXI, 589. — Détails sur les massacres qui y ont été commis, XXV, 162; XXVI, 253. — Combat entre sa colonne mobile et les égorgeurs royaux, XXIX, 109.

TARBÉ (Charles), député de la Seine-Inférieure à la Législative. — Son opinion sur la situation de Saint-Domingue, I, 244. — Il veut que le discours de Brissot, sur l'insurrection de cette colonie, soit paraphé par les secrétaires, 265. — Demande s'il convient de prendre des mesures générales ultérieures pour y assurer la tranquillité, 266. — Dit que le comité colonial ne pourra présenter le 1er décembre le rapport demandé sur les événements y relatifs, 422. — Il propose de laisser au roi le soin de prendre les mesures qu'il jugera convenables, 541. — Son rapport à ce sujet, 592. — Son opinion sur les coupures des assignats, 702, 703. — Il annonce le retour du calme à Saint-Domingue, 731. — Son rapport sur l'état des colonies, XI, 94, 99. — Il fait rendre un décret sur les chargements de grains aux îles de Noirmoutier, Rhé et Oléron, 244, 245. — Est rappelé à l'ordre, et inscrit au procès-verbal, 257. — Son opinion sur la sortie des matières premières, 464, 465. — Il fait un autre rapport sur la situation de Saint-Domingue, 507, 510. — Fait voter 10 millions pour achat de grains, 592. — Provoque un rapport sur la conduite des ministres, 597. — Combat l'opinion de Brissot sur Saint-Domingue, 697. — Appuie une réclamation de Schouels, XII, 51. — Est élu secrétaire, 63. — Approuve la prise de possession des îles de la Révolution, 170. — Son opinion sur la demande de fonds pour les affaires étrangères, 227. — Et sur la proposition de déclarer nationales les dettes de la commune de Paris, 260. — Il fait voter des fonds pour l'éducation des enfants des habitants de Saint-Domingue, 384. — S'oppose à la suspension des remboursements, 399. — Et à l'envoi de Froudières à l'Abbaye, 525. — Dit qu'il ne voit pas la France dans les intrigants de Paris, 580. — Appuie une adresse de Rouen contre le 20 juin, XIII, 5. — S'oppose à ce que le choix des fonctionnaires par le roi soit limité, 140. — Est envoyé à l'Abbaye, 254. — Motion, aux Jacobins, de lui faire payer une pension au fils de Bordier, qu'il a fait pendre, XVIII, 485. — Député de l'Yonne au conseil des Cinq-Cents, il dénonce les agents du gouvernement à Saint-Domingue, XXVIII, 719. — Se plaint du silence du Directoire sur cette colonie, 720. — Son rapport sur ce sujet; renvoi de son projet à la commission, 723. — Il en présente et en fait adopter un autre, 723, 724. — Relève quelques erreurs de fait relatives aux finances, 727. — Fait rapporter la loi qui autorisait le Directoire à envoyer des agents dans les colonies, 729. — Appuie la suspension du paiement des ordonnances des ministres, 735. — S'oppose à celle des ventes des biens nationaux, 737. — Fait adopter un projet concernant les créanciers de l'État dont les noms seraient mal inscrits sur le grand-livre, 759. — Et rapporter un article de la loi sur les patentes, 762. — Son élection est annulée au 18 fructidor, 796, 810. — Il est rayé de la liste des déportés de cette époque, 809.

TARBÉ. — Est nommé ministre des contributions publiques, VIII, 520. — Sa lettre au président de l'Assemblée, 604. — Il présente l'état du recouvrement des impositions, IX, 718; X, 5, 99, 167. — Accusations contre lui, 322. — Il quitte le ministère, XI, 712. — Est décrété d'accusation, XIII, 431. — Réclame contre ce décret; ordre du jour, XXIII, 252. — Il est l'un des candidats pour la place vacante au Directoire, XXVIII, 715.

TARBES. — L'évêché de cette ville est conféré à Molinier, VIII, 94. — Lettre de sa Société populaire, en faveur de Barère, XIX, 546. — Elle est mise en état de siége, XXIX, 500.

TARBES (évêque de). (*Voyez* Montagnac.)

TARCHI, compositeur. — Auteur de la musique des opéras intitulés : *il Cavaliere errante*, V, 216. — *Dom Quisciotte*, 316. — *Le Trente et Quarante*, XXIX, 684. — Et *l'Amour castillan*, 879.

TARDIEU-MALESSIS, ex-maréchal de camp. — Est condamné à mort, XXI, 199.

TARDIEU-MALESSIS, femme divorcée de Bois-Béranger. — Est condamnée à mort, XXI, 199.

TARDIEU-MALESSIS (femme). (*Voyez* Pérignon.)

TARDIEU-MOMET. — Est traduit au tribunal révolutionnaire, XVII, 744.

TARDIVEAU (François-Alexandre), député d'Ille-et-Vilaine à la Législative. — Fait amender la loi des passeports, XI, 266. — Présente un projet de serment pour la garde du roi, 363. — En fait adopter la formule, 373. — Combat la motion tendante à confirmer plusieurs provisions de notaires, 445. — Défend les citoyens de Rennes, 562. — Son opinion sur les moyens de rétablir le calme dans l'intérieur, 577. — Il annonce un prochain rapport sur les ministres, 616. — Fait rendre un décret relatif aux troubles de l'Eure, 636. — Et autoriser le séjour de troupes dans le département de Seine-et-Oise, 716. — S'oppose à la mise en accusation de Castellane, 766. — Sa motion relative aux certificats de résidence, XII, 13. — Il fait autoriser la mise en mouvement des gardes nationales de la Nièvre et de l'Yonne, 19. — Son rapport sur la poursuite des crimes d'embauchage, 118. — Il appuie une motion relative au brûlement des anciens drapeaux, 158. — Son opinion sur les droits de sortie des cotons, 159. — Il demande la suppression des pénitents, 246. — L'admission à l'École des ponts-et-chaussées des élèves de celles de Bretagne et de Languedoc, 284. — Et un rapport sur les assassinats de Lille, 336. — Est élu président, 498. — Propose d'envoyer des commissaires visiter les frontières, XIII, 53. — Son rapport sur une dénonciation de Strasbourg contre Roland; il fait déterminer un signe extérieur pour les députés et les administrateurs, 124. — Son rapport sur la pétition des administrateurs du Bas-Rhin, 180. — Il propose d'envoyer huit autres commissaires aux frontières, 181. — Fait rendre un décret

par Lesur ; du *Siége de Lille*, par Joigny, 627. — D'*Othello*, tragédie de Ducis, 750. — De *Geneviève et Jean*, opéra de Sollier, 798. — De *Robert républicain*, 828. — De la *Journée dérangée*, par Ducray-Dumesnil, XV, 5. — De la *Belle Fermière*, par mademoiselle Candeille, 28. — De l'*Ami des Lois*, par Laya, 29. — De la *Matinée d'une Jolie Femme*, comédie, 94. — Tumulte occasionné par la représentation de l'*Ami des Lois*, 119, 124, 126. — Débats sur la clôture de tous les théâtres ordonnée par la commune de Paris, 141, 142. — Arrêté du conseil exécutif pour leur ouverture, 146. — Le conseil général de la commune persiste à défendre l'*Ami des Lois*, 147. — Dénonciation, par le département, de cet arrêté, 158. — Nouveaux débats et décret pour la liberté des théâtres, 175. — Analyse d'*Ambroise*, opéra-comique, 254. — De la *Papesse Jeanne*, opéra-comique, 511, 648. — De l'*Entrée de Dumouriez à Bruxelles*, comédie, par Olympe de Gouges, 554. — Du *Camp de Grand-Pré*, opéra, 542. — D'*Alonzo et Cora*, tragédie, 560. — De *Fénelon*, par Chénier, 446. — De la *Caverne*, opéra, 538. — De *Lepelletier de Saint-Fargeau*, ou le *Premier Martyr de la Liberté*, drame lyrique, 587. — D'*Herneval et Saint-Méry*, comédie, 710. — Du *Jugement de Pâris*, ballet-pantomime, 771. — Du *Barbier de Séville*, opéra de Païsiello, 805. — De la *Soirée d'une Vieille Femme*, comédie, 823. — Du *Mariage de Figaro*, paroles de Beaumarchais, musique de Mozart; la commune de Paris réclame l'examen du répertoire des théâtres, XVI, 10. — La représentation de la tragédie de *Mérope* est défendue; une loi pour la surveillance des théâtres est demandée par Boissy-d'Anglas, 14. — Analyse des *Deux Hermites*, opéra-comique, 195. — Des *Femmes*, comédie de Demoustier, 254. — Des *Bizarreries de la Fortune*, 305. — D'*Adèle de Créci*, drame, 345. — Du *Deuil prématuré*, comédie de Monvel, 450. — Et des *Quatre Sœurs*, comédie, 507. — Fermeture des théâtres, au 2 juin, 550. — Représentation *gratis* du *Siége de Thionville*, 682. — Rapport de l'arrêté pris contre les administrateurs de l'Opéra, à l'occasion de cette pièce, 701.

Analyse du *Coin du Feu*, 711. — Reprise de *Zuma*, tragédie de Lefèvre, 719. — Analyse de la *Partie Carrée*, XVII, 58. — De *Lisia*, opéra, 107. — De la *Vivacité à l'Épreuve*, comédie de Vigée, 154. — Et de *Mutius Scévola*, tragédie, 306. — Décret pour la représentation de pièces patriotiques, 307. — Ouverture prochaine du *Théâtre-National*, rue de Richelieu, 571. — Analyse de *Paméla*, comédie, 579. Motion de ne laisser jouer aux théâtres que des pièces républicaines, 596. — Analyse de *Fabius*, opéra, 598. — Des *Causes et des Effets*, ou le *Réveil du Peuple en* 1789, drame lyrique, 491. — Ouverture du Théâtre-National; analyse de la *Journée de Marathon*, 515. — Changements annoncés à *Paméla*, 539. — Analyse de la *Journée du Vatican*, ou le *Souper du Pape*, par Giraud, 548. — Rapport du décret du 30 août 1792, relatif aux ouvrages dramatiques, et remise en vigueur des lois des 31 janvier et 19 juillet 1791, 549. — Arrestation des acteurs du théâtre de la Nation, 568. — Ceux de l'Opéra protestent de leur dévouement à la liberté, 605. — Prix proposé par eux pour la pièce la plus républicaine, 636. — Ils obtiennent la permission d'administrer provisoirement leur théâtre, 677. — Analyse de *Roméo et Juliette*, drame lyrique, 714. — Du *Divorce Tartare*, pièce tombée, XVIII, 83. — De *Sélico*, ou les *Nègres*, opéra, 171. — Du *Dernier Jugement des Rois*, comédie de Sylvain-Maréchal, 288. — Fermeture du théâtre Montansier, 426. — Il prend le nom de *Théâtre de la Montagne*, 531. — Analyse de la *Veuve du Républicain*, ou le *Calomniateur*, comédie de Lesur, 533. — D'*Arétaphile*, tragédie de Ronsin, 539. — De la *Moitié du Chemin*, comédie de Picard, 544. — De *Le Vous et le Toi*, opéra-comique, par Valcourt, 556. — Du *Modéré*, comédie de Dugazon, 568. — Et de la *Vraie Bravoure*, 620. — Pétition des artistes du Théâtre de la Nation pour leur mise en liberté, XIX, 46. — Analyse de la *Parfaite Égalité*, par Dorvigny, 144. — Du *Mariage patriotique*, 168. — De l'*Intérieur d'un Ménage républicain*, vaudeville, 196. — De *Toute la Grèce*, opéra; de *Tarquin*, tragédie, 251. — Des *Dragons en cantonnement*, comédie, 252. — Invitation à la commune de Paris de faire jouer, le 21 janvier, sur tous les théâtres, *le Dernier Jugement des Rois*, 270. — Paiement des représentations données pour le peuple, 294. — Circulaire du comité de sûreté générale qui invite les théâtres de Paris à se moraliser, 347. — Analyse de la *Prise de Toulon*, 520. — Dénonciation contre le *Congrès des Rois*, 645. — Le ci-devant Théâtre-Français est consacré aux représentations gratuites; ordre de ne plus jouer le *Congrès des Rois*, 718. — Analyse de *Épicharis et Néron*, tragédie de Legouvé, XX, 52. — De *Claudine*, ou le *Petit Commissionnaire*, par Deschamps, 120. — Arrêté de la commune sur les théâtres, 250. — Analyse de la *Famille Indigente*, par Plantair et Gavaux, 376. — De *Phrosine et Mélidore*, opéra-comique, 422. — De la *Discipline républicaine*, par Valcourt, 444. — De la *Réunion du 10 Août*, ou l'*Inauguration de la République française*, paroles de Bouquier, musique de Porta, 480. — De l'*Enfance de Jean-Jacques Rousseau*, par Andrieux, 555. — Des *Vrais Sans-Culottes*, par Dugazon, 561. — Et de l'*École de Village*, 708. — Ouverture du théâtre de l'Égalité, XXI, 96. — Analyse de *Joseph Barra*, par Léger et Levrier-Lonchamp, 158. — Et du *Triomphe de la République*, par Moline, 168. — Arrêté sur la police des théâtres; défense d'y représenter la fête à l'Etre-Suprême, 209.

Rapport sur les corrections de l'opéra de *Castor et Pollux*, 295. — Analyse des *Épreuves du Républicain*, opéra, 584. — Reprise de *Guillaume Tell*, 761. — Analyse de *Viala*, par Fillette-Lozeau, musique de Berton, XXII, 215. — Lettre de Lesueur sur *Arabelle et Vascos*, musique de Marc; analyse d'*Encore une Victoire*, paroles de Dantilly, musique de Kreutzer, 451. — De la *Perruque Blonde*, par Picard, 492. — Réclamation des propriétaires du ci-devant Théâtre National, 723; XXIII, 94. — Rapport et discussion sur celui de la citoyenne Montansier, 747, 751. — Analyse de *Cincinnatus*, tragédie d'Arnauld, 736. — Et de *Sapho*, opéra, par Madame Pipelet et Martini, XXIV, 8. — Article sur le Théâtre-Français, 304. — Autre sur les artistes de ce théâtre, 321. — Analyse de la *Bayadère*, par mademoiselle Candeille, 339. — Troubles au théâtre Feydeau, à l'occasion du buste de Marat, 363. — Analyse de *Galatée*, scène lyrique, 381. — Réflexions sur les troubles excités par les jeunes gens dans tous les spectacles, 418. — Faits relatifs à ce qui s'est passé au théâtre d'Audinot, 425. — Analyse de *Sophronyme*, opéra, 457. — Les comédiens français demandent le rétablissement de leur théâtre, 502. — Discussion relative à celui de la citoyenne Montansier, 628. — Analyse d'*Agathine*, ou la *Fille naturelle*, 642. — Et de *Doria*, ou la *Tyrannie détruite*, opéra, 674. — Pétition pour le retour des comédiens français dans le local du faubourg Germain, XXV, 95. — Réflexions sur la décadence des théâtres, par Mauduit-Larive, 161. — Analyse de *Pausanias*, tragédie de Trouvé, 178. — Indemnité accordée aux artistes du théâtre de la rue de la Loi, 198. — Annonce d'*Hormisdas*, tragédie

Vote un traitement égal pour les religieux rentés ou non rentés, 407. — Explique une note de lui sur la vérification des pouvoirs des frères Faucher, IV, 570. — Parle sur la destitution des vicaires, 651. — Fait admettre comme député de la Guadeloupe Curt et Gualbert, V, 244. — Annonce que les évêques de Sens et de Paris ont donné des dispenses au second degré de consanguinité, VI, 447. — Prête le serment civique, 739. — Demande une retraite pour les curés déchus de leurs fonctions, VII, 63. — Est élu évêque de Saint-Flour, 655. — Député du Cantal à la Convention, dénonce des marchés frauduleux passés par d'Espagnac, XIV, 550. — Fait l'analyse des pétitions, 818. — Son vote dans le procès du roi, XV, 171, 215, 254. — Il rend compte d'une affiche dirigée contre lui, 180. — Est dénoncé par Carrier; sa réponse, 258, 259. — Il rend compte des découvertes faites à Chantilly, 805. — S'élève contre le comité révolutionnaire de Paris, XVI, 579. — Annonce l'arrestation des commissaires des assemblées primaires; altercation entre lui et Couthon à ce sujet, XVII, 524, 525. — Il fait fixer le traitement des évêques, 691. — Déclare qu'il n'a pas entendu comprendre le rhum dans la loi sur les accaparements, XVIII, 75. — Sa motion relative aux plaques de cheminées, 105. — Il demande l'interprétation du décret contre les signes de féodalité, 194. — Se démet de l'épiscopat, 541. — Parle en faveur des artistes du théâtre de la Nation, XIX, 46. — Demande une loi sur les taxes révolutionnaires, 114. — Son rapport sur le régime vicieux des papeteries, 201. — Il se plaint de la violation du *maximum* à Paris, 437. — Parle sur la conspiration de l'étranger, 659. — Son rapport sur l'affaire de Bournet, XXI, 206. — Autre sur la marque d'or et d'argent, 609. — Son opinion sur l'agence des biens nationaux, 715. — Il réclame en faveur du général Tuncq, XXII, 113. — Parle sur l'établissement d'une école normale, 388, 389. — Fait rendre un décret relatif aux matières d'or et d'argent versées à la monnaie, 408, 410. — Discute le projet sur les écoles primaires, 557. — Parle sur l'acte d'accusation contre Carrier, 603, 604. — Attaque les commissions exécutives, 660. — Se plaint du gaspillage des fonds publics, 752. — Combat les réclamations de la citoyenne Montansier, 747. — Fait porter à 36 livres par jour le traitement des députés, XXIII, 197. — Son rapport et projet sur la marque d'or et d'argent, 200, 415. — Il fait rendre un décret sur le traitement des fonctionnaires publics, 287. — Sa motion pour le retrait d'assignats de la circulation, 405. — Il fait supprimer la permanence des districts, réduire les administrateurs de départements, etc., etc., 509. — Provoque des mesures contre les agioteurs, 528. — Attaque le compte des dépenses de l'ancien comité de salut public, 565. — Propose des moyens de retirer des assignats de la circulation, 575. — Son opinion sur la répression de l'agiotage, 605, 606. — Il demande le rappel de Reveillière-Lépeaux, 647. — Fait suspendre le décret qui autorise le défrichement des étangs, XXIV, 92. — Rend compte des mesures prises pour approvisionner Paris, 108. — Dit que le peuple a demandé les têtes de Tallien et de Fréron, 118. — Demande un rapport sur le 12 germinal, 132. — Un autre sur la situation de Paris, 134. — Réclame la lecture des pièces relatives à la révolte d'Amiens, 149. — Dénonce les geôliers de prisons, 205. — Provoque la restitution aux familles des condamnés des biens non vendus, 228. — Demande qu'il soit délivré des passeports aux élèves de l'école normale, dont le cours est terminé, 254, 255. — Est élu secrétaire, 277. — Son opinion sur l'effet rétroactif de la loi du 17 nivôse, 306. — Il demande que les comités soient autorisés à prononcer sur les affaires particulières, 308. — Appuie le rapport du décret qui déclare que le numéraire n'est pas marchandise, 311. — Fait décréter le paiement des indemnités dues à Barbaroux; fait l'éloge de Desprez-Crassier, 334. — Dénonce l'égoïsme des fermiers, 343. — Demande que Lebon soit jugé militairement, 545. — Fait déterminer la composition des lots de la loterie d'effets nationaux, 566. — Propose un nouveau mode de paiement des biens nationaux, 617. — Et la suspension de la loi sur leur vente sans enchère, 642. — Fait supprimer un tiers des employés dans les commissions administratives, XXV, 12. — Son opinion sur le projet de finances présenté par Rewbell, 43. — Son rapport sur l'établissement d'une tontine nationale, 116. — Il parle sur la déclaration des droits, 151. — Fait fixer le mode de traiter de gré à gré avec les fournisseurs, 182. — Dément le bruit d'un vol fait à l'administration des assignats; fait adopter son projet de tontine nationale et d'un emprunt à 3 p. 0/0, 242. — Son rapport sur la contribution personnelle, 266. — Il rend compte de la première loterie d'effets nationaux, 352. — Fait décréter Bô d'arrestation, 448. — Veut que le comité de législation se borne à examiner les dénonciations contre les représentants accusés, 455. — Discute le projet de constitution, 511. — Commissaire à Amsterdam, dément le bruit répandu par les Orangistes que la République française traitait avec plusieurs puissances sans l'intervention de la Hollande, XXVI, 481. — Réélu au conseil des Cinq-Cents, son opinion sur les moyens de relever le crédit des assignats, XXVII, 557, 558. — Son rapport sur la défaveur dont on cherche à frapper les pièces de 5 fr., 623, 625, 626, 631. — Il appuie la clôture de la bourse de Paris, 645. — S'oppose à la prorogation de l'exécution des cédules hypothécaires, 656. — Son opinion sur la création des mandats territoriaux, 672. — Il fait déterminer la valeur de la pièce de 5 francs, 674; XXVIII, 193. — Discute le mode de paiement des loyers de maisons, 72. — Demande la question sur l'indemnité proposée pour les représentants suspendus de leurs fonctions, 212. — Son opinion sur le travail que doit faire la commission chargée du rapport sur les troubles du Midi, 218. — Autre sur le code hypothécaire, 291. — Il appuie la translation à Langres de l'école centrale de la Haute-Marne; fait mettre 50 millions à la disposition du ministre de l'intérieur, 297. — Parle en faveur du projet qui ordonne le paiement en mandats de la totalité de la contribution foncière de l'an IV, 299, 300. — Appuie le système d'affermage des salines, 330. — Combat la proposition de faire liquider à Paris toutes les créances des émigrés, 334. — Fait renvoyer à une commission le projet relatif aux poudres, 341. — Propose un nouveau mode de paiement des citoyens salariés par la République, 362, 365, 378. — Fait établir un droit de patentes sur les commerçants et autres, 364, 398. — Son opinion sur les lois qui régissent les biens communaux, 432. — Il s'oppose à l'impression d'un projet sur le paiement du dernier quart des biens nationaux, 447. — Son rapport relatif à la retenue sur les matières d'or et d'argent, 449, 450. — Son opinion sur un jugement du tribunal de cassation contre Maurel; il fait proroger le délai pour l'obtention des patentes, 458. — Et prendre sept résolutions sur les monnaies, 460, 462. — Parle sur le paiement des fermages et des rentes foncières, 462. — Fait adopter des projets sur le retirement des monnaies de cuivre, 465. — Son opinion sur le mode de paiement des biens nationaux acquis par voie d'enchères, 467. — Il propose de donner un adjoint au commissaire chargé de surveiller la fabrication de la monnaie de cuivre, 469. — Vote l'aug-

* Le Moniteur a imprimé Thibault par erreur à cette page et à la page 618 ci-après, c'est Thiébault qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Thirlot par erreur, c'est Thirial qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Tonel par erreur, c'est Tollet qu'il faut lire.

* Le Moniteur a imprimé Crécy par erreur, c'est Tracy qu'il faut lire.

* Le Moniteur a imprimé Kresche par erreur, c'est Treische qu'il faut lire.

rescriptions, 296, 310. — Rapport sur la situation de la trésorerie, 359. — Fixation de ses dépenses pour l'an VII, 433, 453. — Son avis aux rentiers et aux pensionnaires pour la délivrance de bons au porteur, 578. — Résolution qui lui ouvre un supplément de crédit ; elle est rejetée, 602, 608 *bis*. — Autre avis aux rentiers sur les rentes liquidées ou à liquider. 604. — Sortie par le sort de Desretz, l'un de ses commissaires, 674. — Nomination de Dubois (des Vosges) pour le remplacer, 677, 683. — Rapport de Poullain Grandpré sur l'organisation de la trésorerie, 683, 685, 695. 697, 699. — Discussion sur l'appel en témoignage de ses employés, 769, 796, 804. — Les Jacobins demandent la mise en jugement de ses commissaires, etc., 773. (*Voyez* Dette publique, Finances, Caisse de l'Extraordinaire, Comptabilité, etc.)

TRÉSORIERS. (*Voyez* Comptabilité.)

TRÉSORIERS DES GUERRES. — Leur suppression, *Introd.*, 363. — Décret sur leur comptabilité, XII, 538. (*Voyez* Commissaires.)

TRÉSORIERS PATRIOTIQUES. — Sont autorisés à vendre les bijoux et à faire porter la vaisselle à la monnaie, II, 13. (*Voyez* Dons patriotiques.)

TRESSAN (de). — Auteur de l'*Histoire de Jéhan de Saintré*, XI, 56.

TRESTONDANT (veuve). (*Voyez* Piedrequin.)

TREUTTELL. — Fait hommage d'une grammaire allemande, XXIX, 221.

TREVES. — Mémoire de l'électeur contre les décrets de l'Assemblée nationale, V, 557. — Dénonciation d'un mandement incendiaire de son archevêque, VI, 657. — Ses dispositions à l'égard des émigrés, X, 46. — Plaintes contre les enrôlements qui ont lieu dans cet électorat, 481. — Notification est faite à l'électeur du décret contre les attroupements d'émigrés, 665. — Note sur le même objet, 697. — L'électeur interdit ces rassemblements, 748. — Reçoit des secours de l'empereur, XI, 5. — Proteste de sa bonne intelligence avec la France, 55. — Rumeurs et mécontentement dans ce pays, 66. — Nouvelle note de l'électeur sur ses relations avec la France, 72, 74, 141. — Exécution de son règlement contre les émigrés, 134, 168. — Notification que lui adresse l'empereur sur ses démêlés avec la France, 193. — Sa note aux princes français sur la neutralité qu'il veut garder, XII, 413. — Il réclame contre le passage dans ses Etats de déserteurs français, 593. — Ses hostilités contre la France, XIII, 150. — Suspension du traité d'échange fait avec lui par cette puissance, 161. — Les émigrés sont proscrits de cet électorat, XIV, 325. — Alarmes y causées par les dispositions des troupes françaises, XVII, 9. — Formation dans cette ville d'un corps de seize à dix-huit mille hommes, 105. — Décret relatif aux biens de ses jésuites, XIX, 367. — Sa prise par les Français, XXI, 482. — Ligne formée de cette place à Sarre-Libre, XXII, 53. — Notification faite à l'électeur du traité de paix entre la Hollande et la France, XXV, 401. — Ordonnance du consistoire en faveur de la déclaration exigée des curés, XXVIII, 733. — Note du ministre de l'électeur à Rastadt sur le ravitaillement d'Ehrenbreistein, XXIX, 588.

TRÉVOUX, adjudant-général. — Annonce un avantage remporté sur les Anglais, XVII, 549.

TREZEL (M.-G.). ex-carmélite. — Est condamnée à mort, XXI, 284.

TRIAGE DES TITRES. (*Voyez* Titres.)

TRIAL fils, artiste du Théâtre Italien. — Auteur de la musique des opéras intitulés : *Adelaide et Mirval*, VIII, 663. — Le *Siége de Lille*, XIV, 627. — *Les Causes et les Effets*, ou *le Réveil des Quatre-vingt-neuf*, XVII, 491.

TRIBUNAT, — Proposition de son établissement dans le projet législatif de Sieyès, XXV, 297.

TRIBUNAUX. — Arrêté relatif à la création de celui chargé de la poursuite des conspirateurs, I, 257. — Projet de leur constitution, 346. — Observations y relatives par Dédelay-d'Agier, III, 584. — Calculs sur le plan de leur organisation, 693. — Décret pour la nomination du ministère public, IV, 319. (*Voyez* Ministère public.) — Autre pour le placement des tribunaux, V, 478. — Suppression des anciennes cours et de leur juridiction, 578. — Autres articles sur leur installation, VI, 110. — Circulaire du garde-des-sceaux sur les devoirs des commissaires établis près d'eux, 377. — Création d'officiers publics, pour la signification et l'exécution de leurs jugements, 646. — Décret sur leur police, VII, 503. — Autre pour le paiement de leurs dépenses, VIII, 347. — Autre qui règle leurs vacances, IX, 697. — Arrêté portant qu'il sera présenté un projet de loi pour autoriser les assemblées primaires à demander leur réduction, 836. — Rapport sur leur ambulance, XI, 3. — Compte-rendu des travaux les concernant, XII, 747. — Suspension et remplacement de leurs commissaires, XIII, 425, 455. — Décret qui annule leurs jugements pour fait d'émigration, XV, 559. — Autre qui obvie aux déplacements des militaires appelés en témoignage, XX, 712 ; XXI, 318. — Motion d'établir près d'eux un défenseur public, XXV, 345. — Défense leur est faite de s'immiscer dans les actes d'administration, 654. — Projet de Desmolins pour les autoriser à s'adjoindre des juges dans les cas de démission, mort ou autrement, XXVI, 572. — Discussion et adoption de celui de Treilhard sur le même sujet, 598, 601, 611, 639, 641, 646, 650, 660, 698, 709. — Fixation du traitement des commissaires, XXVII, 38. — Projet d'autoriser le tribunal de cassation à statuer sur leur compétence, XXVIII, 509. — Loi qui valide les publications de lois faites avant celle du 2 novembre 1790, par simples transcriptions sur leurs registres, 341. — Arrêté du Directoire relatif à ceux des départements réunis, 363. — Fixation de l'époque et de la durée de leurs vacances, 426. — Résolution sur l'appel des jugements rendus par ceux des îles françaises, 533. — Dispositions relatives à la présence des juges dans les affaires dont ils auront entendu les débats et l'instruction, 646, 670, 672. — Autres qui leur donnent la faculté d'accorder des délais pour l'acquittement des obligations contractées avant la dépréciation du papier-monnaie, 655. — Résolution sur le mouvement des juges d'un tribunal à un autre, 680. — Formation d'une commission pour déterminer les cas où ils encourront la forfaiture, 822. — Réclamations contre un arrêté du ministre des finances, concernant la remise des amendes et confiscations prononcées par eux, XXIX, 284. — Rapport demandé de la loi qui leur confère le droit de se compléter, 477. — Fixation du traitement de leurs commissaires, 617. (*Voyez* Paris (Tribunaux de), Jurés, Jury, Codes, Ordre judiciaire et les articles suivants.)

Greffes des Tribunaux. — Résolution sur les objets y déposés et non réclamés, XXVII, 599, 627, 684, 694 ; XXVIII, 104, 111, 140. — Projet sur la perception des droits de greffe, 615. — Loi qui autorise le dépôt aux greffes des pièces arguées de faux, 737. — Motion de les mettre en régie, XXIX, 252. — Rapport sur l'administration des droits de greffe au profit de la République, 379. — Analyse de ce rapport; adoption de divers articles, 421, 422. — Discussion de plusieurs autres, 451. — Abolition du droit de recherches et adoption d'articles réglementaires, 535. — Rapport contre cette résolution, 586 *bis*. — Son rejet, 591 *bis*. — Nouveau projet y relatif, 618. — Rapport en sa faveur, 619 *bis*. — Adoption et

flexions sur l'union naturelle entre la Turquie, la France, la Pologne, la Suède et le Danemark, 336. — Ses articles sur la fête de l'agriculture, 340. — Sur la liberté à accorder aux transactions commerciales, 341. — Sur le choix des administrateurs municipaux de Paris, 358. — Sur le refus fait par le Directoire d'admettre le chargé d'affaires de Suède, 381. — Sur le mémoire de Fréron relatif à sa mission dans le Midi, 393. — Sur l'envoi en France des chefs-d'œuvre qui se trouvent à Rome, 397. — Sur l'acquittement de plusieurs conspirateurs de vendémiaire, 399. — Sur les événements survenus au camp de Grenelle, 425. — Sur la lettre du prince Henri de Prusse à l'Institut national, 448. — Sur un article de la *Sentinelle* contre la constitution, 454. — Et sur la retraite de Moreau, 462. — Article où il venge Bonaparte des persécutions dont il est l'objet, 507. — Il annonce qu'il n'apposera plus sa signature au *Moniteur*, 526. — Est envoyé comme chargé d'affaires de France à Naples, XXIX, 55. — Fait une *Ode sur le 18 fructidor*, 59. — Son article sur l'ouvrage d'Arnould, intitulé : *Système maritime et politique des Européens pendant le dix-huitième siècle*, 67. — Il est nommé ambassadeur à Milan, 145. — Son éloge, 180. — Il se réconcilie avec Brune, 287. — Cérémonie de sa réception par le Directoire cisalpin, 291. — Fête donnée à cette occasion à Milan, 301. — Il retire une invitation à dîner qu'il avait faite aux membres des deux conseils cisalpins, 306. — Son réquisitoire au Directoire cisalpin contre les auteurs de placards anarchiques, 333. — Ses réflexions sur deux de ces brochures, 347. — Dénonciation d'une assemblée de scélérats qui se tient chez lui pour renverser la constitution cisalpine, 348. — Motion d'ordre de Lucien Bonaparte à cette occasion; il s'élève contre les changements projetés, et prétend qu'on veut les appliquer à la France; débats à ce sujet, 350, 351. — Adresse de Marco-Ferri contre lui, 352. — Sa lettre aux deux conseils cisalpins en leur envoyant une constitution nouvelle, 385. — Détails sur l'effet qu'elle a produit; une députation des conseils lui exprime sa reconnaissance; sa réponse, 386. — Autre dans laquelle il exprime ses vœux pour le bonheur du peuple cisalpin, 404. — Il est remplacé par Fouché de Nantes, 419. — Démenti de l'assertion qu'il s'occupe de révolutionner les Etats du duc de Wurtemberg où il a été envoyé, 615. — Il est sommé par le prince Charles de quitter Stuttgard, 658. — Est vivement attaqué par Bertrand, 715. — Envoi d'un message pour connaître le résultat des poursuites qui ont dû être faites contre lui, 765. — Réponse du Directoire à ce sujet, 772.

TROUVILLE. — Est arrêté comme chef de parti aux Jacobins, XXII, 507.

TROUVILLE, ingénieur. — Son projet de pont vis-à-vis du Jardin-du-Roi, III, 519. — Rapport sur sa machine hydraulique, VII, 301; VIII, 636. (*Voyez* Détrouville.)

TROWBRIDGE. — Sa correspondance avec Macdonald, relative à la prise du corsaire français *Le Championnet*, XXIX, 664.

TROYES. — Délibération du présidial sur la justice gratuite, I, 352. — Troubles dans cette commune, II, 86. — Dénonciation des vexations des tribunaux contre son comité provisoire, 180, 359. — Protestation des gardes-du-corps y résidant, 306. — Jugement prévôtal contre les meurtriers du maire Huez, 379. — Service funèbre en l'honneur de celui-ci, 394. — Adresse de cette ville sur la fixation du prix de la journée de travail, III, 139. — Refus par sa municipalité de recevoir le commissaire du roi, 734. — Fixation du nombre de ses juges de paix, VI, 295. — Improbation de la conduite de ses officiers municipaux, 425. — Sausse, procureur de la commune de Varennes, est obligé de s'y réfugier, IV, 262. — Patriotisme de ses habitants : formation d'un nouveau bataillon dans ses murs, XVII, 23. — Mesures contre des individus de cette ville qui abondent à Paris, XIX, 475. — Rousselin est dénoncé comme le chef de ses oppresseurs, XXI, 3. — Débats aux Jacobins sur les taxes révolutionnaires qui y ont été levées, 261. — Nouvelle dénonciation des mesures qu'y a prises Rousselin, XXIII, 384. — Une députation se plaint de l'élargissement de dix-sept factieux, XXV, 197. — Annulation des élections municipales de cette commune, XXVII, 677. — Circulaire de l'administration sur la formation des listes de candidats, XXVIII, 527. — Condamnation à mort de Grizon, chef de brigands, 531. — Discussion sur ses dépenses locales, XXIX, 245. — Rejet de la résolution y relative, 301. (*Voyez* Aube.)

TRUCHON. — Arrêté signé de lui pour l'érection d'une pyramide aux vainqueurs du 10 août, XIII, 394.

TRUCHOT, commissaire de la commune de Paris. — Rend compte du massacre commis dans les prisons, XIII, 603.

TRUDAINE. — Réclame contre l'insertion de son nom dans la liste du club monarchique, VII, 314.

TRUDAINE (C.-M.), conseiller au parlement de Paris. — Est condamné à mort, XXI, 508.

TRUDAINE DE MONTIGNY, intendant des finances. — Fait partie des monopoleurs, I, 467.

TRUDE, miroitier. — Est condamné à mort, XII, 24.

TRUDON, marchand de vins. — Détails sur son assassinat, II, 502. — Son interrogatoire au Châtelet, III, 152.

TRUDON-DES-ORMES. — Est l'un des administrateurs des domaines à la commune de Paris, II, 283. — Est élu membre du département, VII, 275. — Dresse l'état de situation des finances de la commune, XII, 46. — Est nommé membre de l'administration de la Seine, XXVIII, 657. — Et destitué par le Directoire, 771.

TRUE, député du Var au conseil des Cinq-Cents. — Est exclu au 19 brumaire, XXIX, 893 *.

TRUGUET, contre-amiral. — Est nommé commandant de l'escadre de Toulon, XII, 542. — Proteste de son dévouement à la patrie, XIII, 465. — Annonce qu'il a prêté serment avant d'en avoir reçu l'ordre officiel, 658. — Fait part de l'esprit de patriotisme qui règne dans son escadre, 720. — Demande des fonds pour une expédition contre le Piémont, XIV, 71. — Chargé de celle contre Nice, annonce qu'il a mis à la voile le 20 septembre, 89. — Obtient la restitution du consul de France à Nice, 156. — Fait l'éloge de la conduite de l'armée navale dans le Midi, 204. — Donne des détails sur l'exécution militaire faite par les troupes de la République contre la ville d'Oneille, 421. — Proteste de son républicanisme, 633. — Bonne intelligence des Français de son escadre avec les Génois, 829. — Nouvelle de son expédition contre la Sardaigne, XV, 278. — Détails sur cette expédition et sur son insuccès, 655, 698. — Il se plaint d'une aristocratie sensible dans les ports, XVII, 34. — Sollicite la réintégration de plusieurs anciens officiers de marine, 238. — Demande de son rappel, XXIV, 128. — Il est nommé ministre de la marine, XXVI, 353. — Justification de sa conduite, 402. — Il transmet au Directoire la relation d'une croisière brillante du corsaire *la Vengeance*, 707. — Sa circulaire aux armateurs en course, XXVII, 377. — Il adresse une lettre de félicitation à

* Le Moniteur a imprimé Truck par erreur, c'est True qu'il faut lire.

* Le Moniteur a imprimé Treilhard par erreur, c'est Trullard qu'il faut lire.

U.

V.

* Le Moniteur imprime Vassal par erreur, c'est Vassant qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Vernet, curé de Villefranche, par erreur, c'est Verdet, curé de Vintranges, qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Guillot par erreur, c'est Villot qu'il faut lire.

* Le MONITEUR a imprimé Grimoire et Grivois par erreur, c'est Griois-Ménard qu'il faut lire.

* Le Moniteur a imprimé Vigny par erreur, c'est Viquy qu'il faut lire.

W.

* Le MONITEUR a imprimé Wilham par erreur, c'est Wickam qu'il faut lire.

X.

Y.

* Le MONITEUR a imprimé Isambert par erreur, c'est Ysambart qu'il faut lire.

Z.

FIN DE LA TABLE.

